



Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

Le maire Drapeau est légèrement paralysé

par Maurice Girard
de la Presse Canadienne

Le maire de Montréal a été victime, jeudi dernier, d'un accident cérébrovasculaire qui a laissé temporairement le côté gauche «légèrement paralysé».

Hospitalisé d'urgence après avoir ressenti «un malaise inaccoutumé», M. Jean Drapeau, âgé de 66 ans, n'a pas perdu complètement l'usage de ses membres: il peut marcher, écrire et parler à tout le moins.

C'est ce qu'a indiqué, hier, au cours d'une rencontre avec les journalistes, le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, qui a parlé en français d'un «choc» et de «stroke» en anglais, insistant sur le fait que M. Dra-

peau n'avait pas subi «d'attaque cardiaque».

Jeudi dernier, il s'est écoulé quelques minutes avant que le maire puisse demander de l'aide, indique-t-on dans le communiqué émis par la ville. «Des qu'il a pu, il (M. Drapeau) a appelé le spécialiste qui l'avait soumis à une série d'examen médicaux en avril dernier.»

Conduit à l'Institut de cardiologie, les examens ont donné «au point de vue cardiaque, des résultats satisfaisants». Le lendemain après-midi (vendredi), M. Drapeau a été transporté à l'hôpital Maisonneuve où il a subi des examens neurologiques puis, dimanche après-midi, à l'Institut neurologique Penfield de l'hôpital Royal Victoria, «dont l'équipe spéciale est plus complète», avant d'être re-

conduit à Maisonneuve.

Devant les journalistes, hier, M. Lamarre a tenté pendant plus d'une demi-heure de s'en tenir au contenu du communiqué qui précise en substance que le maire de Montréal «demeure actuellement en repos souffrant d'une légère paralysie du côté gauche».

«Vous voulez en savoir davantage, je n'ai pas à vous en dire davantage, je vous dis que c'est une légère paralysie du côté gauche, je n'ai pas à en ajouter davantage sur cette question», a répondu M. Lamarre aux nombreux journalistes qui l'avaient littéralement coincé dans une salle de l'hôtel de ville.

Plusieurs membres de l'administration municipale, qui se tenaient tout près de l'endroit où se donnait la conférence de

presse, ont expliqué aux journalistes par la suite qu'ils connaissaient des gens qui avaient subi le même genre d'accident que M. Drapeau et qui avaient pu récupérer complètement.

Dans l'entrevue, M. Lamarre s'est refusé à toute spéculation sur l'avenir politique de M. Drapeau qui pourrait annoncer ces prochaines semaines sa candidature à la mairie de Montréal pour un nouveau mandat, en vue des élections de novembre.

Plusieurs se demandaient, hier, si la santé du maire lui permettrait de se lancer dans une campagne électorale qui exige beaucoup d'énergie.

«Je n'ai pas à parler de l'avenir politique du maire, je pense que le maire peut

revenir comme il est revenu, c'est un homme volontaire, qui a une capacité d'absorption, une très grande santé», a ajouté M. Lamarre.

Le président du comité exécutif ignore la durée de la convalescence du maire. Il a dit hier que cet accident cérébrovasculaire pourrait être une occasion pour M. Drapeau de prendre des vacances. «Chacun a droit à des vacances et lui aussi y a droit, il n'en a pas pris depuis 25 ans.»

M. Lamarre a pu parler avec M. Drapeau, vendredi dernier: «Il parlait très bien et il avait toutes ses facultés», a dit le président du comité exécutif qui croit que cet incident n'a rien à voir avec la chute accidentelle du maire, en avril dernier.

Tandis qu'Israël perd patience au Liban

Reagan tentera de débloquent l'impasse

(d'après AFP et Reuter) — Au Proche-Orient, tous les regards sont tournés aujourd'hui sur la rencontre à la Maison-Blanche entre le président Reagan et les chefs de la diplomatie syrienne et saoudienne.

Si l'administration américaine lâche des concessions, on estime à Beyrouth que Damas pourrait, avec l'aide financière de Riyad, se laisser fléchir et accepter d'accueillir les fédérés au siège de Beyrouth-Ouest.

A quelques heures de ces entretiens cruciaux, Israël fait le forcing. Hier, M. Begin a affirmé que la fin de M. Arafat était proche et que le président de l'OLP «ne tardera pas à être liquidé». Dans la soirée, le chef de la diplomatie a déclaré à la Knesset que l'opération israélienne au Liban en était à son stade final. Le général Sharon a, quant à lui, reçu l'émis-saire américain Philip Habib.

La télévision et la radio israéliennes se sont fait largement l'écho hier soir de l'annonce par la radio des phalanges chrétiennes libanaises qu'Israël passerait à l'attaque de Beyrouth-Ouest après samedi prochain.

A Jérusalem, on se refusait hier soir à commenter les affirmations de la station libanaise.

A plusieurs reprises, de hauts fonctionnaires avaient déclaré ces derniers jours que le temps accordé à M. Philip Habib

«n'était pas limité mais qu'il n'était pas illimité».

Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, lors d'une manifestation samedi soir dernier à Tel-Aviv, avait déclaré que «contrairement à ce que l'on pense à Washington, les négociations pour le retrait de l'OLP de Beyrouth ne dureront pas un mois».

Sur le terrain, le cessez-le-feu proclamé le 11 juillet tient toujours en dépit de quelques escarmouches. La tension est toutefois montée à Beyrouth-Ouest hier avec la nouvelle de l'enlèvement, jusqu'ici non revendiqué, du président en exercice de l'université américaine.

D'autre part, à Washington, le gouvernement a décidé de suspendre la livraison à Israël des bombes à fragmentation en attendant que soient examinés les éclaircissements donnés par Tel Aviv à ce sujet.

En décidant de suspendre à titre provisoire une livraison d'obus à Israël, le président Reagan a cherché à intensifier les pressions sur Israël dans l'espoir de débloquent les négociations sur la crise libanaise, estime-t-on à Washington.

Il ne s'agit cependant que d'un geste symbolique, cette mesure ne concernant que 4.000 obus à dispersion et non pas les autres armes américaines en cours de livraison.

Les observateurs ont toutefois relevé

que cette décision présidentielle a été annoncée à la veille des entretiens entre le président Reagan et les ministres des Affaires étrangères d'Arabie saoudite et de Syrie, le prince Saoud Al Faycal et M. Abdel Halim Khaddam, et au moment où ces derniers allaient être reçus par le secrétaire d'Etat George Shultz.

Ce n'est pas la première fois que les Etats-Unis décident de suspendre une livraison d'une douzaine d'avions F-16 à Israël en signe de protestation contre les bombardements de Beyrouth et de la centrale nucléaire irakienne de Tammouz.

Ces avions avaient cependant été livrés quelques semaines plus tard.

Dans le cas présent, l'utilisation par Israël d'armes à dispersion lors de l'invasion du Liban pose aux Etats-Unis un problème plus sérieux.

Il s'agit de savoir si oui ou non Israël a violé une loi américaine stipulant que certains types d'armes vendues à l'étranger ne peuvent être utilisées qu'à des fins défensives.

Bien qu'Israël affirme ne s'être servi d'armes à dispersion que contre des objectifs militaires, la réponse de Tel-Aviv aux demandes d'explications américaines a été jugée peu satisfaisante par la Maison-Blanche qui a demandé au Pentagone et au département d'Etat de préparer un rapport pour le président Reagan.

Plusieurs sénateurs ont déjà exprimé de fortes présomptions sur le fait que ces munitions à dispersion auraient fait des victimes civiles.

«Techniquement il y a déjà eu violation (de la loi américaine)», a déclaré dimanche le sénateur démocrate Henry Jackson, pourtant un fervent supporter d'Israël.

Le sénateur Alan Cranston (démocrate de Californie) a de son côté affirmé qu'il n'hésiterait pas à se joindre à des sanctions contre Israël si la preuve était fournie que ce pays avait utilisé des armes à dispersion contre la population civile.

Les armes à dispersion que les Israéliens ont affirmé avoir utilisé au Liban exclusivement contre des objectifs militaires sont des bombes ou des roquettes anti-personnelles transportant, pour aug-

Voir page 14: Reagan



À la veille de leur entrevue avec le président Ronald Reagan, M. George Shultz (au centre), nouveau secrétaire d'Etat américain, a reçu hier les ministres syrien et saoudien des Affaires étrangères, M. Abdel-Halim Khaddam (à gauche) et l'émir Saoud al-Faycal (à droite) pour débattre de la situation au Liban. (Photolaser AP)

Clark veut forcer le gouvernement à réduire son déficit de moitié

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Alors qu'il demande aux Canadiens de se serrer la ceinture et de se contenter de 6% d'augmentation de revenu, le gouvernement fédéral s'apprête à augmenter sa dette de 12% sans montrer la volonté de sabrer dans le gaspillage qu'il fait des deniers publics.

Hier, le chef conservateur M. Joe Clark, amorçant aux Communes le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-125 qui autorisera Ottawa à emprunter quelque \$11 milliards pour combler un déficit qui atteint presque le double de celui prévu l'automne dernier.

«Nous en avons marre de payer et de mener l'économie du pays à la ruine», a lancé M. Clark dans une réplique cinglante au ministre d'Etat aux Finances, M. Pierre Bussières.

Le chef conservateur s'est engagé hier à forcer le gouvernement à réduire de \$11 à \$5 milliards ses emprunts et à fixer un maximum aux dettes que peuvent encourir les sociétés de la Couronne.

En intervenant de façon aussi massive sur les marchés des liquidités, a soutenu M. Clark, Ottawa mobilisera des épargnes qui auraient pu servir à relancer l'industrie et contribuera à maintenir élevés les taux d'intérêt dans les prochains mois.

Voir page 14: Clark



Le chef conservateur aux Communes, M. Joe Clark. (Photolaser CP)

Les calculs douteux du régime iranien

par Eric Rouleau

LE MONDE

TOUTES les guerres sont «justes» pour ceux qui les déclenchent. Les Iraniens, tout comme les Israéliens au Liban, sont convaincus de leur bon droit en envahissant l'Irak. Non pas seulement, loin de là, pour des motivations religieuses, comme la phraséologie de Téhéran pourrait le laisser croire, mais essentiellement pour des raisons psychologiques et politiques.

Les citoyens de la République islamique ont été victimes d'une agression qui leur a coûté au moins cent vingt mille victimes, dans leur grande majorité des civils tués au cours de bombardements. Quelque cent mille de leurs coreligionnaires d'Irak chas-

sés de leur patrie, laissant derrière eux leurs foyers et leurs biens, sont venus s'ajouter en Iran aux deux ou trois millions de réfugiés de guerre. Les installations pétrolières, l'infrastructure économique ayant été durement frappées, les Iraniens devront assumer de lourds sacrifices pendant de longues années avant de pouvoir bénéficier de leurs ressources naturelles.

Révolution et religion étant indissociables dans l'idéologie prédominante, nombreux sont les citoyens de la République islamique qui ont le sentiment de défendre leurs conquêtes politiques et sociales ainsi que leur indépendance en renversant le régime «athée» de Bagdad, qui fut d'abord l'allié du chah et, ensuite, à leurs yeux, celui de «l'impérialisme américain».

Ayant réussi le tour de force de

Voir page 14: Calculs

Pour les descentes de la SQ dans la réserve

Les Micmacs de Restigouche poursuivent les gouvernements de Québec et d'Ottawa

QUÉBEC (d'après CP) — Le conseil de bande des Micmacs de Restigouche a annoncé, hier, une poursuite en dommages de \$1,3 million contre les gouvernements québécois et canadien, à la suite des descentes de police dans la réserve, l'été dernier.

Les poursuites, enregistrées en Cour supérieure, sont engagées au nom des 1.600 membres de la bande. Outre les deux gouvernements, les noms des ministres Marc-André Bédard, de la Justice, et Lucien Lessard, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, apparaissent au dossier, de même que certains fonctionnaires.

L'action en dommages est basée sur un rapport préparé par la Fraternité des Indiens du Canada et appuyée par le Mou-

vement québécois pour combattre le racisme.

C'est le 11 juin 1981 que les pourparlers sur les quotas de pêche au saumon ayant échoué entre les Micmacs et l'Etat, la Sûreté du Québec est allée dans la réserve saisir des filets de pêche et arrêter 11 hommes. Un second raid policier avait lieu le 20 juin.

Les Micmacs alléguant que lors de ces interventions, les gendarmes ont malmené les amérindiens et les ont traités de «sauvages». De plus, selon eux, l'administration québécoise aurait abusé de sa force en mandant de 300 à 500 policiers.

Les hommes arrêtés lors de la première descente furent inculpés d'avoir nui au

travail de la police et d'avoir résisté à leur arrestation. Leur cause fut suspendue indéfiniment après une comparution.

À leur deuxième visite, les gendarmes ne mirent pas pied dans la réserve, se contentant d'en bloquer les voies d'accès et d'ériger une barricade sur le pont interprovincial reliant Restigouche à Campbellton (Nouveau-Brunswick).

Appuyés de deux hélicoptères, d'un avion et d'une barge blindée, les policiers et les gardes-pêche vinrent saisir et détruire les filets à saumon. Cette fois, on n'arrêta personne mais la police utilisa du gaz lacrymogène. On croit aussi que les agents tirèrent des balles de caoutchouc.

Les journalistes qui avaient tenté de

s'approcher des policiers avaient été avertis qu'ils risquaient de se faire tirer dessus.

En dépit des descentes, les Micmacs ont continué à pêcher le saumon dans la Restigouche. La police n'a pas donné suite à ses menaces de continuer les descentes.

Les Micmacs et le gouvernement du Québec ont conclu une entente sur les quotas des prises de cette année. Mais la querelle sur la pêche continue, entre Québec et les Montagnais de la rive Nord du Saint-Laurent.

Quant au gouvernement du Canada, il est l'objet de la poursuite parce que les filets de pêche ont été saisis «au nom de la Beine».

Dans le tiers monde des Algonquins

1) La rivière sans eau potable

par François Barbeau

leurs grands-parents, dans l'île de la Famille, que baignent les eaux maintenant polluées de la rivière Bell, à un jet de pierre des misérables cabanes qu'ils occupent maintenant.

Leur isolement et leur paix ont été troublés dans les années 50 par l'ouverture d'une petite scierie à proximité de leur campement. La plainte métallique de la scie dans les troncs d'épinette, la première gerbe de sciure odorante ne laissaient présager ni bouleversement ni avilissement de leur qualité de vie. L'eau de la rivière n'avait pas encore été souil-

lée et était propre et limpide.

Des tonnes et des tonnes de sciure plus tard, de monceaux en amoncellements d'écorce, petite scierie est devenue grande. Vingt-quatre heures par jour, la semaine durant, une centaine d'hommes s'y affairait. Des pans de forêt viennent maintenant y mourir, manipulés par de puissantes machines agitant leurs pinces géantes comme des crabes déments.

Au fil des ans, les Algonquins de Rapide-des-Cèdres ont assisté, impuissants, à l'envahissement graduel de leur parcelle de terrain. Leur espace vital est grignoté chaque jour par les niveleuses qui poussent en grondant la sciure et les déchets d'écorce plus près encore de leurs cabanes. Pour arriver chez eux en automobile, ils doivent traverser le terrain qu'occupe la scierie, sur une route

tracée tout en trous et en bosses dans la sciure spongieuse. Par temps de pluie, de profondes ornières s'y creusent rapidement et rendent la route impraticable.

C'est cette route qu'ils doivent emprunter pour aller chercher leur eau potable à Lebel-sur-Quévillon, à une dizaine de kilomètres de là, puisque les Blancs, après avoir pollué l'eau de la rivière, d'abord avec les effluents de la scierie, puis avec le mercure de l'usine de chlore-alcali de Domtar, toute proche, ne sont jamais préoccupés d'assurer à ces Amérindiens un approvisionnement en eau potable.

Toutes les démarches entreprises par les Algonquins à ce propos ont été vaines. Il y a cinq ans, les services médicaux et services de santé aux Indiens du minis-

Voir page 14: Algonquins

Nouvelle rencontre Trudeau-CTC, jeudi MacEachen reçoit 11 autres syndicats

par Claude Turcotte

OTTAWA — Les pourparlers entre le gouvernement fédéral et ses fonctionnaires se poursuivent, mais le président du Conseil du Trésor, M. Donald Johnston, a réitéré hier son intention ferme d'appliquer les limites de 6% aux hausses salariales pendant les deux prochaines années.

Le projet de loi C-124, dont le principe a été voté aux Communes vendredi, devait être soumis à une commission parlementaire hier soir. M. Johnston a dit espérer que l'étude en comité se terminera «le plus tôt possible». Toutefois, personne n'est en mesure pour l'instant de prédire quand cette étape prendra fin.

Le comité devra d'abord établir un plan de travail qu'il a l'intention d'accomplir; il faut surtout dresser une liste de tous les témoins que le comité voudra recevoir. Pour le moment, les observateurs seraient étonnés si le comité pouvait renvoyer le bill C-124 aux Communes avant trois semaines.

Quoiqu'il en soit, le dialogue se poursuit toujours entre fonctionnaires et gouvernants. Hier, le Congrès du travail du Canada (CTC) a fait savoir qu'il tiendra une conférence de presse jeudi prochain à 16 heures, à la suite d'une deuxième réunion avec le premier ministre, M. Pierre Trudeau, et le ministre des Finances, M. Allan MacEachen.

Hier, MM. MacEachen et Johnston ont reçu les représentants de 11 syndicats regroupant 30.000 fonctionnaires fédéraux dans des fonctions spécialisées; parmi eux, des économistes, sociologues, graphistes, électriciens et contrôleurs aériens.

De part et d'autre, on indique que cette réunion a constitué essentiellement en «un échange d'opinions». Il ne s'agissait donc pas de négociations proprement dites.

La partie patronale a maintenu ses positions. Du côté syndical, on s'est dit déçu de l'absence de M. Trudeau. On n'en a pas moins demandé au gouvernement de «considérer le retrait du bill C-124» pour

aider à l'établissement d'un meilleur climat dans les rapports entre l'État et ses employés.

Le porte-parole du groupe, M. Jack Donegani, a comparé le projet de loi à la méthode du «gros bâton»; il a soutenu qu'une telle loi aurait pour effet de geler la liberté syndicale pendant trois ans. Il a reproché aussi au gouvernement d'appliquer une solution politique à un problème économique.

Le comité intersyndical contre le contrôle des salaires espère avoir une nouvelle réunion avec les représentants du gouvernement, y compris le premier ministre, pour les convaincre d'adopter une procédure différente.

À défaut d'atteindre cet objectif, le comité intersyndical cherchera à convaincre les députés d'apporter des amendements à ce bill.

Tout de même, il s'agira surtout de voir comment le CTC, principal représentant syndical chez les fonctionnaires fédéraux, réagira à la suite de la réunion de jeudi.

Manuel: les aborigènes doivent lutter pour leur survie partout au monde

REGINA (PC) — C'était hier à Regina l'ouverture de l'Assemblée mondiale des premières nations. Les réjouissances qui ont marqué l'événement ont été quelque peu assombries par les déclarations d'un vieux chef indien de 61 ans qui a rappelé que, partout à travers le monde, les populations autochtones devaient lutter pour survivre.

«Les gouvernements oppriment les populations indigènes d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale», a dit M. George Manuel, de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique. C'est avec subtilité, a-t-il dit, qu'on opprime les autochtones au Canada et aux États-Unis.

«Quand on constate qu'au Canada 90% de notre population indigène vit grâce à un bien-être social — que ce sont des gens qui meurent de faim dans un pays très riche, le Canada — pour moi, il s'agit là d'une forme subtile de génocide», a déclaré le chef Manuel, qui a été l'un des instigateurs de la création, en 1975, du Conseil mondial des populations indigènes.

Les problèmes des aborigènes aux États-Unis sont semblables à ceux des abori-

gènes du Canada, a encore dit M. Manuel, en rappelant que la situation prenait un caractère tragique dans d'autres pays.

En Afrique du Sud, a-t-il souligné, 4 millions de Blancs gouvernent 16 millions de Noirs, et les 12 millions d'Indiens qui vivent au Pérou n'ont pas le droit de vote et ne participent en aucune manière à l'administration gouvernementale.

L'intervention de Manuel a suscité de vibrants applaudissements au sein de la foule alors réduite à quelque 500 personnes à l'Agridome de Regina.

Plus tôt, ils étaient 1.500 à assister aux fêtes d'ouverture de cette conférence qui doit durer une semaine. Le spectacle était de taille: entre autres, un danseur Navajo venu des États-Unis, des chanteurs Sami de Norvège et une troupe bolivienne jouant des airs traditionnels sur la flûte de pan et les tambours.

M. Manuel a accusé le gouvernement canadien d'aider le régime chilien à liquider les Indiens Apeche, en continuant ses ventes d'hélicoptères à ce pays d'Amérique du Sud.

Selon un décret de 1979, signé par le président Augusto

Pinochet, a-t-il rappelé, le gouvernement du Chili va procéder à la disparition, l'assimilation et l'élimination des tribus indiennes du pays.

De même, une jeune militaire procède à l'extermination des sept millions d'Indiens qui se trouvent au Guatemala, a dit M. Manuel. «Ils emploient les mêmes techniques que les Nazis ont utilisées contre les Juifs, a-t-il affirmé. Ils emploient les méthodes nazies pour massacrer les femmes, les enfants et les hommes de race indienne.» Il a ajouté, sans donner de précisions, que le gouvernement guatémaltèque torturerait les Indiens qui essayaient de défendre leurs droits d'autochtones.

«Selon toutes les lois naturelles, cette terre est nôtre. Et, de mon point de vue, les Blancs nous ont volé nos terres.»

C'est la Fédération des Indiens de la Saskatchewan qui est l'hôte de cette conférence. Les organisateurs attendaient 20.000 représentants des populations autochtones de 24 pays.

Le président de la Fédération, M. Sol Sanderson, a affirmé que l'événement marquait le début d'une ère nouvelle: «Si nous travaillons tous avec ardeur à l'occasion de cette réunion, celle-ci marquera la fin de l'incertitude que certains de nos enfants et de nos jeunes adultes ressentent quand ils pensent à leur identité et à leur avenir.»

«Cette conférence marquera également la fin des inquiétudes et des frustrations chez nos aînés qui souffrent depuis longtemps.»

M. Sanderson a souligné que les Indiens ne demandaient pas à ce qu'on les traite différemment. «Le monde doit comprendre que nous ne voulons pas des droits de minorités — que nous voulons le droit de coexister en tant que nations avec ceux qui partagent nos terres», a-t-il affirmé.

Commission du lait: Whelan défend Choquette

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, s'est opposé hier, aux Communes, à la requête d'un député néo-démocrate qui préconisait que le président de la Commission canadienne du lait démissionne, pendant que la GRC enquête sur les méthodes de commercialisation de cet organisme.

M. Whelan s'est porté à la défense de son ex-assistant, M. Gilles Choquette, qui préside la Commission depuis

1976, déclarant aux Communes que nul ne saurait être condamné ou démis sans preuve de culpabilité.

«L'enquête se poursuit et si elle révèle une infraction, les coupables seront châtiés», a dit le ministre. Telle est la position que j'ai adoptée sur avis juridique.»

M. Whelan a ordonné à la GRC d'ouvrir une enquête à la suite d'un rapport du vérificateur général, M. Kenneth Dye, contenant des exemples de «pratiques profondément troublantes».

Bravo pour Les Moteurs Décarie!

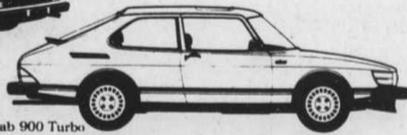
Où peut-on s'attendre à trouver, ailleurs que chez Les Moteurs Décarie, les deux meilleures autos réunies sur une même scène?

Bravo! une première fois pour la Saab. Bravo encore une fois pour la légendaire Jaguar. Conduisez l'une ou l'autre et vous saurez pourquoi les critiques les plus intransigeants les considèrent, toutes deux, parmi les plus grandes réussites dans le milieu de l'automobile.

Les Moteurs Décarie sont acclamés. Vous y trouverez toujours un service expert et attentif pour l'une et l'autre de ces autos "tête d'affiche".



Bravissimo! Les Moteurs Décarie.



Saab 900 Turbo

LES MOTEURS
DECARIE
MOTOR'S INC.

55, rue Gince Street, St-Laurent



Les plages de Pointe-Calumet, sur le lac des Deux-Montagnes, en banlieue de Montréal, faisaient l'orgueil et la fortune des riverains. Elles ont aujourd'hui cette apparence depuis la construction par le gouvernement, en 1977, d'une digue contre les inondations.

Pointe-Calumet, après...

par Louis-Gilles Francoeur

Les magnifiques plages de Pointe-Calumet, autrefois le rendez-vous des vacanciers de la métropole, n'existent plus. Elles ont cédé la place aux tas de cailloux et de blocs de ciments laissés sur place par les constructeurs de la digue érigée en 1977 par le gouvernement pour protéger la région contre les inondations.

Les travaux en question ont été effectués par l'ancien ministre des Richesses naturelles (aujourd'hui Énergie et Ressources), qui avait octroyé le contrat à la compagnie Pilote Construction, de Québec.

Plusieurs propriétaires de chalets, de terrains de camping et de plages sont presque accablés à la faille à cause de l'état lamentable du littoral, qui n'intéresse guère aujourd'hui que les amateurs de voile désireux d'ancrer leur esquifs à bon marché.

M. Gay Vanier, qui exploite un camping depuis plus d'une décennie, a vu chuter de façon dramatique l'achalandage de son commerce après ces tra-

vaux. Il loue encore quelques chaloupes à des pêcheurs ou rameurs du dimanche. Il a tenté de se recycler dans l'ancrage de petits voiliers mais ses nouveaux clients sont peu intéressés par les roches à fleur d'eau qui jalonnent les plages.

«Lorsqu'ils ont construit la digue, explique-t-il, nous l'avons acceptée de bonne grâce car il fallait faire quelque chose pour les inondations. Mais personne ne pensait qu'ils abandonneraient les lieux dans un tel état. Pour construire la digue, qui a près de 20 pieds de profondeur dans le sol, ils ont coupé des arbres adultes d'une grande valeur. Il fallait faire passer les camions!»

Devant chez lui, les camions ont aussi circulé sur une jetée construite sur la plage elle-même.

«Pendant la construction, quand il y avait du ciment en trop, ils le rejetaient à l'eau. Quand ils sont partis, il y avait des roches partout sur la plage. Ils ont bien nettoyé en surface. Mais on dirait qu'à chaque année, il en re-

monte à travers le sable. Il y a deux ans, j'ai investi plusieurs milliers de dollars pour faire nettoyer ma plage. Après le travail, tout semblait parfait. L'année suivante, il y en avait autant. Ceux qui ont conçu ce projet-là n'ont pas pensé aux conséquences de leurs coups de crayons sur leur table à dessin. Ils ont complètement saccagé certaines des plus belles plages de toute la région métropolitaine avec les conséquences économiques que cela suppose pour la municipalité, qui n'attire plus grand-monde.»

Depuis qu'il rumine toute cette affaire, M. Gay Vanier en est même venu à penser «qu'ils ont fait ça» pour aider le camping du parc provincial d'Oka, situé à quelques milles de là.

«On a fait une autoroute qui se rend au parc, de sorte qu'il ne passe plus personne ici. Et ils l'ont voulu. Ou bien ils sont incompetents. Dans les deux cas, c'est pas reluisant», commente cet homme d'affaires dans la cinquantaine devant son parc à roulettes à moitié vide.

Ottawa créerait une société de perception des droits d'auteur

par Clément Trudel

Ottawa songe à créer une société nationale de perception des droits d'auteur, un «mécanisme» qui serait remis aux auteurs-compositeurs et pourrait même supplanter l'Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada (CAPAC). C'est ce qu'a révélé, hier, le député libéral d'Argenteuil aux Communes, M. Roger Gourd, lors d'une conférence de presse tenue au Musée des beaux-arts de Montréal.

Le député Gourd, qui remettrait une subvention aux dirigeants de ce musée, a fait état de ses efforts portant sur la révision d'une loi (canadienne) des droits d'auteur vieille de près de 40 ans. M. Gourd avance que la Performing Rights Organization of Canada Ltd (PRO) pourrait aussi céder le pas à la nouvelle structure envisagée, laquelle se rapprocherait de ce que la France possède avec la Sacem.

Une commission de quatre membres doit bientôt remettre son rapport sur les modifications à apporter à la Loi canadienne sur les droits d'auteur. Pour l'instant, rappelle

le député, il est convenu entre les ministres André Ouellet (Consommation et Corporations) et Francis Fox (Communications) de laisser la question des droits d'auteur à ce dernier ministre.

La PRO et la CAPAC ont rendu de bons services mais je pense que c'est dépassé», affirme le député d'Argenteuil qui souhaite maintenant que le milieu des auteurs-compositeurs administre lui-même la société à créer. Les auteurs-compositeurs n'ont pas, pour l'instant, assez d'«input» dans le domaine de la perception des droits, pense M. Gourd qui a déjà eu des rencontres avec les dirigeants de la CAPAC et maints porte-parole des auteurs-compositeurs.

La PRO est une filiale canadienne de la Broadcast Music Inc (USA); si le Canada modifie les règles du jeu pour la perception des droits, c'est pour mieux donner satisfaction aux auteurs canadiens et étrangers.

Sans préciser quoi que ce soit du projet de loi qui serait déposé cet automne, vrai-

semblablement, le député Gourd est allé plus avant dans sa conception de la révision souhaitable: il songe à un «droit de suite» chez les peintres et les sculpteurs, lors de la revente de leurs œuvres par exemple. D'après-lui, il faudrait en venir à imposer un droit aux musées et organisations qui font des expositions (quitte à ce que les musées sollicitent des subventions accrues).

Le créateur n'est pas avantagé par la loi actuelle et le député d'Argenteuil est allé jusqu'à suggérer à ses collègues des Communes de rendre non imposables les premiers \$20.000 de revenu de ces créateurs. La réaction a été qu'il ne faut pas créer de «classes particulières», mais le député s'en tient à l'esprit de sa suggestion: «Un pays qui oublie ses créateurs n'a pas les mo-

teurs qu'il devrait.» Au besoin, la réglementation du CRTC devrait pouvoir forcer les stations radiophoniques à tenir un registre sur ordinateur pour que soit satisfaite la loi de compensation aux auteurs et interprètes des œuvres, a même affirmé le député qui se dit satisfait que, même tardivement, on vienne à distinguer le «copyright» à proprement parler des droits auxquels ont droit les auteurs-compositeurs, M. Gourd a cité à l'appui le cas de vedettes touchant des milliers de dollars pour un spectacle où les auteurs sont compensés de façon dérisoire. C'est dans une optique de rétablir l'équilibre que s'active le député Gourd, qui avait d'ailleurs fait de ce thème l'essentiel de son premier discours aux Communes... sous l'éphémère gouvernement clark.

L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

RENCONTRER...

Partager votre vie avec une personne qui saura donner

«UN VISAGE À VOS RÊVES»

N'EST-CE PAS LÀ UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON COEUR?

847 rue CHERRIER (métro Sherbrooke) Montréal, Qué.

OUVERT: **524-1176**

Lund au ven. de 10h à 21h. Samedi de 10h à 15h.

Organisme à but non lucratif

ROEHAMPTON PLACE HOTEL

808 Mount Pleasant Road, Toronto Ontario M4P 2L2 (au nord de la rue Eglinton — à l'est de la rue Yonge)

DÉJEUNER GRATUITEMENT

Dans un petit hotel de Toronto de grande classe

Arriver les jeudis, vendredis, samedis ou dimanches et soyez notre hôte pour un déjeuner complet*

Prix des chambres: à partir de \$55.00
Prix spéciaux pour les citoyens d'âge d'or.
Divertissements, antiquaires, restaurants à quelques pas seulement.

Réservations: (416) 487-5101 ou votre agent de voyage

*Cette offre est pour un temps limité.

QUEBECAIR

va à **TORONTO**

Départ de Dorval

**8h
15h35
18h**

QUEBECAIR

va à **TORONTO**

Forfait d'une nuit à partir de **186 \$*** avion, hôtel et transfert

*2 pers. par chambre — supp. de 19\$ pour 1 pers.

ITQB2VCY21

QUEBECAIR

revient de **TORONTO**

Départ de Toronto

**7h10
9h40
17h10**

QUEBECAIR

en bref...

■ Il neige au conseil

Par deux questions adressées à l'administration municipale, le conseiller d'opposition Michael Fainstat a rouvert, hier, en assemblée du conseil, le dossier des présumés pots-de-vente qui auraient été versés par des entrepreneurs en déneigement en 1977-78. L'escouade des crimes économiques, de la Sûreté du Québec, qui enquête toujours sur ces irrégularités, a fait plusieurs perquisitions chez des fonctionnaires municipaux et des membres du bureau de direction de l'Association des entrepreneurs en déneigement de Montréal. M. Fainstat a adressé une première question au maire Jean Drapeau (qui est hospitalisé): son bureau a-t-il décréto une enquête interne à la suite des perquisitions de la Sûreté en septembre 1980? Du président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, le conseiller veut savoir si on a demandé à la Sûreté un rapport intermédiaire de son enquête. Ses questions demeurent sans réponse.

■ Le dialogue à la CTCUM

Les négociations doivent reprendre aujourd'hui à la CTCUM. Les représentants de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro ont étudié, en fin de semaine, la dernière proposition de la Commission concernant l'embauche de personnel à temps partiel. Le syndicat doit faire connaître sa réponse aujourd'hui à la réunion de pourparlers. Hier, un porte-parole de la Fraternité, Me Guy Bélanger, s'est dit optimiste quant au règlement de cette question qui constitue le cœur du litige.

■ Une chaleur hospitalière

La chaleur exceptionnelle a entraîné une augmentation des consultations à l'urgence de certains hôpitaux de la région métropolitaine, ces jours derniers. La responsable des communications à l'hôpital du Sacré-Coeur, Mme Louise Caron, a indiqué que l'établissement avait reçu plus de patients qu'à l'accoutumée à la suite d'insulations, de faiblesses et de problèmes intestinaux. Le Dr. Noël Varin, de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, a précisé que les consultations pour insuffisance respiratoire avaient plus que doublé. D'autre part, a-t-il signalé, on a relevé plus de cas de problèmes digestifs et d'insuffisances circulatoires et cardiaques.

■ Une grève de \$50 millions

EDMONTON (PC) — Les hôpitaux de l'Alberta devront peut-être réduire leurs dépenses pour payer le coût du règlement exécutoire avec les infirmières, a déclaré, hier, le ministre albertain des Hôpitaux, M. David Russell. Un tribunal, créé par la loi qui a forcé le retour au travail des infirmières l'hiver dernier, a accordé une augmentation de salaire de 20% en 1982 et de 9% en 1983 aux infirmières. Ces augmentations feront passer le salaire horaire des infirmières de \$10.09 à \$12.11 — augmentation rétroactive au 1er janvier 1982 — et à \$13.20 en 1983. Le règlement est proche de celui que le bureau d'enquête sur les conflits de travail avait recommandé avant le début de la grève. L'Association des hôpitaux de l'Alberta soutient que le règlement peut coûter jusqu'à \$50 millions.

■ Ratification à «La Voix de l'Est»

GRANBY — Les membres du Syndicat national des employés de La Voix de l'Est (FNC-CSN) ont ratifié hier, dans une proportion de 72%, l'entente de principe intervenue entre les deux parties à la suite de huit mois de négociations. La nouvelle convention a été paraphée jeudi dernier par les deux parties et sera d'une durée de trois ans. Elle se terminera le 31 décembre 1984 et couvrira 26 salariés, soit les 25 actuels (13 journalistes et 12 employés de bureau) de même que le poste de journaliste nouvellement créé et qui sera comblé pour le 5 septembre. Au niveau monétaire, l'entente prévoit que le journaliste ayant sept ans d'expérience, au sommet de l'échelle, gagnera un salaire de \$450 au 1er janvier 1982, \$470 au 1er juillet 1982, \$495 au 1er janvier 1983, \$515 au 1er juillet 1983, \$540 au 1er janvier 1984, \$565 au 1er juillet 1984. En ce qui a trait aux employés de bureau, l'échelle de salaire est la suivante: \$300 au 1er janvier 1982 avec une augmentation de \$15 à tous les six mois. Ces augmentations sont assorties d'une clause d'indexation allant jusqu'à 13%. Cette indexation ne sera cependant pas intégrée à l'échelle mais sera versée sous forme de montant forfaitaire.

■ Les pensions au féminin

OTTAWA (PC) — Presque deux fois plus d'hommes que de femmes ont la possibilité de souscrire à des fonds de pension privés, a soutenu hier la députée conservatrice de Kingston, Mlle Flora MacDonald.
Selon Mlle MacDonald, moins de 30% des femmes qui sont sur le marché du travail sont couvertes par des régimes de pension privés, alors que plus de 50% des hommes y ont accès. «Pour chaque mois de retard de la réforme promise des régimes de pensions, deux fois plus de femmes que d'hommes n'ont pas la chance de pouvoir s'occuper de leur retraite», a-t-elle signalé.
La ministre d'État chargée de la condition féminine, Mme Judy Erola, a répliqué que le gouvernement présenterait «très bientôt» son livre vert tant attendu sur la réforme des régimes de pensions. Mme Erola a également souligné que la plus grande partie du livre vert serait composée de statistiques qui ont déjà été rendues publiques.

Pour avoir quitté l'extrême-gauche italienne Piperno soutient qu'il passait pour un «bourgeois»

Francesco Piperno a raconté hier devant un agent des services de l'Immigration qu'en 1974 les Brigades rouges l'avaient vertement critiqué parce qu'il avait abandonné toute activité politique radicale.

«Ils ont dit que j'agissais de la sorte parce que je voulais m'associer à des partis politiques traditionnels», a rapporté M. Piperno, ajoutant que d'autres groupes gauchistes avaient dit qu'il était devenu un bourgeois.

En abandonnant la politique en 1974, M. Piperno avait mis fin à six années d'activité intense en tant que leader gauchiste. Il a rapporté qu'il était alors au bout de ses forces, parce qu'il avait en même temps consacré énormément d'énergie à sa carrière de physicien nucléaire.

L'Italie essaie d'obtenir l'extradition de M. Piperno, afin qu'il puisse répondre à l'accusation d'avoir participé à l'assassinat de l'ancien premier ministre, M. Aldo Moro, en 1978. Alléguant qu'en Italie on le persécute parce qu'il a fait partie de pouvoir des travailleurs, un groupement ultra-gauchiste, M. Piperno a demandé au Canada de lui accorder le statut de réfugié.

Hier, c'était la première de trois journées d'audition. L'agent qui l'entend fera rapport au comité consultatif du statut de réfugié, à Ottawa. Ce comité de 15 membres suggérera au ministre de l'Immigration d'accorder ou non le statut de réfugié au requérant, selon la convention de Genève.

Selon ce qu'il a raconté, M. Piperno s'est intéressé à la politique en tant qu'activiste en 1964, lorsqu'il est entré dans Jeunesse communiste. En 1967, il a été suspendu avec 40 autres membres, parce que, a-t-il dit, il avait exprimé ses sentiments anti-soviétiques et

avait essayé avec trop de vigueur de démocratiser le parti.

On reconnaissait son rôle de leader national en 1968, lors des troubles qui se sont produits un peu partout dans les universités européennes. En 1969, lors d'une grève à la Fiat, à Turin, il participait à la fondation du mouvement influent Pouvoir des travailleurs.

Le mouvement s'effritait au début de 1974. Soumis à de fortes pressions, après cinq ans d'activité politique, M. Piperno a rapporté qu'il avait songé à quitter l'Italie. Rejetant des offres du parti communiste et surtout du parti socialiste, il a décidé d'abandonner la politique.

Il a plutôt joint la faculté de physique de l'Université de Calabre, en 1975. L'année suivante, il était doyen de la faculté. Occupé à l'administration de la faculté et à ses

recherches, il ne se serait pas occupé de politique du tout durant cette période.

En 1979, en compagnie d'autres anciens dirigeants de Pouvoir des travailleurs, il était accusé d'appartenir au mouvement hors la loi des Brigades rouges et d'avoir participé au meurtre de Moro.

Après un séjour en France, M. Piperno a été arrêté à son arrivée à Montréal, en septembre dernier, à la demande de l'Italie. Le 2 juin, un juge refusait d'extrader M. Piperno, vu le manque de preuves contre lui dans l'affaire Moro. Le 11 juin, M. Piperno a été refoulé hors de France, parce qu'indésirable, même s'il avait un permis de résidence dans ce pays.

C'est après avoir été retourné au Canada par le vol suivant vers Montréal qu'il avait demandé le statut de réfugié.

Le PLQ veut le report de la loi sur le vin

QUÉBEC (PC) — Deux ministres du gouvernement Lésvesque rencontrent aujourd'hui des représentants de l'Association des restaurateurs, qui protestent contre la loi 67 permettant aux clients, à compter de vendredi, d'apporter leurs propres boissons alcooliques dans les restaurants.

Il s'agit des ministres de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, et du Revenu, M. Raynald Fréchette.

L'article 111 de la loi 67 permet aux clients d'apporter leurs propres bouteilles d'apéritif, de vin et de digestif si le propriétaire du restaurant qu'ils fréquentent y consent.

Au ministère de la Justice, on s'étonne de l'opposition de l'Association des restaurateurs car l'amendement législatif contesté aurait, prétend-on, été adopté à la suggestion même de restaurateurs qui disaient représenter l'association.

Quoi qu'il en soit, la loi sera en vigueur vendredi tel que prévu, mais le gouvernement ne se dit pas fermé à des changements si ceux-ci devenaient nécessaires.

Par ailleurs, le Parti libéral du Québec, par la voix des députés Pierre Fortier, Herbert Marx et Reed Scowen, a réclamé hier la convocation d'une commission parlementaire pour étudier ce problème et ce, avant que l'article controversé de la loi n'entre en vigueur.

L'article 111 change radicalement les pratiques bien établies de consommation de boissons alcooliques dans les endroits détenteurs de permis d'alcool, écrivent les députés dans un communiqué.

«Cet article a été ajouté à une loi qui avait comme objet principal un tout autre sujet, soit l'administration de la justice.»

Les élus libéraux soutiennent que dans son discours en deuxième lecture avant l'adoption de la loi 67, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, n'en avait qu'à peine souligné l'importance.

Les représentants du PLQ se plaignent de ce que le gouvernement fasse adopter ses lois trop rapidement.



Les ailes de la vie

C'est à bord d'un monomoteur Cessna 210 que deux Canadiens, André Baamon, 22 ans, et Don Muir, 26 ans, quitteront Montréal le 1er août pour tenter un tour du monde en moins de sept jours. Ils effectueront leur exploit au profit de la Société canadienne du cancer et souhaitent amasser un million de dollars grâce à leurs commanditaires. Ils tenteront de battre le record du tour du monde en monomoteur établi en 1978 par un Américain en sept jours 13 heures 13 minutes 27 secondes. (Photolaser CP)

L'IREQ lance une revue sur l'électricité

par Maurice Girard
de la Presse Canadienne

Un peu pour combler le vide dans le domaine des publications scientifiques de langue française, l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ) doit entreprendre la publication en septembre d'une revue spécialisée dans le domaine de la recherche en électricité, intitulée *Information IREQ*.

Publiée trois ou quatre fois

par année — la décision sur sa périodicité n'est pas encore arrêtée — cette revue «très sobre», d'une douzaine de pages, en noir et blanc, traitera exclusivement des recherches effectuées dans des domaines de l'électricité et dans les secteurs connexes.

Ses lecteurs — des universitaires, chercheurs et administrateurs d'entreprises de recherche — seront tenus au courant des études de l'IREQ et ils pourront prendre connaissance des documents dis-

ponibles à cet institut rattaché à Hydro-Québec.

Le choix des 3.000 abonnés, dont 1.200 à l'étranger, qui recevront gratuitement *Information IREQ* — qui coûtera plus de \$400 par numéro à produire — sera établi à partir d'une liste qu'on est en train d'établir.

Plusieurs questions seront abordées dans les premiers numéros comme l'énergie nouvelle, les éoliennes, la distribution souterraine d'électricité, l'appareillage, l'in-

formatique, les problèmes de la haute tension et la résistance des matériaux de transport d'électricité en plus des rapports d'étape sur de grands projets de recherche actuellement en cours à l'Institut.

Par exemple, dans le premier numéro spécimen qui sera distribué aux employés seulement d'Hydro-Québec, on traitera des essais d'entretoises réalisées aux Iles-de-la-Madeleine (groupement de quatre lignes de transmission d'électricité), de l'énergie à

haute tension, etc. «Après avoir publié trois ou quatre numéros, la première année, on va pouvoir évaluer la réaction des lecteurs», a indiqué au cours d'une conversation téléphonique M. Réjean Boucher, du service d'information de l'IREQ.

Les résultats des travaux de l'Institut de recherche en électricité — qui, avec ses \$35 millions, embauche 158 chercheurs et 129 techniciens — sont publiés en anglais à plus de 90%, le plus souvent dans des revues américaines comme *Journal of Applied Physics*, *Physics of Fluids*, etc.

M. Boucher explique que les hommes de science de tous les pays, même les Français, ont tendance à communiquer leurs résultats de recherche en anglais.

Cette initiative de l'Institut cherche à combler «un certain vide», ajoute-t-il, en insistant sur le fait que tous les travaux de recherche à l'Institut, qui emploie des chercheurs de plus de 25 pays, sont déjà disponibles en français, dans les rapports mis à la disposition des hommes de science.

Londres secoué par un nouveau scandale

LONDRES (d'après AFP et Reuter) — L'intrusion d'un homme dans la chambre de la reine Elizabeth, il y a une dizaine de jours, a débouché hier sur une affaire de moeurs, le policier personnel de la souveraine ayant avoué qu'il était homosexuel.

Le commandant Michael Trestrail, a révélé hier après-midi le ministre de l'Intérieur, M. William Whitelaw, aux députés stupéfaits, a démissionné samedi de Scotland Yard après avoir reconnu qu'il entretenait une relation ho-

mosexuelle depuis de nombreuses années avec un prostitué mâle.

La démission du commandant Trestrail, âgé de 50 ans, avait été rendue publique quelques heures auparavant, sans autre motif officiel que des «raisons personnelles» de l'officier. Cette imprécision avait incité la radio et la télévision à attribuer son départ à l'affaire de l'intrus du palais.

Par ailleurs, un tribunal londonien, estimant que ce n'est pas un délit que de s'introduire au petit matin dans la

chambre de la reine d'Angleterre pour bavarder avec elle, n'a pas prononcé d'inculpation, hier, contre «l'intrus de Buckingham», Michael Fagan.

Pour le parquet, «rien ne permet de prouver que l'accusé avait des intentions criminelles, il ne sera donc pas poursuivi» dans cette affaire.

Michael Fagan, 31 ans, a toutefois été maintenu en détention préventive et sera jugé

par le tribunal de l'Old Bailey pour trois affaires: violation de domicile et vol d'une demibouteille de vin au palais de Buckingham le 7 juin dernier, vol d'une voiture le 16 juin, et coups et blessures sur la personne de son beau-fils âgé de 15 ans le 26 juin.

Michael Fagan, chômeur, est apparu très décontracté devant le tribunal, souriant ou même éclatant de rire à l'occasion.

● Un concept qui fait en sorte que chaque ascenseur donne accès à seulement deux appartements par étage... intimité suprême!

● Un design qui vous offre des résidences ensoleillées de 2 ch. à coucher à partir de 1400 pi. ca. et de 3 ch. à coucher à partir de 1800 pi. ca. — toutes avec vue superbe du Mont-Royal!

Phase I occupation: Décembre 1982
À partir de 114,500\$ (2 ch. à c.)
MURB classe 31

le sanctuaire du mont-royal
6000, chemin Deacon, Montréal

Incomparable

TRUST GENERAL
Bureau des ventes:
1, Vincent d'Indy, Outremont, Québec
Tél: 739-3265 (sur rendez-vous seulement)

A Longueuil Renault c'est...

AUTO MONTREAL SUD

No 1 sur la Rive-Sud

2066 Chemin Chambly, Longueuil
670-8410

Département de service ouvert:
Lundi au jeudi: 7 h 00 à 22 h 00
Vendredi: 8 h 00 à 17 h 30

Fuego 1982

turbo, manuelle ou automatique

Grand choix de Renault 5 et 18 1982

L'Égypte veut renouer rapidement avec le monde arabe

LE CAIRE (AFP) — L'Égypte, qui a montré peu d'empathie jusqu'à présent à normaliser ses relations avec le reste du monde arabe, semble, sous la pression des conflits au Proche et Moyen-Orient, vouloir forcer le pas.

C'est un véritable cri d'alarme que le président Hosni Moubarak a lancé, à la fin de la semaine dernière, aux dirigeants arabes, en les invitant à un sommet auquel il participerait personnellement, «dans n'importe quelle capitale arabe», pour examiner la situa-

tion globale dans la région. Il a cependant mis pour condition à sa présence que les dirigeants arabes «surmontent leurs divergences pour parler d'une seule voix». Cette condition semble indiquer que Le Caire serait réservé à l'égard d'un éventuel sommet restreint, excluant certains pays arabes.

Le président égyptien a mis en garde les pays arabes contre les «conséquences dangereuses» de leur désunion par la résistance palestinienne et le Liban, alors que deux des leurs, l'Irak et la So-

malie, doivent faire face à des offensives conduites par l'Iran, d'un côté, l'Éthiopie, de l'autre. Il a attribué le déclenchement simultané de ces conflits au «jeu des grandes puissances» qui s'effectue «au détriment des peuples de la région».

Cet appel, nouveau dans le ton, indique, selon les observateurs, que l'Égypte a trouvé le moment propice pour exploiter à fond les brèches ouvertes par Israël au Liban et par l'Irak dans le Golfe, qui ont provoqué un désarroi certain au sein du monde arabe.

Dans les milieux politiques cairotes, on estime que «le pouvoir de négociation» de l'Égypte auprès de Washington, dans l'affaire libanaise, et que son potentiel militaire pour «sécuriser» les États du golfe, dans le conflit irano-irakien, apporteraient une précieuse contribution aux pays arabes.

La réintégration de l'Égypte, qui n'a pas craint de prendre des risques à l'égard des États-Unis et d'Israël en ce qui concerne le Liban, et qui aide matériellement l'Irak contre l'Iran, permettrait aux

pays arabes d'agir avec plus d'efficacité de concert qu'en ordre dispersé, ajoute-t-on de même source.

La «coordination tacite» qui s'est établie ces dernières semaines entre l'Égypte et l'Arabie saoudite, d'une part, Amman et Le Caire, d'autre part, pourrait désormais se faire au grand jour au sein de la Ligue arabe, estime-t-on.

On indique enfin que l'initiative du président Moubarak n'a pas pour seul objectif le rétablissement des rapports bilatéraux avec chacun des pays arabes. Il s'agit surtout

de faire prendre conscience à ces États des responsabilités qu'ils doivent assumer dans «la conjoncture la plus complexe qu'il aient eu à affronter depuis plusieurs années».

L'Égypte, qui aurait pu jouer un rôle de «médiation» entre les dirigeants arabes et Israël, après l'évacuation du Sinaï, s'estime aujourd'hui «frustrée» par «l'opportunité manquée» de l'initiative égyptienne.

Aussi, ignorant quasiment Tel-Aviv, c'est vers les États-

Unis que les Égyptiens se sont tournés pour chercher une solution à la question de Beyrouth et du Liban.

Sur le fond, soutient-on au Caire, les divergences égypto-arabes se sont estompées, la plupart des pays arabes ayant admis l'existence du fait israélien. Comme les Arabes, l'Égypte a rejeté «l'option jordanienne», s'est prononcée pour un «Liban arabe dans son intégrité territoriale» et contre «l'action déstabilisatrice» de l'Iran dans le Golfe. Sur la forme, Le Caire a pratiquement gelé la normalisation de

ses relations avec Israël, qui passent par une «crise aiguë», affirme-t-on dans les milieux politiques égyptiens.

Malgré le peu d'échos suscités par l'appel du président Moubarak — seuls le Soudan et la Jordanie y avaient répondu dimanche soir — l'Égypte ne veut pas baisser les bras devant «la fatalité de la désunion». Plusieurs capitales arabes seraient sensibles à l'argumentation égyptienne. Il serait «désastreux» que la «minorité réticente» bloque le processus, ajoute-t-on au Caire.

France: gains de l'opposition au niveau local

PARIS, (Reuter) — Deux élections locales partielles qui se sont déroulées dimanche en France sont venues conforter les espoirs de l'opposition.

Dans le canton de Saint-Jean de Bournay, dans le département de l'Isère, le candidat de l'UDF a été élu dès le premier tour avec 60% des suffrages pour remplacer un conseiller général divers gauche décédé.

L'opposition progresse ainsi de plus de dix points depuis les cantonales de 1979. Parallèlement le candidat du Parti socialiste ne recueille que 33% des voix, alors qu'il y a trois ans il en avait obtenu plus de 39%. Enfin le Parti communiste perd plus de trois points pour se retrouver à 7,19%.

Cette élection s'est déroulée dans une zone où la gauche avait des positions particulièrement importantes. Il en est allé de même pour une élection municipale partielle dans la ville de Brest. Le candidat unique de l'opposition, membre du RPR, a obtenu au premier tour 58% des suffrages mais n'a pu être proclamé élu car ses voix étaient inférieures au quart du nombre des électeurs inscrits dans la commune.

Le candidat RPR a cependant très largement distancé la candidate socialiste, la veuve de l'ancien maire de la ville, qui n'obtient que 12,387 voix contre 17,087 au vainqueur. Lors des précédentes municipales en 1977, la liste d'union de la gauche de M. Le Blé avait emporté tous les sièges des le premier tour.

Ces deux élections confirment une certaine progression de l'opposition qui s'était déjà marquée à l'occasion de diverses consultations partielles. Les élections cantonales de mars dernier avaient vu une très sensible progression des candidats UDF et RPR.

La désaffection dont semble souffrir la majorité se reflète aussi dans des sondages d'opinion publiés ces derniers jours. Ainsi le sondage Indice-Opinion publié hier par *Le Quotidien de Paris* confirme les tendances enregistrées la semaine dernière.

D'après ces enquêtes, la popularité du président François Mitterrand et du premier ministre, M. Pierre Mauroy enregistre une chute sensible d'un mois sur l'autre. Ainsi le président de la République, selon l'Indice-Opinion, perd sept points et M. Mauroy 13.

Selon les observateurs, ce recul résulte en partie des mesures de blocage des prix et des salaires prises par le gouvernement au début du mois. Les problèmes soulevés par ces mesures se traduisent sur le plan parlementaire où l'opposition dépose des motions de censure et sur le terrain où un certain nombre de manifestations hostiles se produisent notamment de la part des agriculteurs.

Le gouvernement s'emploie cependant à convaincre les partenaires sociaux du bien-fondé de ces décisions. Ainsi, M. Mauroy a réuni la semaine dernière à l'hôtel Natignon une table ronde regroupant 15 organisations syndicales et patronales. Le chef du gouvernement a surtout exposé les raisons de sa politique et invité ses hôtes à réfléchir sur les suites à donner à la sortie du blocage des prix et des salaires qui aura lieu fin octobre.

Hier, M. Mauroy a reçu toutes les organisations syndicales de fonctionnaires pour leur annoncer la décision du gouvernement de bloquer les rémunérations à la date du 11 juin. Mais le gouvernement a aussi décidé que les fonctionnaires paieraient l'allocation-chômage à partir du 1er novembre alors que jusqu'à présent ils n'y étaient pas soumis.

Cette décision provoque des réactions hostiles parmi les syndicats des agents de l'État qui envisagent une riposte.

G-B: après le rail, grève des hôpitaux

LONDRES (AFP) — À peine sortie de la grève du rail, la Grande-Bretagne est entrée hier dans un nouveau conflit, celui des employés des hôpitaux, qui ont décidé de cesser le travail pendant trois jours pour appuyer leurs revendications salariales.

Plus d'un million de salariés, qui observaient déjà des grèves rampantes depuis plusieurs semaines, doivent suivre ce mouvement en n'assurant que les urgences et les accidents. Ils veulent une augmentation de 12% alors que le ministre de la Santé, M. Norman Fowler, a élevé son offre initiale de 4% jusqu'à 6 à 7,5% selon les catégories.

Hier matin, la police et l'armée étaient mobilisés pour intervenir si les services d'urgences étaient débordés. Des piquets de grève ont pris place devant les grands hôpitaux londoniens. Les syndicats concernés avaient rejeté dimanche soir un ultime appel de M. Fowler, qui avait affirmé que la grève pourrait mettre en danger des malades.

Cinq millions de membres des mêmes syndicats travaillant dans d'autres secteurs, dont l'industrie automobile, les services des eaux, du gaz et de la voirie, ont reçu pour consigne de manifester leur solidarité chaque section devait décider localement d'éventuels arrêts de travail.

La commission des services de santé du TUC (Trades Union Congress), la fédération intersyndicale britannique, doit examiner l'affaire jeudi. Le TUC pourrait alors se départir, selon les observateurs, de l'attitude de conciliation qui lui a permis de contribuer à résoudre le conflit du rail.

En effet, alors que British Rail menaçait de fermer le réseau ferré mardi soir et de licencier les grévistes, le TUC a fait plier le petit syndicat des conducteurs de trains, l'ASLEF, en le convainquant d'accepter enfin les horaires flexibles et d'appeler ses 20.000 membres à reprendre le travail.

Hier, la presse conservatrice crédite le cabinet de Mme Margaret Thatcher, pour sa fermeté, de la défaite de l'ASLEF.

Librairie HERMÈS

1120 ouest, ave. Laurier
(entre Querbes et De l'Épée)
Outremont, Montréal — Tél.: 274-3669
Élisabeth Marchaudon, libraire

Vente annuelle
jusqu'au 31 juillet
20%
de rabais sur tous les livres



Un policier militaire israélien patrouille le long de la clôture entourant le camp d'Ansar, près de Nabatieh, où sont détenus de nombreux combattants palestiniens. Israël a permis dimanche à des membres de la Croix-Rouge internationale de faire l'inspection de ce camp. (Photolaser AP)

Peu d'évolution sur le front irako-iranien

(d'après AFP) — Le 6e jour de l'offensive Ramadan, a été marqué hier par de nouveaux raids de l'aviation irakienne sur des villes de l'ouest de l'Iran, sans qu'une évolution significative intervienne sur le front irano-irakien.

Iam et Khorramabad, deux localités situées respectivement à 50 et 100 kilomètres environ de la frontière et à plus de 400 km du théâtre actuel des opérations, ont été bombardées dans la matinée, a affirmé Radio-Téhéran qui a fait état d'un premier bilan de 5 morts et d'une cinquantaine de blessés.

Une brève alerte aérienne a été également déclenchée hier en fin de matinée dans la capitale irakienne sans provoquer d'émotion particulière parmi la population.

D'autre part, bien qu'aucun communiqué militaire n'ait été publié hier à Téhéran, la radio irakienne a cependant fait état d'une nouvelle contre-attaque irakienne qui «a été repoussée par les combattants de l'islam» et qui s'est soldée, selon elle, par 500 soldats irakiens tués, sans blessés.

La radio a également fait état de la poursuite de combats en territoire irakien, sans

donner toutefois de précisions géographiques.

Alors que le front de Bassorah semble s'immobiliser, les armées irakiennes et iraniennes sont en contact immédiat dans deux autres secteurs de la frontière, à proximité des villes iraniennes de Mehran et de Qasr Chirin, à 300 et 600 kilomètres au nord de Bassorah. Jusqu'à présent seuls des accrochages, tirs d'artillerie principalement, ont été signalés en ces points, mais on estime généralement que le haut commandement irakien garde ouvertes ces deux options.

Par ailleurs, le ministère iranien du pétrole a démenti, dans un communiqué publié hier par le quotidien *Keyhan*, que l'aviation irakienne ait bombardé vendredi dernier le terminal pétrolier de l'île de Kharg. Selon des informations occidentales de bonne source, le chargement des pétroliers se poursuivait dimanche à Kharg qui, depuis le début des combats entre l'Iran et l'Irak il y a 22 mois, a été à plusieurs reprises la cible de l'aviation irakienne.

Au plan politique, la presse iranienne a mis en garde hier les pays du Golfe contre leur attitude devant la guerre irano-irakienne et notamment

contre une aide de leur part à l'Irak. Le quotidien *Azadeegan* a directement mis en cause le Koweït qu'il a accusé d'avoir accueilli dans son port, à une date non précisée, un navire soviétique chargé d'armes pour l'Irak.

A Bagdad, M. Taha Yassine Ramadan, membre du comité du conseil de la révolution, vice-premier ministre irakien, a déclaré hier que «si l'Iran avait gagné la première bataille de son offensive du 13 juillet contre l'Irak, il aurait entrepris une vaste opération pour déstabiliser le pays du Golfe».

Devant l'éventualité de l'ouverture par les forces iraniennes de nouveaux fronts le long de la frontière irano-irakienne, le président irakien Saddam Hussein s'efforce de renforcer le «front intérieur», en pratiquant une politique de la main tendue, estiment les observateurs.

Trois jours après avoir proclamé une amnistie en faveur des Kurdes, le chef de l'État irakien, selon des informations parvenues à Koweït, amnistie hier les communistes irakiens, ceux détenus à l'intérieur comme ceux en fuite à l'étranger.

La Jordanie crée une «armée populaire»

AMMAN, (AFP) — Le premier ministre jordanien, M. Moudar Badrane, a annoncé hier la création imminente d'une «armée populaire» en Jordanie pour faire face, a-t-il affirmé, à deux périls qui menacent le pays: l'offensive irakienne contre l'Irak et les projets annexionnistes d'Israël.

Le royaume hachemite voit dans le récent embrasement du front irako-iranien les signes d'une «convivence réelle avec Israël», selon M. Badrane. Mais la Jordanie prend plus au sérieux les déclarations du ministre israélien de la Défense, M. Ariel Sharon, sur la nécessité de créer un «État palestinien» à

la place du royaume hachemite.

On estime à Amman que les menaces israéliennes peuvent être mises à exécution soit par une action militaire directe, comme le suggérait le 8 juillet dernier un conseiller de M. Sharon, le général Shlomo Baum, soit par des opérations de subversion visant à déstabiliser le régime et préparer le changement.

Dans les deux cas, l'encadrement de la population par des éléments appartenant à une «armée populaire» apporterait une assistance considérable aux forces armées régulières, qui doivent actuellement faire face à deux fronts — israélien et syrien — et être

prêtes, le cas échéant, à apporter un appui stratégique à l'Irak.

M. Badrane a d'autre part déclaré devant les membres du conseil consultatif jordanien, qu'un «certain nombre des réservistes» jordaniens avaient été rappelés pour un «stage de formation militaire accélérée».

Le premier ministre a précisé qu'une commission spéciale composée de hauts officiers de l'armée avait été chargée par le gouvernement d'examiner «les aspects techniques du recrutement des citoyens et de leur formation militaire».

Selon l'institut stratégique de Londres, rappelle-t-on, le nombre de réservistes jordaniens est de 30.000 hommes environ.

M. Badrane a par ailleurs évoqué les déclarations du ministre israélien de la Défense, M. Ariel Sharon, affirmant que «la Jordanie est l'État naturel des Palestiniens», et a estimé que ces déclarations appellent «au mépris».

«Le peuple palestinien n'est pas dans des épreuves mais sur la terre de Palestine et la Jordanie n'est pas un État sans peuple», a dit M. Badrane, qui a condamné par ailleurs l'action de l'envoyé spécial américain à Beyrouth, M. Philip Habib; il cherche, a-t-il dit, «à évacuer les Palestiniens de Beyrouth, identifiant ainsi la politique des États-Unis à celle d'Israël».

En ce qui concerne l'appel du premier ministre israélien dimanche pour une confédération avec la Jordanie, M. Badrane a affirmé qu'il «agissait là d'une manoeuvre grossière» qui «n'appelle également que le mépris».



ZONE DU DANGER LAC ST-PIERRE

Depuis 1952, la portion du lac St-Pierre située au sud du Chenal de Navigation a été désignée «ZONE DE DANGER», autorisée par le Gouvernement Fédéral pour le tir de canons, effectué par l'Établissement d'épreuves et d'expérimentation de la Défense Nationale à Nicolet. La description exacte des lignes de démarcation de cette «ZONE DE DANGER» est donnée à la suite de cet avis.

La proclamation de la «ZONE DE DANGER» décrite ci-haut signifie que des tirs de canons peuvent être effectués à l'intérieur de cette zone à n'importe quel temps et que quiconque y est présent est de ce fait en état de danger. Quoique le personnel du Ministère de la Défense Nationale prenne toutes les mesures raisonnables pour éviter des accidents aux intrus, quiconque pénètre dans la «ZONE DE DANGER» le fait à son propre risque.

Le Ministère possède aussi une lisière de terrain longeant la rive sud du lac St-Pierre qui s'étend de la rive ouest de la rivière Nicolet jusqu'à l'ouest de la pointe de Terre connue sous le nom de Longue Pointe, située directement au bord du village de Baieville. Cette bande de terrain est clôturée et bien identifiée par des affiches du Ministère. Toute personne s'aventurant sur ce terrain est en état de danger. Ce terrain est aussi officiellement reconnu comme Aire de Repos pour les Oiseaux Migrateurs et toute chasse y est formellement défendue.

Quiconque trouverait un objet suspect soit dans la «ZONE DE DANGER» ou en aval dans le fleuve ou ailleurs devrait s'abstenir de déranger cet objet d'aucune manière, marquer l'endroit de la meilleure manière possible et prévenir la Police Provinciale de votre localité. Quoique la majorité des projectiles tirés dans la «ZONE DE DANGER» sont inoffensifs, quelques-uns ne le sont pas et la différence ne peut être confirmée que par des spécialistes en la matière. La garde d'objets du genre comme souvenirs est illégale et le déplacement ou l'altération de ces engins pourraient dans certains rares cas être extrêmement dangereux.

Le présent avis n'indique pas de changement aux conditions déjà existantes; il est publié comme memento pour tous les concernés.

Limite de la «ZONE DE DANGER»

commencent à un point sur le brise-lames de l'île Moras, à la sortie de la rivière Nicolet à la latitude N 46° 15' 00" et longitude O 72° 39' 14".

de là, vers l'ouest suivant la latitude N 46° 15' 00" jusqu'à un point approximativement à 500 verges de la ligne sud du Chenal de Navigation à latitude N 46° 15' 00" longitude O 72° 43' 20".

de là, suivant la ligne sud du Chenal de Navigation à une distance de 500 verges jusqu'à un point à latitude N 46° 09' 20", longitude O 72° 56' 20".

de là, dans une direction sud-est jusqu'à la Pointe à Comtois à l'est de l'embouchure de la rivière St-François à latitude N 46° 07' 21" longitude O 72° 55' 00".

de là, vers le nord-est en suivant la rive sud du Lac St-Pierre jusqu'à un point à latitude N 46° 12' 17", longitude O 72° 39' 24".

de là, vers le nord-est jusqu'à un point sur la rive ouest de la rivière Nicolet, à latitude N 46° 13' 58" longitude O 72° 38' 28".

de là, vers le nord en suivant la rive ouest de la rivière Nicolet jusqu'au point de départ. Ottawa, Canada 17630-77

PAR ORDRE
Charles R. Nixon
Sous-Ministre
Ministère de la Défense Nationale

La Voix de l'Amérique renforcée

WASHINGTON (Reuter) — Dans un de ses discours les plus emportés contre la politique soviétique, le président Ronald Reagan a déclaré hier que les États-Unis allaient moderniser leurs stations de radio émettant vers les pays de l'Est.

La Voix de l'Amérique, Radio-Europe Libre et Radio Liberté seront dotées d'un matériel neuf pour remplacer leurs équipements vétustes. Le président Reagan a également invité le Congrès à approuver le budget nécessaire à la diffusion d'émissions en direction de Cuba pour que ses habitants connaissent «la vérité sur la lutte entre la liberté et le totalitarisme».

Prenant la parole au cours d'une cérémonie de signature publique en faveur des «na-

tions captives», la première à laquelle ait participé un président américain, il s'est montré persuadé qu'en Pologne, en Afghanistan et ailleurs «les forces du totalitarisme n'avaient remporté qu'une victoire éphémère».

Le chef de la Maison-Blanche, qui a autorisé la reprise de négociations avec l'URSS sur la réduction des armements stratégiques et s'est engagé à trouver les moyens de coopérer avec le Kremlin chaque fois que possible, est revenu hier au farouche anti-communisme qu'il prônait naguère.

«Les événements de Pologne montrent qu'avec un court temps d'attente et un peu d'espace, la vérité devient une arme redoutable, une arme que même les États policiers les plus répressifs doi-

vent craindre. L'amour de la liberté, le feu de la liberté brûle chez tous les peuples des nations captives», a ajouté le président Reagan.

«Dans tous les États baltes, en Europe de l'Est et en Asie et maintenant en Afrique et

en Amérique latine, les uns après les autres, des nations sont devenues la proie d'une idéologie qui cherche à étouffer tout ce qui est bon dans l'esprit humain, a-t-il poursuivi. Cette extension du totalitarisme n'est pas le fruit d'élections libres ou d'un mouvement populaire.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

Rappel

Admission et inscription
Automne 1982

2 août

Renseignements:
343-6090

Renault 5 1982

Price à partir de 5595\$
livraison rapide

Lareau Automobiles Inc.
1824 ouest, Ste-Catherine, Montréal tél.: 947-9551

Tandis que le monde se préoccupe
des guerres aux Malouines, en Afghanistan
et au Liban.....

IL NE FAUT PAS OUBLIER LA TRAGÉDIE QUE CONNAÎT CHYPRE depuis son invasion par la Turquie en 1974



Le 20 juillet 1974, à l'aide des armes de l'OTAN, **LA TURQUIE**, un de nos "Alliés atlantiques, **ENVAHIT CHYPRE** — petite république indépendante et non-alignée — **ET OCCUPE LE 40% DE SON TERRITOIRE**

● LE TIERS DE LA POPULATION: EXPULSÉE DE LA ZONE OCCUPÉE PAR LA TURQUIE

Les réfugiés se trouvent toujours dans la partie de Chypre libre contrôlée par le gouvernement. Ils sont toujours empêchés de se rendre chez eux par l'armée d'occupation turque.

● DE DIZAINES DE MILLIERS DE COLONS TURCS «IMPORTÉS»

Pour occuper les maisons et les terres des chypriotes expulsés.

● 2000 CHYPRIOTES DISPARUS PENDANT L'INVASION-DES MILLIERS TUÉS

La Turquie refuse toujours à permettre à la Croix Rouge d'entreprendre librement des recherches dans les territoires occupés pour connaître le sort des personnes disparues.

RÉSOLUTIONS DE L'ONU IGNORÉES PAR LA TURQUIE...

Des nombreuses résolutions du conseil de sécurité et de l'assemblée générale de l'ONU, ordonnant le respect de l'indépendance de Chypre, le retrait de toutes les troupes étrangères et le retour des réfugiés dans leurs foyers, ont été délibérément ignorées par la Turquie (en particulier la résolution 3212 qui a été adoptée à l'unanimité, puisque même la Turquie lui a accordé son vote!)

Tous les efforts de l'ONU et du gouvernement de Chypre pour trouver une solution juste et durable au moyen de pourparlers intercommunautaires ont échoués, face à l'intransigeance de la Turquie qui bénéficie du soutien aveugle des membres de l'OTAN, dont le Canada malheureusement.

LES DROITS DE L'HOMME À LA TURQUIE...

Pourtant la Turquie affirme qu'elle a résolu le problème chypriote en instaurant "la paix" à l'île! Quelle paix...

- "L'armée turque s'est livrée au massacre systématique de civils n'ayant en rien participé à la guerre..."
- Les militaires turcs ont procédé au viol généralisé et répété des femmes de tous âges entre 12 et 71 ans..."

Rapport de la commission Européenne des Droits de l'Homme
(Voir: "Les effrayants secrets de l'invasion de Chypre par la Turquie"
The Sunday Times, 23 janvier 1977; Le Matin, 20 mars 1978.)

- Dans les territoires sous occupation turque... "nous n'avons pas vu un seul cimetière qui n'ait été profané. Dans certains cas toutes les tombes (50 ou plus) avaient été réduites en fragments ne dépassant pas la taille d'une boîte d'allumettes."

Rapport préparé pour l'UNESCO par Jacques Dalibard, citoyen Canadien
(Voir "Le viol du Nord de Chypre", The Guardian, 6 mai 1978)

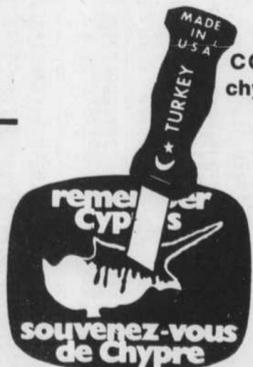
Même dans les territoires occupés, d'où presque tous les chypriotes-grecs ont été expulsés, et où ne restent que les nouveaux "colons" ainsi que les chypriotes-turcs — pour "le salut" desquels l'invasion a prétendument été entreprise — même là, les chypriotes-turcs souffrent sous la botte de l'envahisseur et se plaignent:

- "Ils (les colons) dirent aux Chypriotes-Turcs "Nous vous avons sauvés. Sortez d'ici. Ça nous appartient..."
- "... cette île enchantée a été transformée en enfer"
- "Ils (les "colons") ne connaissent même pas notre langue; ils l'ont apprise après leur arrivée ici. Les colonisateurs... ont fait vomir du sang aux habitants de l'île qui y sont depuis 400 ans (les Chypriotes-turcs)"

Halkin Sesi (journal chypriote-turc) 24 et 25 mai 1978.

AMIS QUÉBÉCOIS Vous n'avez pas oublié l'expulsion brutale du peuple acadien de ses terres ancestrales par le conquérant... Bien que cela paraisse incroyable, c'est le même sort que fait subir de nos jours au peuple chypriote l'envahisseur turc!

Les expulsés — les réfugiés — sont toujours empêchés de retourner chez eux, dans les terres peuplées par leurs ancêtres depuis 1400 av.J.-C.



DEUX POIDS DEUX MESURES

● PARALLÈLE MALOUINES-CHYPRE

Les Britanniques comme les Canadiens ne sauraient tolérer que des insulaires sans défense soient l'objet de l'agression et des visées expansionnistes d'un voisin sans scrupule. Les Britanniques viennent de nous prouver leur adhésion totale à ce principe en sacrifiant la vie de leurs soldats dans l'Atlantique sud. Mais leur indignation n'est que toute récente.

Respectons la liberté des insulaires tant aux Malouines qu'à Chypre

● LES DISPARUS: VIETNAM-CHYPRE

Nous avons tous été touchés par le drame des familles des soldats portés disparus au Vietnam. D'ailleurs, il y a eu un véritable blitz des médias à ce sujet.

SI L'ON S'EST TANT PRÉOCCUPÉ DU SORT DES SOLDATS PORTÉS DISPARUS AU VIETNAM, POURQUOI CETTE CONSPIRATION DU SILENCE SUR LE SORT DES CYPRIOTES?

● AFGHANISTAN - POLOGNE - CHYPRE

Les médias se préoccupent de la situation en Afghanistan et en Pologne — il s'agit là des droits de l'homme, quoi! Mais quant aux droits de l'homme à Chypre, là c'est différent!

SI DES SANCTIONS AVAIENT ÉTÉ PRISES CONTRE LA TURQUIE POUR LE MASSACRE D'UN MILLION ET DEMI D'ARMÉNIENS, LE GENOCIDE DES JUIFS PAR L'ALLEMAGNE NAZIE N'AURAIT JAMAIS EU LIEU.

SI L'ON AVAIT EXIGÉ DE LA TURQUIE QU'ELLE RESPECTE LES RÉSOLUTIONS DE L'ONU SUR LA QUESTION DE CHYPRE ET QU'ELLE EN RETIRE SES ARMÉES, FAUTE DE QUOI... JAMAIS L'ARGENTINE N'AURAIT ENVAHI LES MALOUINES, NI ISRAËL LE LIBAN

AIDEZ-NOUS... LE CANADA DOIT AGIR

CONCITOYENS QUÉBÉCOIS, aidez-nous donc à appuyer la lutte du peuple chypriote. Insistez auprès de vos députés — télégraphiez même à l'Assemblée Nationale et spécialement à vos représentants au Parlement d'Ottawa — pour que le Canada exerce des pressions fortes envers la Turquie afin qu'elle se retire de Chypre. On doit permettre aux chypriotes de résoudre leurs problèmes amicalement sans ingérence étrangère.

Toute solution du problème chypriote doit absolument comprendre:

- le retour de tous les expulsés chez eux
- le retrait de l'armée d'occupation turque
- la réintégration de la république sous un seul gouvernement fort, démocratique et librement élu.

COMITÉ HELLÉNIQUE-CANADIEN DE SOLIDARITÉ POUR CHYPRE

2116 boul. St-Laurent, Montréal

et

COMITÉ PAN-CANADIEN DE SOLIDARITÉ POUR CHYPRE

C.P. 580 Succursale La Cité, Montréal; Vancouver, Winnipeg, Toronto, Kitchener, Ottawa, Halifax

La publication de cette page a été financée par:

- | | | | | | |
|---|---|---|---|--|---|
| 1. Restaurant Milos Enrg.
5357 ave. du Parc | 5. Super Marché "Quatre Frères"
1495 Van Horne,
3701 boul. St-Laurent | 8. Communauté Hellénique-
Canadienne de l'île de Montréal
2116 boul. St-Laurent. | 11. PASOK - Montréal
5609 ave. du Parc | 15. Mr. C. Spiliotopoulos | 19. L. Mitropoulos |
| 2. Restaurant Le Flocon
540 Duluth | 6. New Milano Italian Food Products
10548 L'Archevêque,
Montréal Nord | 9. L'Agence d'Assurances
Pantazis, Assimakopoulos,
Pantazis, Inc.
750 boul. Laurentien, Suite 127
Ville St-Laurent. | 12. Mr. A. Maris | 16. Restaurant Avenue Grecque
5583 ave. du Parc | 20. Association Culturelle
Helléno-Québécoise
5359 ave. du Parc |
| 3. Toscana Fruit Store
La Cité | 7. Fit-Knit Fashion Inc.
7250 Mile End | 10. L'Association des Chypriotes -
Grecs de Montréal | 13. Mr. Evangelos Hadjis | 17. Restaurant "Le Garage"
280 est Duluth | 21. Restaurant Chez Demos
Prince Arthur, Laval et Roy |
| 4. Association des Travailleurs
Helléno-Canadiens
de Montréal Métropolitain
5359 ave du Parc | | | 14. Banque Nationale de Grèce
852 ouest Jean Talon
5756 ave. du Parc, | 18. Restaurant Zita Inc.
5292 ave. du Parc | 22. Association Skaliotienne |

USA: le taux préférentiel baisse à 16% et le taux d'escompte à 11.5%

Réagissant aux récentes baisses observées sur les marchés des capitaux à court terme, deux importantes banques américaines ont réduit hier leur taux privilégié de 16,5% à 16% et la Réserve fédérale a diminué de 12% à 11,5% son taux d'escompte.

C'est la première baisse du taux d'escompte américain depuis le 3 décembre dernier, alors qu'il était passé de 13% à 12%. Contrairement à ce qui se produit au Canada, où le taux d'escompte sert d'indicateur à l'ensemble du marché, aux États-Unis, le taux d'escompte s'ajuste aux tendances. Hier, la quatrième banque en importance aux États-

Unis, la Manufacturers Bank, de Los Angeles, et la huitième en importance, la First National Bank, de Chicago, ont d'abord diminué leur taux de base à 16%. Quelques heures plus tard, la Réserve fédérale annonçait une diminution de son taux d'escompte, qui est utilisé dans les transactions de l'organisme avec les banques et les autres institutions financières.

Au Canada jeudi dernier, une variation à la baisse du taux d'escompte, qui est passé de 16,5% à 16,17%, avait ensuite donné lieu à une baisse du taux privilégié des banques à charte, celles-ci prêtant maintenant au taux de 17,75%

à leurs clients les plus solvables contre 18,25% auparavant.

Pour agir sur les taux d'intérêt, les autorités américaines ont plutôt recouru à des interventions dites «open market». Par des achats ou des ventes de titres gouvernementaux à court terme, la Réserve fédérale arrive ainsi à influencer le loyer de l'argent.

Au cours des dernières semaines, la «Fed» a acheté de ces obligations en quantité, injectant ainsi des fonds dans le système bancaire américain. Cet apport massif de capitaux a d'abord fait baisser les taux d'intérêt à court terme, puis, hier, le taux privilégié et le

taux d'escompte.

Le relâchement de la politique restrictive américaine s'explique par le fait que le taux de croissance de la masse monétaire se situe à l'intérieur de la fourchette fixée par les autorités. Le contrôle de la masse monétaire est le moyen qu'a décidé d'emprunter le gouvernement américain pour réduire le taux d'inflation. Cette politique monétariste a fait l'objet de nombreuses critiques au cours des derniers mois, notamment parce qu'elle implique de hauts taux d'intérêt qui créent du chômage.

C'est la troisième fois en quatre mois que des banques

réduisent leur taux de base à 16%, mais au cours des deux premières occasions, l'ensemble de l'industrie n'avait pas emboîté le pas, manifestant ainsi les craintes du milieu des affaires quant aux perspectives à long terme des taux d'intérêt.

La réduction d'hier semble toutefois devoir être suivie par les autres grandes banques américaines, d'autant que le taux sur les fonds qu'elles prêtent entre elles a encore baissé hier.

Il faut remonter au mois de novembre dernier pour voir les 20 plus grandes banques américaines afficher un taux privilégié de 16% ou moins.

L'équipe d'Yves Ménard doit redonner le contrôle de TIW à Peter Thomson

par Michel Nadeau

M. Peter N. Thomson vient de reprendre le contrôle de la firme TIW Industries, qui est propriétaire notamment des entreprises québécoises suivantes: Meubles Radisson (en voie d'être vendue) Voyages Bel-Air, International Bronze, de Valleyfield...

Cette transaction marque la fin d'un rêve pour M. Yves

Ménard et un groupe de cadres qui ont, en 1979, acquis le contrôle de la compagnie, alors la propriété de M. Thomson. Ce dernier fournit le financement requis pour la transaction. Ayant échoué par différentes raisons, les cadres supérieurs durent au cours des derniers jours rendre à M. Thomson le contrôle de l'entreprise.

M. Thomson, qui vit main-

tenant aux Caraïbes, détient aujourd'hui au moins 67% des actions de TIW Industries, une société de gestion qui connut des heures de gloire dans les années 70, mais qui traverse aussi des moments très difficiles depuis un an et demi.

L'histoire de TIW est le cas-type d'une stratégie ratée de diversification sectorielle.

On peut faire remonter l'histoire de l'entreprise à 1946, alors que la Foreign Power Securities voyait ses actifs dans les secteurs de l'électricité et du gaz naturel, nationalisés par l'État français. La compagnie recut \$2,7 millions en 1951, mais perdit quelque \$3 millions dans l'affaire. En 1956, elle prend le contrôle de Warnock Hersey qui se retrouve, en 1970, le principal actionnaire de Power Corp. avec 28% des titres. M. Paul Desmarais et Gelo Enterprises mettent la main sur les actions de Power. Les dirigeants de Warnock amorcent alors leur stratégie de diversification qui les mènera dans les centres de ski de l'Ouest, les meubles au Québec, les usines de fabrication de métaux en Ontario, des filiales en Europe et aux États-Unis...

Au cours des années 70, Warnock mettra la main sur une demi-douzaine de fabricants de meubles au Québec: Marius Ouellet, Henderson Furniture, S. Thibault Ltée, Les Meubles Opus, Royal Chesterfields etc... Certaines usines furent conservées, d'autres vendues.

L'acquisition de Vilas Furniture en 1980 et l'effondrement du marché du meuble devaient cependant transformer ce secteur, qui fut durant quelques années un centre de profits très important. Au début de l'année, on décida de larguer le groupement connu maintenant sous le nom de Meubles Radisson.

Dans le secteur hôtelier, la stratégie fut à peu près la même: acquisition de centres de plein air dans l'Ouest, de terrains en Floride, de l'hôtel Chanteclerc, dans le nord de Montréal. Une à une, toutes ces entreprises ont été vendues.

Après l'acquisition de Toronto Iron Works en 1976, Warnock Hersey est devenue TIW.

La division des conseillers W.H. Professionals Service fut créée en 1978 à Shawinigan Falls.

Au cours de 1980, la compagnie devait investir plus de \$15 millions afin de construire une usine de chaudières pour injection de vapeur dans la recherche de pétrole à Calgary et une usine pour l'aluminerie, en Irlande. Ces investissements furent comme à l'habitude «financés» au moyen d'emprunts. Jamais les actionnaires n'ajoutaient d'argent frais.

«Ce fut notre erreur», raconte aujourd'hui M. Ménard qui, après une maladie sérieuse l'an dernier, est revenu à Montréal (Le siège social de TIW fut déplacé de Montréal à

Ottawa au cours du débat sur la loi 101. Il est maintenant à Toronto au siège de Toronto Iron Works.)

«Nous avons été victimes de la crise des taux d'intérêt. Nos prévisions établies à 17% le niveau du taux préférentiel. Nous avons frappé 20%. Nos résultats financiers n'étaient pas assez bons pour demander de nouveaux capitaux aux actionnaires», d'ajouter M. Ménard, qui fut également vice-président d'Air Canada.

Il est bien connu dans les cercles financiers que M. P. N. Thomson laissait ses entreprises s'endetter plutôt que d'investir personnellement dans leur capital.

«Puis le marché du meuble s'est effondré. Nos terrains en Floride n'ont pas rapporté ce qu'ils devaient. Les frais d'intérêt nous éraient de plus en plus...»

L'an dernier, TIW a perdu la somme record de \$22 millions sur un chiffre d'affaires de \$140 millions.

Au téléphone, le nouveau président, M. Walter Morris, a déclaré au DEVOIR que les premiers mois de 1982 laisseraient des pertes également. Les activités reliées au secteur de métaux n'apportent des liquidités que durant la dernière partie de l'année.

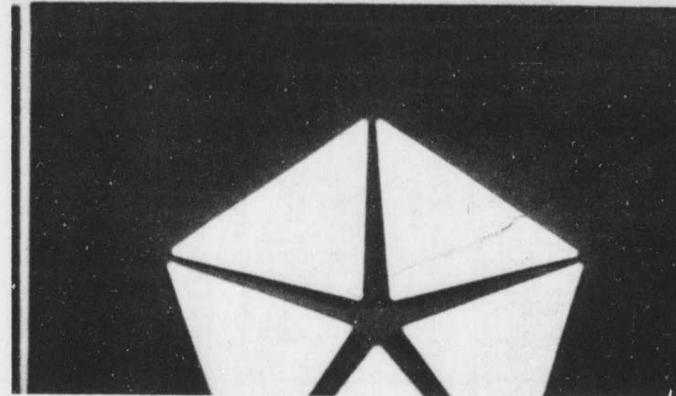
Qu'advient-il de Lawson Travel et Voyages Bel-Air? M. Morris souligne que la firme produit des revenus intéressants et qu'elle ne serait vendue que si le placement rapportait davantage.

Pour ce qui est de Meubles Radisson, les quatre usines sont présentement administrées par un représentant de la Banque Nationale, principal créancier. Certains craignent une rupture des inventaires et un bris dans la production de l'entreprise. Des cadres seraient intéressés à acheter Radisson. «Mais plusieurs personnes et plusieurs banques s'intéressent à l'affaire. Cela prend du temps. Nous aurons peut-être signé une entente au début du mois d'août», précise-t-il.

C'est ainsi qu'une entreprise qui affichait des profits accumulés de \$30 millions, il y a à peine à trois ans, avec un actif de plus de \$100 millions, redevient tranquillement une simple entreprise dans le domaine métallique après avoir révé de devenir une structure intégrée dans les trois secteurs de l'activité économique: primaire (métaux) secondaire (meubles) et tertiaire (voyages).

TIW ne sera plus que Toronto Iron Works.

À la Bourse, la dernière transaction du titre TIW s'est faite à \$5, mais c'était en janvier dernier.



M. Lee Iacocca, président de Chrysler, s'est livré hier à une virulente critique des politiques économiques du gouvernement américain après avoir annoncé les meilleurs résultats financiers de sa compagnie en six ans. «Cette disgrâce nationale que constitue les taux d'intérêt artificiellement élevés doit être arrêtée», a notamment dit l'homme d'affaires. (Photolaser AP)

Chrysler enregistre un bénéfice de \$107 millions

NEW YORK (AP) — Chrysler Corp. a annoncé hier des profits de \$106,9 millions au deuxième trimestre de 1982. Il s'agit d'une augmentation de plus de 400% par rapport au bénéfice du deuxième trimestre de 1981 et du meilleur résultat financier affiché par la compagnie depuis 1976.

«Cette performance, enregistrée au cœur de la pire dépression de l'histoire de l'industrie automobile, constitue une preuve tangible de l'efficacité de nos programmes de réduction des coûts, d'amélioration de la productivité et d'augmentation de l'efficacité des activités de l'entreprise», a commenté M. Lee Iacocca, président de Chrysler.

Le bénéfice par action du constructeur automobile a atteint \$1,34 au deuxième trimestre de 1982, comparativement à 20 cents (\$20,7 millions au total) durant la même période de 1981. Les revenus sont passés de \$2,88 milliards à \$2,87 milliards.

Au cours des six premiers mois de l'année, Chrysler a inscrit des profits de \$256,8 millions, ou \$3,29 par action, par rapport à des pertes de \$268,6 millions lors de la première moitié de 1981. Lors du premier trimestre de 1982, Chrysler a affiché un profit de \$150 millions grâce à la vente de sa filiale de véhicules militaires, qui a plus que compensé un déficit d'exploitation de \$89 millions.

Le chiffre d'affaires du fabricant a été de \$5,36 milliards pour les six premiers mois de l'année, en hausse de \$240 millions par rapport à la même période de 1981.

Les trois autres grands de l'industrie américaine de l'automobile, General Motors, Ford et American Motors, doivent publier leurs résultats financiers au cours des prochains jours.

Il y a un an et demi, Chrysler était au bord de la faillite, mais, a dit M. Iacocca au cours d'une conférence de presse à New York, la com-

pagne s'est redressée à la faveur d'une plus grande efficacité, d'une productivité accrue et grâce aux sacrifices consentis par ses travailleurs.

Le numéro trois de l'industrie automobile américaine a entrepris hier des négociations avec des représentants des Travailleurs unis de l'automobile afin de signer un nouveau contrat de travail, mais M. Iacocca a refusé de commenter les offres de Chrysler. Le président avait déjà dit que la compagnie désirait réduire ses frais de programmes médicaux. «À mesure que notre situation financière se rétablit, nous allons certainement négocier de bonne foi et partager les profits», a dit M. Iacocca.

Les syndicats de Chrysler ont pour leur part affirmé qu'ils désiraient réduire l'écart de salaire horaire d'envi-

ron \$2,50 qui les sépare de leurs confrères de General Motors et Ford. Au cours de deux rondes de négociations en 1980 et en 1981, les représentants des 43.200 travailleurs de Chrysler avaient consenti à renoncer à huit congés payés par année, à une augmentation de salaire de 3%, à l'indexation des revenus pour tenir compte de l'inflation et à une majoration des cotisations de l'employeur au régime de retraite.

LE DEVOIR
 POUR UN
 ABONNEMENT
 À DOMICILE
844-3361

au jour le jour

■ Dome sort \$500 millions

Dome Petroleum veut racheter à \$50 l'unité dix millions d'actions privilégiées Dome Resources, émises le 10 mars 1982 en échange des actions de Hudson's Bay Oil and Gas. La compagnie avait trois ans pour racheter ces actions, qui comportent un dividende de \$5,75. Dome Petroleum précise que ces \$500 millions nécessaires à la transaction proviennent d'emprunts effectués en mars 82 et mis en fiducie. Cette offre n'est valable qu'au Canada puisque cet arrangement est un artifice fiscal pour bénéficier du gain de capital notamment.

■ Les prêts au Tiers-Monde

Pour l'année 1981-82 terminée le 30 juin dernier, les pays du Tiers-Monde ont emprunté \$10,4 milliards à la Banque Mondiale au lieu de \$8,8 milliards en 1980-81. Aussi la Banque Mondiale a-t-elle dû s'endetter à un rythme record: \$8,5 milliards en 1981-82 au lieu de \$5,7 milliards l'année précédente. Pour 1982-83, la Banque Mondiale prévoit prêter \$11,2 milliards au Tiers-Monde et emprunter \$9 milliards.

■ Scott Paper et Abitibi Price

Bien que ses ventes aient décliné de 0,8%, Scott Paper a réussi à augmenter de 1,4% son bénéfice net pour le premier semestre de 1981: un profit de \$4,1 millions sur des ventes de \$93,5 millions. Au contraire, Abitibi-Price a vu ses bénéfices diminuer tout comme son chiffre d'affaires au premier semestre 1982: son bénéfice net est tombé à \$45,3 millions, soit 1,95 par action, au lieu de \$66,7 millions et \$3,07 par action. Les ventes d'Abitibi-Price ont diminué de \$46,2 millions à \$30,9 millions.

■ \$810 millions d'Eurodollars

Pendant les cinq premiers mois de 1982, des compagnies canadiennes ont emprunté \$810 millions sur le marché du dollar eurocanadien, en quinze émissions différentes, alors qu'aucun emprunt n'avait été réalisé sur ce marché à la même période l'an passé. Réservé aux grandes sociétés, le marché eurodollar est avantageux: les taux d'intérêt sont toujours plus bas que le taux privilégié de 0,50% ou 0,75%. De plus, la négociation ne prend que quatre semaines alors qu'elle peut prendre jusqu'à trois mois au Canada.

■ La SEE emprunte

La Société d'expansion des exportations (SEE) émet sur le marché américain pour \$150 millions US de billets à 14 3/8% venant à échéance le 15 juillet 1987. Les billets sont vendus \$99,80 plus l'intérêt court, ce qui assure un rendement de 14,428%. Les effets ne peuvent être encaissés avant cinq ans. Les fonds serviront à financer les engagements de prêts consentis par la SEE.

■ Shawinigan hérite

La ville de Shawinigan héritera le 1er septembre prochain de l'usine de pellicule cellophane Du Pont du Canada, fermée partiellement depuis la fin mai et définitivement depuis le 30 juillet. Après cinquante ans d'implantation dans la région, Du Pont du Canada se dit heureuse «que ce don permette d'étudier la possibilité d'utiliser l'usine de manière à ce qu'elle puisse continuer à servir la région». Les 20 acres sont évalués \$525.000 et les bâtiments \$7,2 millions par la municipalité. L'affaiblissement des marchés du cellophane explique la fermeture.

■ En raccourci

Un groupe de dix compagnies japonaises va acquérir 15% d'intérêt dans Quintette Coal Ltd, qui exploite du charbon en C-B... La production pétrolière mondiale serait remontée à 18,2 millions de barils-jour en juin, selon une revue spécialisée américaine... Le Venezuela qui fournit 40% du pétrole importé par le Canada va augmenter sa production de pétrole au-dessus de son quota... M. Richard Newberry, trésorier de la Coopérative fédérée, est l'un des treize membres du CA, de Co-Enerco, qui permet aux grosses coops de participer à l'industrie du pétrole et du gaz... Une compagnie de l'Illinois, Household International, prend le contrôle de Wallace Murray Canada de Sainte-Foy... RCA Corp. de New York, acquiert quatre firmes montréalaises, All Steel Canada, Les Meubles All Steel Canada, Picker Canada et Picker X-Ray... Le gouvernement français continuera de renflouer Concorde en 1983: Air France serait déficitaire de 15 millions de livres quand British Airways obtient un profit de sept millions de livres avec ses sept Concorde... Les États-Unis demeurent le plus important fournisseur et le plus important client de licences pour l'Allemagne et l'Ouest... Une compagnie de Waterloo, The Heritage Group a décidé de geler les salaires de ses dirigeants et d'augmenter la durée de la semaine de travail... Deux sociétés japonaises construiront une raffinerie de sucre de canne au Maroc.

Marie-Agnès Thellier

Comment relancer la Fédération des magasins Coop?

par Marie-Agnès Thellier

Été chaud pour les coopérateurs, ceux de Pêcheurs-Unis du Québec comme ceux de l'ex-Fédération des magasins Coop.

Alors qu'on attend incesamment tous les détails sur le refinancement de la pêche coopérative, hier soir encore le Mouvement Desjardins, les coopératives de consommateurs et la Société de développement coopératif (SDC) discutait des modalités d'une relance du mouvement coopératif de consommation.

Au moins deux versions s'affrontent:

■ Le syndicat CSN des employés de la Fédération des magasins Coop soutient qu'il faut continuer à faire fonctionner un grossiste indépendant. Il suggère que les organisations régionales contrôlées par les coopératives locales fassent fonction de grossiste tandis que le marketing et les achats seraient centralisés. Une grande partie des 500 emplois de la Fédération des magasins Coop dépend de ces fonctions de grossiste qu'elle jouait pour 200 coopératives.

■ Plusieurs coopératives estiment qu'elle pourraient continuer à s'approvisionner à l'extérieur du mouvement coopératif (dans le groupe Épiceries - Unis - Métro - Richelieu par exemple) et que leur effort porterait sur un meilleur service au consommateur, une meilleure éducation à la consommation ainsi que sur une meilleure gestion des magasins.

Cette question de l'approvisionnement, ainsi que les structures d'organisation de la consommation au Québec, alimentent les débats à l'intérieur du monde de la coopération.

Pour être sûr de se faire entendre, le syndicat des employés de l'ex-Fédération des magasins Coop est allé porter un mémoire au président de la Confédération Desjardins, M. Raymond Blais, dimanche à son chalet.

Dans son mémoire sur la faillite de la Fédération, le syndicat s'en prend à la direction et au conseil d'administration de l'organisme, ainsi qu'à la SDC. Interrogé

par Le DEVOIR, M. Claude Blanchet, directeur de la SDC, a rappelé que les deux causes premières de la faillite sont la sous-capitalisation de la Fédération, dont le capital propre aurait dû être quatre à cinq fois plus important, et les responsabilités confiées à la Fédération. Celle-ci assumait tous les risques du développement coopératif, mais dès qu'une unité devenait rentable, elle passait aux mains de la coopérative locale.

M. Blanchet a rappelé que les décisions étaient prises par le conseil d'administration de la Fédération et que, très souvent, les recommandations du comité de développement (où siégeaient des représentants de la SDC) n'étaient pas suivies intégralement.

APPARTEMENTS EXÉCUTIFS
 Meublés (au mois) ou non-meublés (à l'année)
 Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une gerance dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes situés au centre ville mais sur une élégante rue résidentielle.
(514) 935-9224

HADDON ARMS
 MONTREAL 2170 AVE. LINCOLN
 Près du Forum & Métro

DIVIDENDE NO 386
 Un dividende de vingt-neuf cents par action du capital versé de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable le premier août 1982 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 9 juillet 1982.
 Par ordre du Conseil d'administration
PIERRE GOYETTE
 Président et
 chef des opérations

LA BANQUE D'ÉPARGNE

Matin ou après-midi, envollez-vous vers Cincinnati avec Delta.

Tous les matins, à 7h, Delta vous offre un vol avec correspondance vers Cincinnati. Le temps d'apprécier notre bon petit déjeuner et vous y êtes déjà à 10h35. En après-midi, le départ s'effectue à 15h45 avec une correspondance pour arriver à 19h35. Pour réserver, appelez Delta au 337-5520 ou consultez votre agent de voyages. Delta est toujours là. (MD) **DELTA**



Détenteur d'un permis du Québec. Départs de l'aéroport de Dorval. Horaires sujets à changement sans préavis.

AMBIÉTÉ

Un creux barométrique sur Terre-Neuve ce matin affecte l'extrême est de la province aujourd'hui. Le front froid qui a traversé le Québec la nuit dernière donnant quelques averses et orages dispersés se retrouve juste au sud de la Gaspésie ce matin. Une crête de haute pression située sur le nord-ouest de la province donnera du soleil sur tout l'ouest du Québec.

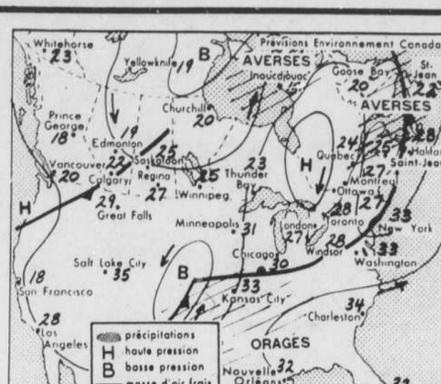
CANADA (Prévisions pour aujourd'hui) Table with columns for location, temperature (MIN, MAX), and weather conditions.

ÉTATS-UNIS (Prévisions pour aujourd'hui) Table with columns for location, temperature (MIN, MAX), and weather conditions.

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue, ensolleillé avec quelques passages nuageux, maximum 23. Aperçu pour mercredi: généralement ensolleillé. Réservoirs Cabonga et Gouin: ensolleillé avec passages nuageux, maximum 22. Aperçu pour mercredi: généralement ensolleillé.

AMÉRIQUE CENTRALE (Températures enregistrées hier, en degrés Celsius) Table with columns for location, temperature, and weather.



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

RETROSPECTIVE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

TEMPÉRATURES Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

PRÉCIPITATIONS Table with columns for location, precipitation, and weather conditions.

DEGRÉS-JOURS Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

AMÉRIQUE CENTRALE Table with columns for location, temperature, and weather conditions.

TELEVISION

11.45 Tout un monde 12.15 J'ai un monde 12.30 Les gens d'aujourd'hui 13.00 Les gens d'hier 13.15 Les gens d'aujourd'hui

13.30 J'ai un monde 13.45 J'ai un monde 14.00 J'ai un monde 14.15 J'ai un monde 14.30 J'ai un monde

14.45 J'ai un monde 15.00 J'ai un monde 15.15 J'ai un monde 15.30 J'ai un monde 15.45 J'ai un monde

16.00 J'ai un monde 16.15 J'ai un monde 16.30 J'ai un monde 16.45 J'ai un monde 17.00 J'ai un monde

17.15 J'ai un monde 17.30 J'ai un monde 17.45 J'ai un monde 18.00 J'ai un monde 18.15 J'ai un monde

18.30 J'ai un monde 18.45 J'ai un monde 19.00 J'ai un monde 19.15 J'ai un monde 19.30 J'ai un monde

19.45 J'ai un monde 20.00 J'ai un monde 20.15 J'ai un monde 20.30 J'ai un monde 20.45 J'ai un monde

21.00 J'ai un monde 21.15 J'ai un monde 21.30 J'ai un monde 21.45 J'ai un monde 22.00 J'ai un monde

22.15 J'ai un monde 22.30 J'ai un monde 22.45 J'ai un monde 23.00 J'ai un monde 23.15 J'ai un monde

23.30 J'ai un monde 23.45 J'ai un monde 24.00 J'ai un monde 24.15 J'ai un monde 24.30 J'ai un monde

24.45 J'ai un monde 25.00 J'ai un monde 25.15 J'ai un monde 25.30 J'ai un monde 25.45 J'ai un monde

26.00 J'ai un monde 26.15 J'ai un monde 26.30 J'ai un monde 26.45 J'ai un monde 27.00 J'ai un monde

27.15 J'ai un monde 27.30 J'ai un monde 27.45 J'ai un monde 28.00 J'ai un monde 28.15 J'ai un monde

28.30 J'ai un monde 28.45 J'ai un monde 29.00 J'ai un monde 29.15 J'ai un monde 29.30 J'ai un monde

29.45 J'ai un monde 30.00 J'ai un monde 30.15 J'ai un monde 30.30 J'ai un monde 30.45 J'ai un monde

31.00 J'ai un monde 31.15 J'ai un monde 31.30 J'ai un monde 31.45 J'ai un monde 32.00 J'ai un monde

32.15 J'ai un monde 32.30 J'ai un monde 32.45 J'ai un monde 33.00 J'ai un monde 33.15 J'ai un monde

33.30 J'ai un monde 33.45 J'ai un monde 34.00 J'ai un monde 34.15 J'ai un monde 34.30 J'ai un monde

34.45 J'ai un monde 35.00 J'ai un monde 35.15 J'ai un monde 35.30 J'ai un monde 35.45 J'ai un monde

36.00 J'ai un monde 36.15 J'ai un monde 36.30 J'ai un monde 36.45 J'ai un monde 37.00 J'ai un monde

37.15 J'ai un monde 37.30 J'ai un monde 37.45 J'ai un monde 38.00 J'ai un monde 38.15 J'ai un monde

TELEVISION

11.45 Tout un monde 12.15 J'ai un monde 12.30 Les gens d'aujourd'hui 13.00 Les gens d'hier 13.15 Les gens d'aujourd'hui

13.30 J'ai un monde 13.45 J'ai un monde 14.00 J'ai un monde 14.15 J'ai un monde 14.30 J'ai un monde

14.45 J'ai un monde 15.00 J'ai un monde 15.15 J'ai un monde 15.30 J'ai un monde 15.45 J'ai un monde

16.00 J'ai un monde 16.15 J'ai un monde 16.30 J'ai un monde 16.45 J'ai un monde 17.00 J'ai un monde

17.15 J'ai un monde 17.30 J'ai un monde 17.45 J'ai un monde 18.00 J'ai un monde 18.15 J'ai un monde

18.30 J'ai un monde 18.45 J'ai un monde 19.00 J'ai un monde 19.15 J'ai un monde 19.30 J'ai un monde

19.45 J'ai un monde 20.00 J'ai un monde 20.15 J'ai un monde 20.30 J'ai un monde 20.45 J'ai un monde

21.00 J'ai un monde 21.15 J'ai un monde 21.30 J'ai un monde 21.45 J'ai un monde 22.00 J'ai un monde

22.15 J'ai un monde 22.30 J'ai un monde 22.45 J'ai un monde 23.00 J'ai un monde 23.15 J'ai un monde

23.30 J'ai un monde 23.45 J'ai un monde 24.00 J'ai un monde 24.15 J'ai un monde 24.30 J'ai un monde

24.45 J'ai un monde 25.00 J'ai un monde 25.15 J'ai un monde 25.30 J'ai un monde 25.45 J'ai un monde

26.00 J'ai un monde 26.15 J'ai un monde 26.30 J'ai un monde 26.45 J'ai un monde 27.00 J'ai un monde

27.15 J'ai un monde 27.30 J'ai un monde 27.45 J'ai un monde 28.00 J'ai un monde 28.15 J'ai un monde

28.30 J'ai un monde 28.45 J'ai un monde 29.00 J'ai un monde 29.15 J'ai un monde 29.30 J'ai un monde

29.45 J'ai un monde 30.00 J'ai un monde 30.15 J'ai un monde 30.30 J'ai un monde 30.45 J'ai un monde

31.00 J'ai un monde 31.15 J'ai un monde 31.30 J'ai un monde 31.45 J'ai un monde 32.00 J'ai un monde

32.15 J'ai un monde 32.30 J'ai un monde 32.45 J'ai un monde 33.00 J'ai un monde 33.15 J'ai un monde

33.30 J'ai un monde 33.45 J'ai un monde 34.00 J'ai un monde 34.15 J'ai un monde 34.30 J'ai un monde

34.45 J'ai un monde 35.00 J'ai un monde 35.15 J'ai un monde 35.30 J'ai un monde 35.45 J'ai un monde

36.00 J'ai un monde 36.15 J'ai un monde 36.30 J'ai un monde 36.45 J'ai un monde 37.00 J'ai un monde

37.15 J'ai un monde 37.30 J'ai un monde 37.45 J'ai un monde 38.00 J'ai un monde 38.15 J'ai un monde

TELEVISION

11.45 Tout un monde 12.15 J'ai un monde 12.30 Les gens d'aujourd'hui 13.00 Les gens d'hier 13.15 Les gens d'aujourd'hui

13.30 J'ai un monde 13.45 J'ai un monde 14.00 J'ai un monde 14.15 J'ai un monde 14.30 J'ai un monde

14.45 J'ai un monde 15.00 J'ai un monde 15.15 J'ai un monde 15.30 J'ai un monde 15.45 J'ai un monde

16.00 J'ai un monde 16.15 J'ai un monde 16.30 J'ai un monde 16.45 J'ai un monde 17.00 J'ai un monde

17.15 J'ai un monde 17.30 J'ai un monde 17.45 J'ai un monde 18.00 J'ai un monde 18.15 J'ai un monde

18.30 J'ai un monde 18.45 J'ai un monde 19.00 J'ai un monde 19.15 J'ai un monde 19.30 J'ai un monde

19.45 J'ai un monde 20.00 J'ai un monde 20.15 J'ai un monde 20.30 J'ai un monde 20.45 J'ai un monde

21.00 J'ai un monde 21.15 J'ai un monde 21.30 J'ai un monde 21.45 J'ai un monde 22.00 J'ai un monde

22.15 J'ai un monde 22.30 J'ai un monde 22.45 J'ai un monde 23.00 J'ai un monde 23.15 J'ai un monde

23.30 J'ai un monde 23.45 J'ai un monde 24.00 J'ai un monde 24.15 J'ai un monde 24.30 J'ai un monde

24.45 J'ai un monde 25.00 J'ai un monde 25.15 J'ai un monde 25.30 J'ai un monde 25.45 J'ai un monde

26.00 J'ai un monde 26.15 J'ai un monde 26.30 J'ai un monde 26.45 J'ai un monde 27.00 J'ai un monde

27.15 J'ai un monde 27.30 J'ai un monde 27.45 J'ai un monde 28.00 J'ai un monde 28.15 J'ai un monde

28.30 J'ai un monde 28.45 J'ai un monde 29.00 J'ai un monde 29.15 J'ai un monde 29.30 J'ai un monde

29.45 J'ai un monde 30.00 J'ai un monde 30.15 J'ai un monde 30.30 J'ai un monde 30.45 J'ai un monde

31.00 J'ai un monde 31.15 J'ai un monde 31.30 J'ai un monde 31.45 J'ai un monde 32.00 J'ai un monde

32.15 J'ai un monde 32.30 J'ai un monde 32.45 J'ai un monde 33.00 J'ai un monde 33.15 J'ai un monde

33.30 J'ai un monde 33.45 J'ai un monde 34.00 J'ai un monde 34.15 J'ai un monde 34.30 J'ai un monde

34.45 J'ai un monde 35.00 J'ai un monde 35.15 J'ai un monde 35.30 J'ai un monde 35.45 J'ai un monde

36.00 J'ai un monde 36.15 J'ai un monde 36.30 J'ai un monde 36.45 J'ai un monde 37.00 J'ai un monde

37.15 J'ai un monde 37.30 J'ai un monde 37.45 J'ai un monde 38.00 J'ai un monde 38.15 J'ai un monde

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for Happy Days, The Mary Tyler Moore Show, Newswatch, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for Let's make a Deal, The Family Feud, The price is right, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Alan Thicke Show, Another World, Let's make a Deal, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Table with 2 columns: Location, Temperature/Weather. Includes entries for The Family Feud, The price is right, The new 90's, etc.

Annonces classées 286-1200

Ameublements à vendre

MEUBLES NON FINIS: vendons et fabriquons vaste choix (couches, bureaux doubles et triples, etc.)

CAUSE DÉPART: vendons meubles français, mobilier récent, grand confort, 3500\$.

Appartements/logements à louer

Vieux-Montréal, luxueux étage, 5 1/2, balcon, 2 chambres, chauffage central, grand placard.

Appartements/logements à louer

CHRISTOPHE-COLOMB: près Mont-Royal, magnifiques 5 1/2, pour le 1er août, \$350 et \$375.

Antiquités

ACHETONS antiquités, objets de fantaisie, lampes, gravures par Louis Icart, etc.

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS-CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Appartements/logements à louer

OUTREMENT, haut duplex meublé, chauffé, 4 chambres, cuisine moderne.

N.D.G. haut de duplex, 6 1/2, chauffé, eau chaude, garage, foyer, balcon, entrepôts.

VAN HORNÉ: grand studio, 3 1/2, semi-sous-sol, chauffé, très beau, appart. tourné.

DOMAINE ST-SULPICE: rez-de-chaussée et sous-sol, 9 pièces, 2 baigns.

Vieux-Montréal: 5 1/2, tout neuf, foyer, poures, murs de brique, libre 8800\$.

OUTREMENT: grand studio, sous-sol, 660 p.c., mur en pierre, tap. mur, cuisinette.

Appartements/logements à partager

APPARTÉMENT à partager, \$150, rénové, meublé, près métro, pièce séparée.

Appartements/logements demandés

Besoin grand 3 1/2 ou 4 1/2, entre \$250 et \$300, secteur Outremont ou Plateau Mont-Royal.

Bureaux à louer

CENTRE-VILLE: libre, Vieux-Montréal, locaux neufs, tout confort, air climatisé.

Appartements/logements à louer

COIN SHERBOURGE: St-Hubert, tout rénové, + ou - 200 p.c., près métro Sherbrooke.

Chalets à louer

Un mille de St-Agathe, chalet 7 pièces, 3 chambres

ARTS ET SPECTACLES

«Minuit chrétien»,
de Jean Barbeau
Quand la blague
tue le personnage

par Robert Lévesque

Minuit chrétien, une comédie de Jean Barbeau mise en scène par Claude Maher. Avec Claude Michaud et Jean-Pierre Chartrand. Décors, costumes et éclairages de Michel Demers. A la Relève à Michaud, polyvalente de Montagne, Boucherville. Jusqu'au 4 septembre.

Il y a dans le théâtre de Jean Barbeau un effort constant pour marier la blague populiste et le drame social, l'une devant aider à faire passer le message de l'autre. Le rire, dans la vision de Barbeau, doit être le véhicule, le révélateur du malaise. Toutes ses pièces, cyniques ou légères, comportent non pas un drame, mais un malaise, celui d'être floués par le sort.

Le drame n'existe pas chez Barbeau. Il est déjà passé il y a longtemps. Ses personnages, au moment où on peut les saisir par la représentation, sont déjà assurés d'être les perdants d'une histoire qui leur échappe. En ce sens, l'oeuvre de Barbeau a une belle unité, de *Gogly à Une bosse*.

Mais, et il y a un gros «mais» lorsqu'on parle du théâtre de Barbeau, le choix de l'auteur de mener ainsi sur le mode simpliste et quasiment vulgaire un théâtre de la cruauté (ou l'anti-heros est constamment piégé par des forces qui le dominent) comporte des exigences que ne rencontre pas toujours Barbeau. Ainsi, une fois sur deux, son discours demeure primaire, le joint entre populisme et description sociale ne se faisant pas. La blague tuant le personnage.

de suggestion, il aurait avantage à en faire une pièce en un acte, ne gardant que le premier acte de l'actuelle version (qui se termine par la descente par la cheminée), augmentant cet acte d'un dialogue plus nourri et plus serré. À quoi servent ces pitreries du second acte où Barbeau rate complètement ses allusions à la jalousie et à la fidélité de son couple? Pour trois ou quatre rires faciles, il fait dévier un dialogue qui aurait pu devenir touchant.

Dans les circonstances, Claude Michaud et Jean-Pierre Chartrand se tirent bien d'affaire puisqu'ils exploitent à fond le côté burlesque du texte mal équilibré de Barbeau. Ainsi Michaud s'en donne à coeur joie (malgré un bras en écharpe qui semble l'épuiser) dans le cabotinage, flirtant même avec le «ad lib». Mais Michaud est une nature comique qui sauve bien des situations. Chartrand le suit avec plus de difficultés. A leur décharge, il faut dire que Barbeau leur a ménagé peu de scènes où ils peuvent donner un peu de poids à leurs personnages de paumes. La blague, encore une fois, tuant le personnage.

Dans cette production mise en scène avec un peu de trop de relâchement par Claude Maher, il faut toutefois souligner l'excellent travail du scénographe Michel Demers. Son toit du premier acte est tout simple et efficace, et le changement à vue du décor au second acte est ingénieux et découvre un grenier conçu dans un style s'approchant des dessins des premiers Bugs Bunny. C'est l'élément le plus réussi de la production.



Le grand escalier de l'Opéra de Paris en 1875, année où l'imposant immeuble fut inauguré.

L'Opéra à la Bourse

Dans le hall habituellement nu de la Place Victoria, ou Tour de la Bourse, l'on exhibe depuis hier les fastes de l'Opéra de Paris. Des costumes déjà portés par les Vickers, les Stratas, les Crespin, les Giaux jouent les maxi-photos et documents qui narrent l'histoire d'un lieu prestigieux inauguré, en 1875, dans une atmosphère digne de l'ancien Régime.

L'architecte de l'Opéra fut Charles Garnier, qui dut s'accommoder de la contestation sporadique — on dut même retirer momentanément le groupe de Carpeaux (*La danse*) jugé «immoral» par une partie du public. L'oeuvre de Carpeaux s'est retrouvée au Louvre, en 1964, année où fut inauguré le plafond dû à Marc Chagall.

D'abord conçue pour être présentée dans des stations de métro parisiennes, l'exposition franchit pour la première fois l'Atlantique. Dans des conditions acoustiques excellentes, hier midi, les «Choeurs de France» agrémentaient de quelques extraits d'opéra la cérémonie d'ouverture: ce groupe vocal relié à l'Opéra de Paris est présentement en tournée au Québec où il donnera 18 concerts au pavillon des expositions de Terre des Hommes. Jeudi, il se produira au Festival de Lanaudière.

Le MBA «sauve l'année» grâce à une subvention fédérale de \$230,000

par Clément Trudel

Le Musée des beaux-arts (MBA) de Montréal a reçu hier une subvention de \$230,217 versée par le ministère fédéral des Communications: les chèques ont été remis au président du Musée, M. Jacques M. Brault, par le député libéral d'Argenteuil aux Communes, M. Robert Gourd.

Début mars, Ottawa avait déjà versé \$280,000 au MBA mais la présente subvention vient prouver, selon M. Gourd, l'importance que même en période de récession l'on attache aux choses de la culture.

Sur un budget de fonctionnement de \$4,6 millions, le Musée reçoit actuellement \$2,7 millions du ministère québécois des Affaires culturelles (MAC).

Pour sa part, M. Brault, qui était accompagné du directeur intérimaire, M. Y. Dagenais et d'un conservateur du Musée, M. P. Thiberge, a déclaré: «On a sauvé l'année» et s'est réjoui qu'il n'y ait pas de coupure de services à l'horizon. Au contraire, le MBA vient de conclure un arrangement avec le groupe d'ingénierie Lavalin permettant d'ouvrir l'ensemble des expositions les jeudis soirs d'été — et spécialement *L'art du cinéma d'animation*.

Il n'est pas sain pour le MBA de se concentrer sur des soucis pécuniaires plutôt que de s'occuper de muséologie, a aussi souligné le président du conseil d'administration, qui résume ainsi l'état de la question quant à la relance du Musée des beaux-arts de Montréal: nous avions un manque à gagner de \$700,000 cette année et avons coupé \$280,000 du budget. Les \$100,000 recrus récemment du

MAC du Québec et les \$230,000 versés hier par le gouvernement fédéral constituent un élément de stabilisation. Point ne sera besoin de couper les services de bibliothèque, et le musée pourra ouvrir tous les jours, sauf les lundis.

Quant au comité d'orientation du Musée, qui a tenu à ce jour 26 assemblées, il transmet cette semaine son rapport au ministre québécois des Affaires culturelles, M. Brault. Brault espère que ce rapport pourra être rendu public dans la deuxième ou troisième semaine du mois d'août, en même temps que le rapport d'évaluation sur la gestion du Musée des beaux-arts préparé par une équipe des HEC. «Ce sera là une structure sur laquelle axer une stratégie conformément au souci de transparence du Musée», enchaîne M. Brault, qui rappelle que depuis 1972, 7 des 13 personnes nommées par arrêté ministériel au conseil d'administration ont démissionné. Sans

doute ces personnes n'avaient-elles pas eu l'occasion de se familiariser avec le fonctionnement du Musée, déplore M. Brault.

Il se fait des miracles au MBA, plaide M. Brault, qui verrait un budget minimal de \$7 ou \$8 millions consacré au Musée, pour conserver à Montréal son rôle de «plus grand centre culturel au Canada». Il voit mal que l'organisme dont il a charge se retrouve en «contraction» au moment même où s'achève un Palais des congrès.

Le directeur démissionnaire, M. Jean Trudel, a récemment déclaré qu'il désapprouvait le type de rapports de force que le conseil d'administration faisait jouer avec le titulaire de son poste.

Hier, M. Brault est revenu à plusieurs reprises sur le sentiment de fierté que les Montréalais devraient avoir envers le MBA. «Ma plainte, c'est que Montréal n'est pas derrière le MBA comme New

York est derrière le Metropolitan Museum.»

Il a souhaité en terminant que le ministère des Affaires culturelles soit tout aussi inquiet que lui sur cet état de fait qui a entraîné des remous dont les médias ont largement fait état. Si le MBA ne fait pas ses frais cette année, il le doit notamment à un important déficit s'agissant de son exposition sur le peintre français Nicolas Largillière.

4e sem. 18 ANS Adultes
l'important c'est d'aimer
ROMY SCHNEIDER
desjardins 1
BASILAIRE 1 788 3141



Dans une mise en scène signée Gilbert Lepage, la pièce LEDA ou le «Cheval qui rêve» de Maryse Pelletier continue de faire «bateau comble» au Théâtre du Bord de l'eau à St-Marc-sur-le-Richelieu. L'ingéniosité du changement des décors dus à Denis Rousseau soulève les applaudissements de l'assistance. De gauche à droite sur la photo, Denise Morelle, Michel Daigle, Janine Sutto, Frédérique Bédard, Denis Roy et Mireille Lachance. (Publicité)

Les redites de la canicule

par Jean Basile

Je ne sais pas si l'on regarde la télévision durant les grandes chaleurs mais, la regarder-t-on, qu'il faut faire preuve d'une grande patience. Si ma mémoire est bonne, aucune programmation d'été n'aura été si faible. On va de redites en redites. Même Fernand Gignac et sa *Bonne fran-*

c'était une assez bonne émission qui faisait appel, en particulier, à des aveugles qui tentaient de nous expliquer la façon dont ils «voyaient» le rouge et les couleurs. L'idée était bonne, fascinante même, qui nous faisait comprendre comment on peut, à partir d'un seul concept intellectuel, recréer une imagerie assez précise.

À Radio-Québec également (samedi, à 21 h), un portrait de Roger Duhamel, ancien journaliste, puis imprimeur de la Reine, puis ambassadeur du Canada au Portugal. Il a été surtout connu du grand public pour des chroniques littéraires qu'il compilait durant des années et où il se révélait comme l'un des amoureux de la littérature que nous avons ici. Plutôt qu'un portrait, c'était d'ailleurs une entrevue, que conduisait Jean Dumas. Quelles que soient leurs qualités, je continue d'apprécier ces «portraits» que nous présente la maison de la rue Fullum. Il y a toujours à apprendre chez ces gens dont l'expérience est grande et qui savent, comme Roger Duhamel, la transmettre, avec grâce et précision, même si sa déformation de diplomate l'empêche parfois d'aller au bout de sa pensée.

De son côté, Radio-Canada continue de faire joujou avec les titres. Ainsi, on attendait le chœur de l'Armée rouge, dimanche, à 19 h 30. C'était l'armée, d'accord mais l'armée de l'air et non pas la célèbre formation que l'on con-

naît. Il s'agissait ni plus ni moins que d'un ensemble de seconde zone, mal filmé et mal enregistré à Lille (France) dans les années 70. Je proteste une fois de plus contre ce petit manque d'honnêteté. Il fallait dire dans le titre: le chœur et les danseurs de l'armée de l'air soviétique, ce que c'était.

Du moins, les deux autres émissions de nos *Beaux dimanches* de canicule étaient de meilleure qualité. Il y avait un second épisode sur la conquête, difficile, de l'Everest avec le grand Hilary, cette fois. Comme l'événement s'est produit en 1953, les reportages, faits sur place, sont de meilleure venue, d'où un intérêt plus soutenu. Bien sûr, malgré la fascination des lieux que ce soit le Nepal ou le Tibet, l'émission reste confinée à l'exploit de montagne: c'est bien dommage pour l'anthropologie.

pour l'avenir. Pour nous qui les connaissons, nous en voyons aussi les limites.

En fait, ce manque de perspective dans la prospective, qui nous est ainsi révélée, ne nous rassure guère sur les exemples qui nous viennent d'ailleurs et dont nous ne pouvons donc pas vérifier la véritable teneur.

Et puis, comme tout cela nous paraît démodé en ces temps de crise économique, peu propice, avouons-le, aux expériences-pilotes.

ÉCHOS

Huit créateurs de Charlevoix seront au centre du symposium «82» qui se tiendra du 31 juillet au 29 août, au Centre d'Art de Baie-Saint-Paul. Il s'agit de Bruno Côté, Rémi Clark, Giovanni Gerometta, Vladimir Horik, Jacques Hudon, Guy Paquet, ainsi que Bertrand et Louis Tremblay. On peut se renseigner au (418)435-3681.

La radio FM de CBC offre en août, de 21 h à 23 h en semaine, des reprises des concerts les plus goûtés par les musicomanes: Portrait en musique de *Vienne*, les lundis; festival *Chopin*, les mardis; les mercredis sont consacrés à *Hayden* et *Chostakovitch*, les jeudis à *Dvorak* et les vendredis à des recitals de flûte.

Le 21 juillet à Québec sera inaugurée l'exposition de peintures et de dessins de Serge Marin, à la Galerie du Musée (24, rue Champlain, à Québec). L'exposition se terminera le 22 août.

Quoi faire les jeudis soirs?
Visiter le Musée, OK!
Felix the Cat, Otto Mesmer, 1967
Exceptionnellement, pour la durée de l'exposition **L'art du cinéma d'animation**, Le Musée restera ouvert tous les jeudis soirs jusqu'à 21 heures.
Prix d'entrée: adultes, 2\$ étudiants, 75¢ gratuit pour les moins de 12 ans!
Renseignements: 285-1600, poste 154.
Soirées commanditées par Lavalin
Musée des beaux-arts de Montréal 1379, rue Sherbrooke ouest

LES PIÈGES DE LA MER
Des bancs de Terre-Neuve à l'île d'Anticosti, le périple du commandant Cousteau et de la Calypso au Canada. Une prodigieuse aventure dans l'une des grandes réserves mondiales de la vie marine!
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

FESTIVAL À NOTRE-DAME 1982
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
MOZART TCHAIKOVSKY
TOUS LES CONCERTS DÉBUTENT À 19 H 30
20-22 juillet
Colette Boky, soprano
Janice Taylor, mezzo-soprano
Mark Dubois, ténor
Gary Relyns, baryton
Chœurs
Direction Wayne Riddell
MOZART:
Symphonie no 38, K. 504
"Prague"
Requiem, K. 626
BILLETS DISPONIBLES À L'ÉGLISE, CE SOIR
Billets: 7,50\$ - 9,00\$
Orchestre symphonique de Montréal
CHARLES DUTOIT
OSM

DEL MONDO
LE PROFESSIONNEL
2e film au Longueuil seulement
BERRI 1 LONGUEUIL 2
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115 PLACE LONGUEUIL 679-7451
JACQUES VILLERET PLUS DRÔLE QUE DANS ROBERT ET ROBERT
RIEN NE VA PLUS
Tous les jours 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00
BERRI 2
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE
CINÉMAS UNIS
AUCUN LAISSEZ-PASSER
LES UNS LES AUTRES
Le PARISIEN 2
4805 STE-CATHERINE 686-3856
ANNIE GIBARDOT
JEAN-PIERRE CASSEL
Le PARISIEN 4
4805 STE-CATHERINE 686-3856
BEN GAZARA
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE
ELYSEE 2 SEM. 6, 10, 8, 00, 9, 50
35 MILTON 842-8053

À l'occasion de la 48^e conférence générale de l'ILFA - MONTRÉAL (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques) l'ASTED, avec la collaboration du Devoir, publiera un cahier spécial ayant pour thème:
L'INFORMATION DOCUMENTAIRE AU QUÉBEC: SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES
21 août 1982
Pour vous assurer d'une présence dans ce cahier, veuillez contacter le service de la publicité.
Jacqueline Avril pour les libraires et maisons d'édition
Francine Gingras pour les bibliothèques et associations
844-3361

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE LONGUEUIL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
NO: 505-43-00079-822

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC ART. 139 C.P.C.

A. LANCE MAHER
Considérant la demande formulée par requête en date du 5 juillet 1982, la Cour ordonne à l'intimé de comparaitre au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Penny MAHER, née le 19 mars 1975, et pour y donner ou refuser son consentement.

A défaut par l'intimé de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Hélène Desjarlais, Greffier-adjoint
BERNIE COUSINEAU & ARCHAMBAULT
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille (divorces)

NO: 500-12-11589-828

JEAN HERBERT (connu sous le nom de HERBERT JOSEPH GOURT)

Requérant,

EVLYN KATHLEEN HARTIGAN Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée EVLYN KATHLEEN HARTIGAN est par les présentes requise de comparaitre dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera jugée en votre faveur, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance adéquate sera prononcée sur la requête sans que vous ayez à comparaître.

Me Gilles G. Tessier, Avocat,
1155 ouest, rue Sherbrooke,
Suite 1602,
Montréal, P.Q.

La requérante TERREBONNE AUTOBUS INC. située au 343 ch. Des Anglais, Mascouche, détentrice du permis M-00060, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but de s'être autorisée à donner le service suivant: TRANSPORT SAISONNIER-CATÉGORIE RÉGULIÈRE ET RÉGLEMENT 19 — Pour le transport de passagers participant à des activités sportives, socio-culturelles ou récréatives pour les groupes suivants: Armée de Marie-Hockey Mineur L'Essor Mascouche — Club Entree Femmes — Chevaliers Colomb, Conseil Mascoche — Ranch du Sourire — Age d'Or Mascouche — Club Optimiste Mascouche — Mascoche Heights Senior Citizen — Amis des Scouts de Mascouche — Guides et Jeannettes de Mascouche — Congrégation des Tmoins Jehovah — Ville de Mascouche — Service Loisirs Ville Mascouche.

Telles activités originant de Mascouche à destination de tous les points dans un rayon de 150 milles de ladite ville et retour.

La présente requête est déposée en vertu des articles 28 et 85 des règles de pratique et règlements de C.T.Q. afin que la décision devienne exécutoire immédiatement et au plus tard le 1er septembre 1982.

Durée: 364 jours
Tout intéressé peut faire opposition par écrit à C.T.Q. — 505 est Sherbrooke, Montréal dans les cinq jours suivant la 2e parution dudit avis.

1ère publication: 19 juillet 1982
2ème publication: 20 juillet 1982

RECTIFICATIF
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-011394-820
FRANCESCO DE LUCA, Partie requérante,
DAME ROSANNE DESBOIS & AL., Partie intimée,
et
L'HONORABLE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, & AL., Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR
A. ROSANNE DESBOIS, intimée
PRENEZ AVIS qu'une requête pour obtenir l'autorisation d'émettre un bref d'évocation affidavit et avis a été laissée à votre intention au Greffe de cette Cour.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'un nouvel avis de présentation pour le 20 août 1982 à 9:30 heures, en la salle 216, au Palais de Justice de Montréal a été déposé au dossier de cette Cour à votre intention.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 9 juillet 1982

JOANNE TELLIER
PROTOTAIRE ADJOINT
Mes De Grandpré, Colas & Ass.
2501, Tour de la Bourse
Place Victoria
MONTRÉAL, P.Q.
Tél.: 878-4311

PRENEZ AVIS QUE la requérante-vendresse, DIRECT COURRIER (1978) INC., et la requérante-acquéreur, 115819 CANADA INC. s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer à la requérante-acquéreur les certificats 001 et 002 du permis numéro M-30494.

Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régime interne de la Commission (A.C. 147-82).
Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régime interne de la Commission (A.C. 147-82), que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec:
BELANGER, LECLERC
Procureurs des requérants
Le parution 20 juillet 1982
2e parution 21 juillet 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-009379-825
HENRI COLOMBANI & PAUL SPERANDIO, Partie Demanderesse

DAVID MILLAR, Partie Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, DAVID MILLAR, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la publication. Une copie du bref de saisie avant jugement, déclaration, affidavit et avis 119 A et déclaration amendée et procès verbal de saisie, a été laissée à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice, à Montréal au no. 1 est, rue Notre-Dame à Montréal dit district.

Faute par le défendeur, DAVID MILLAR, de comparaitre dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, le 16 juillet 1982

Jacques Dugas, Juge
Me Gilles G. Tessier, Avocat,
1155 ouest, rue Sherbrooke,
Suite 1602,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-011152-822

ROBERT BRUZZESE, résident et domicilié au 185, rue des Érables à Laval-sur-le-Lac, Ville de Laval, district de Joliette, Demandeur

ISOLATION PLUS INC., d'adresse présentée inconnue, Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
1.— La défenderesse, ISOLATION PLUS INC., est par les présentes requise de comparaitre dans un délai de 30 jours de cette publication.
2.— Une copie du BREF D'ASSIGNATION a été laissée à la division des greffes au Palais de Justice de Montréal, à votre intention;
3.— Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.

Me Pierre Courto, 3100 boul. Cartier, Suite 211, Chomedey, Laval, Qué. H7V 1J5
PROCEUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-116815-824

JEAN FRANCIS DORCE, demeurant au 7175, Valombre, app. 2 à St-Léonard, Province de Québec, Requérant

DAME ANNEROSE DIRFONCE, domiciliée et demeurant à une adresse inconnue, Intimée

AVIS A DAME ANNEROSE DIRFONCE présentée d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée DAME ANNEROSE DIRFONCE est par les présentes requise de comparaitre dans un délai de trente jours de la publication de la présente ordonnance, pour être informé sous réserve des restrictions légales prescrites de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph André Francis Germain né le 23 janvier 1969 et pour y donner ou refuser son consentement.

A défaut par l'intimé de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Hélène Desjarlais, Greffier-adjoint
BERNIE COUSINEAU & ARCHAMBAULT
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 705-02-00160-820

MONSIEUR GAETAN NORMANDIN, camionneur, domicilié et résidant au 98, rue Génèreux à St-Casaire, district de St-Hyacinthe, Demandeur,

MONSIEUR GILBERT TURGEON, camionneur, faisant affaire sous les nom et raison sociale de Les Entreprises Gilbert Turgeon Eng., dernier domicile connu au 142, 2e Avenue, Notre-Dame des Prairies, district de Joliette, Défendeur,

ARBOUR ET VIDAL ENR., corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 4250, boul. Hamel, Ancienne Lorette, Québec, et
MASSWOOD, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 2800, rue Papineau, Longueuil, district de Montréal, Tierces-saisies.

AVIS
Il est ordonné au défendeur, Gilbert Turgeon, de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Copies du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119A C.P.C. ont été déposés à la Cour provinciale, district de Joliette, à l'intention du défendeur, Gilbert Turgeon en cette cause.

JOLLETTE, le 6 juillet 1982
Greffier adjoint de la Cour Supérieure pour le district de Joliette
Me Céline Trudeau
200, rue St-Jacques, suite 900
Montréal, Québec
Tél.: 725-1708
PROCEUREUR DU REQUERANT

Prenez avis que ROBERT GIROUX 1386 Soucy St-Hubert J4T 1A3 et Marcel GAUDREAU 3185 Pasteur St-Hubert J3Y 3Z6 s'adressent à la commission des Transports du Québec afin d'être autorisés à tirer les remorques ou semi-remorques que Transports Sphéribel Inc. peut également utiliser dans l'exploitation de son permis numéro D-300487, et ce sur toutes les clauses susdites permis; Transports Sphéribel Inc. demande un permis de courtier réciproque. Tout intéressé peut faire opposition à cette requête cinq jours suivant la deuxième publication.

1ère publication 19 juillet 1982
2ème publication 20 juillet 1982

NO: 500-02-030-576-826
ALLSTATE DU CANADA -vs-
JEAN-PIERRE RIVARD -et-
JEAN-GUY NAULT

PAR L'ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur Jean-Guy Nault est, par les présentes, requis de comparaitre dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissés au bureau de comparution provinciale pour le district de Montréal, adressées à son attention.

MONTRÉAL, le 13 juillet 1982
JONATHAN ROY, Protonotaire-adjoint
VERMETTE, DUNTON & ASS.
Tour de la Bourse, suite 2104
800 Square Victoria, C.P. 303
Montréal, Québec H4Z 1H1
À l'attention de Me Michel Caron

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-011978-820

FRANÇOISE DE EGUIAGARAY, commercante, domiciliée à 6872 rue St-Denis, à Montréal, district de Montréal, demanderesse,
MICHEL DEVEAULT, domicilié à 2765 rue Lanier, app. 3 à Montréal, district de Montréal, et J. NICOLA ROMANO SCHIROSA, autresfois domicilié à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieu inconnus, défendeurs

IL EST ENJOINT à J. Nicola Romano Schirosa à l'intention qu'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la présente publication.
Montréal, le 15 juillet 1982.
Mes Robatillaie Malo,
Procureurs de la demanderesse,
Place d'Armes, bureau 1980,
Montréal, Québec,
H2Y 2W2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-001369-827

ROSE MARIE ETIENNE, Demanderesse
ANTOINE LEVEILLE, Défendeur

AVIS
Le défendeur est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Le défendeur est par les présentes requis de se présenter à la cour le 26 août 1982 pour la requête pour mesures provisoires et bref d'assignation a été laissée au greffe.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de séparation de corps et biens.
NORMAND S. KESSNER, 2020 University, Suite 1632
Montréal, Québec
Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 505-43-00011-822

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC ART. 139 C.P.C.
A. CLAUDE GERVAIS
Considérant la demande formulée par requête en date du 2 juillet 1982, la Cour ordonne à l'intimé de comparaitre au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé sous réserve des restrictions légales prescrites de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph André Francis Germain né le 23 janvier 1969 et pour y donner ou refuser son consentement.

A défaut par l'intimé de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Hélène Desjarlais, Greffier-adjoint
BERNIE COUSINEAU & ARCHAMBAULT
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 705-02-00160-820

MONSIEUR GAETAN NORMANDIN, camionneur, domicilié et résidant au 98, rue Génèreux à St-Casaire, district de St-Hyacinthe, Demandeur,

MONSIEUR GILBERT TURGEON, camionneur, faisant affaire sous les nom et raison sociale de Les Entreprises Gilbert Turgeon Eng., dernier domicile connu au 142, 2e Avenue, Notre-Dame des Prairies, district de Joliette, Défendeur,

ARBOUR ET VIDAL ENR., corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 4250, boul. Hamel, Ancienne Lorette, Québec, et
MASSWOOD, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 2800, rue Papineau, Longueuil, district de Montréal, Tierces-saisies.

AVIS
Il est ordonné au défendeur, Gilbert Turgeon, de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Copies du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119A C.P.C. ont été déposés à la Cour provinciale, district de Joliette, à l'intention du défendeur, Gilbert Turgeon en cette cause.

JOLLETTE, le 6 juillet 1982
Greffier adjoint de la Cour Supérieure pour le district de Joliette
Me Céline Trudeau
200, rue St-Jacques, suite 900
Montréal, Québec
Tél.: 725-1708
PROCEUREUR DU REQUERANT

JANKEŁ SZYFMAN
PRENEZ AVIS QUE JANKEŁ SZYFMAN domicilié et résidant au 8 de l'avenue Rosaie à Dollard-des-Ormeaux, s'adresse au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de JONATHAN SHIFMAN.

Son épouse, DAME KATHLEEN MINES domiciliée à la même adresse sera susceptible de voir son nom changé suite à la requête RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS, PROCUREURS DU REQUERANT

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE GESTION INDUSTRIELLE JACQUES BERGVEIN INC.
Avis est par les présentes donné que la compagnie GESTION INDUSTRIELLE JACQUES BERGVEIN INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies. Date à Montréal, ce six avril 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-011978-820

FRANÇOISE DE EGUIAGARAY, commercante, domiciliée à 6872 rue St-Denis, à Montréal, district de Montréal, demanderesse,
MICHEL DEVEAULT, domicilié à 2765 rue Lanier, app. 3 à Montréal, district de Montréal, et J. NICOLA ROMANO SCHIROSA, autresfois domicilié à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieu inconnus, défendeurs

IL EST ENJOINT à J. Nicola Romano Schirosa à l'intention qu'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la présente publication.
Montréal, le 15 juillet 1982.
Mes Robatillaie Malo,
Procureurs de la demanderesse,
Place d'Armes, bureau 1980,
Montréal, Québec,
H2Y 2W2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-001369-827

ROSE MARIE ETIENNE, Demanderesse
ANTOINE LEVEILLE, Défendeur

AVIS
Le défendeur est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Le défendeur est par les présentes requis de se présenter à la cour le 26 août 1982 pour la requête pour mesures provisoires et bref d'assignation a été laissée au greffe.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de séparation de corps et biens.
NORMAND S. KESSNER, 2020 University, Suite 1632
Montréal, Québec
Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-001369-827

ROSE MARIE ETIENNE, Demanderesse
ANTOINE LEVEILLE, Défendeur

AVIS
Le défendeur est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Le défendeur est par les présentes requis de se présenter à la cour le 26 août 1982 pour la requête pour mesures provisoires et bref d'assignation a été laissée au greffe.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de séparation de corps et biens.
NORMAND S. KESSNER, 2020 University, Suite 1632
Montréal, Québec
Procureur

PRENEZ AVIS QUE la requérante-vendresse, TRANSPORT DIRECT SYSTEM LIMITEE, et la requérante-acquéreur, DIRECT WINTERS TRANSPORT LIMITEE, s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer à la requérante-acquéreur la clause 99) du permis portant le numéro M-300738, laquelle clause 99) se lit comme suit:

99) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
99) De la Baie à la frontière Québec/Ontario (port de sortie: Rivière Beaudette) en transit à travers la Province d'Ontario à destination de tous les points des États-Unis pour le transport de papier journal pour le compte de Consolidated Bathurst Inc.
Condition
Cette clause sera exploitée concurremment avec les permis émis par les autorités concernées. Le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 30 du règlement concernant les règles de pratique et de régime interne de la Commission (A.C. 147-82).

Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec:
BELANGER, LECLERC
Procureurs des requérants
1ère parution: 21 juillet 1982
2ème parution: 21 juillet 1982

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 157(1) du Code civil, que PAYETTE RADIO LIMITEE, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA, aux branches de Banque Canadienne Nationale et de La Banque Provinciale du Canada, par acte daté du 6 février 1982 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 0050183.
BANQUE NATIONALE DU CANADA.

PRENEZ AVIS QUE Les Autos Michel Paquet Inc. de Dirail, P.Q. titulaire du permis M-000603, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir le permis de transport saisonnier de personnes, de catégorie économique, suivant:
Transport d'étudiants de Dirail, Garthby et St-Gérard, au Collège du Mont Ste-Anne situé dans le Canton d'Ascot et au Pensionnat de Waterville, les dimanches soir et retour les vendredis après-midi.
Durée: 1 sept. 1982 au 30 juin 1983.
La requête demandée de se prévaloir de l'article 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours de la deuxième parution. Louis Laviole, Avocat.
1ère publication: 19 juillet 1982
2ème publication: 20 juillet 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-00591-825

LA CAISSE POPULAIRE DE MAISONNEUVE, Partie demanderesse
MONIQUE GENDRON, Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, MONIQUE GENDRON, est par les présentes, requise de comparaitre dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
MONTRÉAL, le 8 juillet 1982

Me Richard Chassé, 4001 est, boul. Crémazie, Suite 001
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-011978-820

FRANÇOISE DE EGUIAGARAY, commercante, domiciliée à 6872 rue St-Denis, à Montréal, district de Montréal, demanderesse,
MICHEL DEVEAULT, domicilié à 2765 rue Lanier, app. 3 à Montréal, district de Montréal, et J. NICOLA ROMANO SCHIROSA, autresfois domicilié à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieu inconnus, défendeurs

IL EST ENJOINT à J. Nicola Romano Schirosa à l'intention qu'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la présente publication.
Montréal, le 15 juillet 1982.
Mes Robatillaie Malo,
Procureurs de la demanderesse,
Place d'Armes, bureau 1980,
Montréal, Québec,
H2Y 2W2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-001369-827

ROSE MARIE ETIENNE, Demanderesse
ANTOINE LEVEILLE, Défendeur

AVIS
Le défendeur est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Le défendeur est par les présentes requis de se présenter à la cour le 26 août 1982 pour la requête pour mesures provisoires et bref d'assignation a été laissée au greffe.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de séparation de corps et biens.
NORMAND S. KESSNER, 2020 University, Suite 1632
Montréal, Québec
Procureur

PRENEZ AVIS QUE la requérante-vendresse, TRANSPORT DIRECT SYSTEM LIMITEE, et la requérante-acquéreur, DIRECT WINTERS TRANSPORT LIMITEE, s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer à la requérante-acquéreur la clause 99) du permis portant le numéro M-300738, laquelle clause 99) se lit comme suit:

99) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
99) De la Baie à la frontière Québec/Ontario (port de sortie: Rivière Beaudette) en transit à travers la Province d'Ontario à destination de tous les points des États-Unis pour le transport de papier journal pour le compte de Consolidated Bathurst Inc.
Condition
Cette clause sera exploitée concurremment avec les permis émis par les autorités concernées. Le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 30 du règlement concernant les règles de pratique et de régime interne de la Commission (A.C. 147-82).

Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec:
BELANGER, LECLERC
Procureurs des requérants
1ère parution: 21 juillet 1982
2ème parution: 21 juillet 1982

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS QUE la compagnie MARC LABRIE INC. demandera au ministre des Institutions Financières et Coopératives la permission de se dissoudre.
MONTRÉAL, le 13 juillet 1982.
ANTONIO SCIASCIA, procureur de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-00591-825

LA CAISSE POPULAIRE DE MAISONNEUVE, Partie demanderesse
MONIQUE GENDRON, Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, MONIQUE GENDRON, est par les présentes, requise de comparaitre dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
MONTRÉAL, le 8 juillet 1982

Me Richard Chassé, 4001 est, boul. Crémazie, Suite 001
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-011978-820

FRANÇOISE DE EGUIAGARAY, commercante, domiciliée à 6872 rue St-Denis, à Montréal, district de Montréal, demanderesse,
MICHEL DEVEAULT, domicilié à 2765 rue Lanier, app. 3 à Montréal, district de Montréal, et J. NICOLA ROMANO SCHIROSA, autresfois domicilié à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieu inconnus, défendeurs

IL EST ENJOINT à J. Nicola Romano Schirosa à l'intention qu'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la présente publication.
Montréal, le 15 juillet 1982.
Mes Robatillaie Malo,
Procureurs de la demanderesse,
Place d'Armes, bureau 1980,
Montréal, Québec,
H2Y 2W2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-001369-827

ROSE MARIE ETIENNE, Demanderesse
ANTOINE LEVEILLE, Défendeur

AVIS
Le défendeur est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Le défendeur est par les présentes requis de se présenter à la cour le 26 août 1982 pour la requête pour mesures provisoires et bref d'assignation a été laissée au greffe.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de séparation de corps et biens.
NORMAND S. KESSNER, 2020 University, Suite 1632
Montréal, Québec
Procureur

PRENEZ AVIS QUE la requérante-vendresse, TRANSPORT DIRECT SYSTEM LIMITEE, et la requérante-acquéreur, DIRECT WINTERS TRANSPORT LIMITEE, s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer à la requérante-acquéreur la clause 99) du permis portant le numéro M-300738, laquelle clause 99) se lit comme suit:

99) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
99) De la Baie à la frontière Québec/Ontario (port de sortie: Rivière Beaudette) en transit à travers la Province d'Ontario à destination de tous les points des États-Unis pour le transport de papier journal pour le compte de Consolidated Bathurst Inc.
Condition
Cette clause sera exploitée concurremment avec les permis émis par les autorités concernées. Le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 30 du règlement concernant les règles de pratique et de régime interne de la Commission (A.C. 147-82).

SPORTS

Faut-il encore congédier Jim Fanning? (!)...

par Richard Milo

«Je n'ai jamais songé à congédier Jim Fanning. Tout n'est que pure invention...»

Et vlan! John McHale répond sans détour aux dénégations de Fanning, aux journalistes qui l'ont congédié trop tôt, aux partisans de Dick Williams.

Le moment s'y prêtait. Le président et directeur général des Expos n'a pas raté l'occasion dimanche de dénoncer le ridicule de la situation...

Question: si Dick Williams avait géré les Expos à San Diego, aurait-il mieux fait que Fanning? Réponse: les Expos ont remporté quatre victoires d'affilée contre les Padres...

A San Diego, en quatre matches — avant la rencontre d'hier soir contre les Dodgers de Los Angeles — les Expos ont marqué l'impressionnant total de 23 points, obtenant



John McHale

des manches de cinq points en quatrième manche du match de jeudi, et de six points en deuxième manche du match de dimanche. Les lanceurs n'ont donné que huit points, lançant deux matchs complets, par Charlie Lea, jeudi, et Bill Gullickson, samedi.

Et les Expos ont ainsi vengé de brillante façon leurs deux défaites subies face à Williams et aux Padres au Stade olympique, il y a 10 jours.

C'était, on s'en rappelle, à l'époque des rumeurs de congédiement, avant que Chris Speier ne dise, dans les minutes qui précèdent le match des étoiles, que Fanning devrait quitter si les Expos ne connaissent pas un bon voyage à l'étranger.

McHale aura donc refusé de céder aux pressions. Fanning demeure son homme de confiance, à la gérance de l'équipe, et tout indique qu'il l'emportera, ou périra, avec le vice-président à la barre de l'équipe.

La clé, McHale le sait très bien, est entre les mains des joueurs. Le baseball moderne protège davantage les joueurs que les gérants, les instructeurs ou les partisans d'une équipe et il faudra bien un jour où l'autre, à Montréal, les amateurs de baseball réalisent que le sort d'une équipe repose entre les mains des athlètes, selon leur degré de motivation et de détermination.

Face aux Padres, les Expos — Steve Rogers a le clairement indiqué au confère Ian MacDonald, de The Gazette — voulaient l'emporter coûte que coûte à San Diego.

Et aujourd'hui, maintenant que la deuxième moitié vient de commencer, les joueurs devraient s'unir, conjuguer leurs ef-

forts pour participer, tel que prévu, à la course au championnat de la section Est.

Les Expos, sur papier, forment la meilleure équipe de la section Est de la Nationale. Ni les Cards ni les Phillips ne peuvent compter sur les services de cinq lanceurs partants d'une telle qualité. Les Steve Rogers, Bill Gullickson, Scott Sanderson, Charlie Lea et David Palmer peuvent triompher non seulement à domicile, mais également à l'étranger. Le trio Rogers (8-0), Sanderson (3-0) et Lea (6-2) présentent un dossier de 17-2 «sur la route» et leurs performances ne sont pas étrangères à la fiche de 27-15 des Expos à l'extérieur du Stade olympique.

Rogers a même remporté 11 victoires consécutives à l'étranger et sa dernière défaite remonte au 23 août 1981, face aux Braves, à Atlanta. «Cy» affrontera Fernando Valenzuela demain lors du match que Radio-Canada retransmettra en direct de Los Angeles.

Au Stade olympique, il appartiendra aux joueurs, et non à Jim Fanning ou John McHale, d'offrir un rendement à l'égale de leur talent. Comme à San Diego, le désir de vaincre, de participer aux éliminatoires et d'encaisser les bonis qui s'y rattachent, devrait suffire pour motiver les plus nonchalants.

Mais malgré les victoires, malgré la participation plus que probable des Expos aux éliminatoires, le problème restera entier dans les années à venir. Les partisans des Expos l'auront vécu dans toute sa dimension en première moitié. Comment peut-on motiver des joueurs quotidiennement, au fil d'une longue saison, si les joueurs ne se préparent pas mentalement à donner leur maximum chaque jour, chaque soir, chaque week-end?

Faudra-t-il encore congédier Fanning demain?

Les Dodgers gagnent 2-1 Romo tient les Expos en échec

LOS ANGELES (AP) — Après s'être amusés pendant quatre jours à San Diego, les frappeurs des Expos de Montréal ont grincé des dents hier soir à Los Angeles dans une défaite de 2-1 face aux Dodgers.

Sauf à la neuvième manche, où ils ont évité le blanchissage grâce à Gary Carter, qui produisit son 60e point de la saison sur un simple aux dépens du releveur Steve Howe, l'attaque des Montréalais s'est avérée très anémique.

Le vétéran lanceur Vincente Romo les a en effet mystifiés pendant sept manches, les tenant à trois maigres simples au cours de cette période pour remporter son premier gain dans les majeures depuis le 16 juillet 1974 contre les Phillies de Philadelphie. Il endossa alors les couleurs des Cardinals de St-Louis.

Romo a éventé six frappeurs des Expos et n'a accordé qu'un but sur balles, portant sa fiche à 1-2.

Avant d'être mis sous contrat par les Dodgers le mois dernier, le vétéran de 39 ans reconnu pour l'efficacité de ses changements de vitesse et de ses balles cassantes, jouait dans la Ligue du Mexique.

De son côté, Scott Sanderson (6-8) essayait une première défaite à l'étranger cette année. Pourtant, il n'a accordé que quatre coups sûrs aux Dodgers, avant de céder sa place au frappeur suppléant Jerry White en huitième reprise.

Sanderson avait maté les six premiers frappeurs avant de donner un simple à Bill Russell en quatrième manche. Celui-ci a volé le deuxième coussin, avant de marquer sur

le simple de Dusty Baker après un retrait.

Il a ensuite fallu attendre la sixième reprise avant de voir les Dodgers s'inscrire à nouveau au pointage. Après deux retraits, Pedro Guerrero a obtenu une passe gratuite. Il a volé le deuxième sac et, sur l'erreur de Carter, a avancé de 90 pieds. Puis, après que Ron Cey eut recu un but sur balles, Steve Garvey a surpris la défensive des Montréalais en réalisant à la perfection l'amorti-suicide qui a permis à Guerrero d'inscrire le point vainqueur.

Le seul point des Expos, réussi en neuvième manche, a été le résultat d'un simple de Dawson qui est passé au deuxième sac sur un mauvais lancer de Howe et au troisième sur le retrait au champ intérieur de Oliver, avant de croiser le marbre sur le simple de Carter.

Table with columns: Expos (1), Dodgers (2), listing player names and statistics.

MONTREAL 000 000 001-1 LOS ANGELES 001 101 002-2

E-Carter DR- Los Angeles 2 LSB-Montréal 5, Los Angeles 6 2B-Baker BV-Russell, Dawson, Guerrero S-Vromo, Sanderson

Montreal ml cs pp m rb rs Sanderson P, 6-3 7 5 2 1 2 1 Reardon 1 1 0 0 0 1 1

Los Angeles Vromo G, 1-2 7 3 0 0 1 6 Showe VS, 9 2 3 1 0 0 1

APL-Par Vromo (Dawson) BP-Scioscia T-2-33 A-26-97

Des Expos mieux reposés (Fanning)

LOS ANGELES (PC) — Quelques jours avant la pause du match des étoiles, les choses n'allaient pas très bien pour les Expos de Montréal qui venaient de glisser au quatrième rang du classement de la section est de la Ligue Nationale de baseball. Le gérant Jim Fanning avait déclaré qu'il aurait préféré ne pas profiter de cette pause de trois jours, que son équipe n'avait pas besoin de repos.

Pourtant, Fanning a reconnu hier que cette pause a sans doute été salutaire pour son équipe, qui, avant la rencontre d'hier soir contre les Dodgers à Los Angeles, avait aligné quatre victoires consécutives contre les Padres de San Diego pour entreprendre de façon spectaculaire la deuxième tranche du calendrier.

«Oui, je pense que nous n'avions pas besoin de ce repos. Mais j'ai compris moi-même que ce repos pourrait être salutaire la veille du match des étoiles. J'avais à penser à beaucoup de choses et pour quelques heures, j'avais oublié un peu les Expos. Je me suis dit que c'était sans doute la même chose pour tous les joueurs.»

Il est évidemment très tôt pour en arriver à des conclusions définitives, mais Fanning voit beaucoup de points positifs depuis que sa troupe a repris les hostilités.

«J'ai de bons sentiments quant aux chances de cette équipe et je pense que c'est la même chose pour les joueurs, a dit Fanning. Nous avons commis deux erreurs dans cette série contre San Diego, mais n'importe qui aurait pu

commettre ces erreurs. Ce qui est plus important à mes yeux, c'est que nous n'avons commis aucune erreur mentale. C'est signe que les joueurs étaient prêts à attaquer cette deuxième moitié que ce repos leur a fait du bien.»

Selon Fanning, les Expos ont joué du baseball sans bavure à San Diego. Les lanceurs ont bien fait, l'équipe a obtenu les coups sûrs opportuns et il n'y a pas eu d'erreurs trop coûteuses.

Si l'équipe joue si bien, c'est en raison d'un effort collectif. Malgré tout, le travail de deux joueurs commence à vraiment ressortir, celui du jeune Mike Gates au deuxième coussin et celui de Al Oliver, pilier des Expos à l'attaque.

«J'avais dit de Mike Gates qu'il m'appellerait Phil Garner la première fois que je l'ai vu à l'université Pepperdine, a dit Fanning. Je n'ai pas changé d'opinion. Il est petit de taille comme Garner et comme lui, c'est un bagarreur. Il n'est pas le joueur le plus talentueux au monde, mais il apprend vite et il profite de tout ce qu'on lui offre.»

Pour ce qui est de Oliver, Fanning n'a que des éloges. «Oliver et les autres membres de notre équipe qui ont participé au match des étoiles n'ont pas eu de congé, mais ils semblaient frais et dispos tout de même quand nous sommes arrivés à San Diego. Ce Oliver n'a pas besoin qu'on le motive. Il n'a qu'à endosser l'uniforme pour être motivé. C'est un leader naturel. Il n'a pas besoin de crier pour encourager ses coéquipiers. Il donne l'exemple. C'est un professionnel de grande classe.»

Dave Kingman, le joueur de la semaine

NEW YORK (AP) — Le solide coigneur Dave Kingman des Mets de New York a été nommé le joueur de la semaine dans la Ligue nationale.

En quatre matches, depuis la pause de la rencontre des étoiles, Kingman a claqué quatre circuits pour porter son total à 25 et se hisser au premier rang des ligues majeures dans ce département. Il a produit neuf points et à lui-même croisé le marbre cinq fois. Il a conservé une moyenne de .500 avec 7 coups sûrs en 14 voya-

ges officiels au marbre. Le premier-out des Mets poursuit une séquence de huit matches avec au moins un coup sûr. Il a maintenu une moyenne de .407 au cours de cette période.

Dans l'Américaine, le titre a été remporté par Jim Gantner, des Brewers de Milwaukee. Gantner a frappé pour une moyenne de .733, réussissant 11 coups sûrs en 15 présences lors des quatre matches de son équipe, la semaine dernière.

Gates, la solution au 2e but

Mike Gates. Le jour n'est pas loin où il fera équipe avec Bryan Little, à l'inter, pour doter les Expos de la meilleure combinaison du double-jeu de leur histoire.

Samedi, Gates a participé à doubles-jeux. À Wichita, il formait avec Little un redoutable duo défensif, le meilleur des ligues mineures, a-t-on dit là-bas.

En Gates, les Expos ont enfin trouvé un successeur à Rodney Scott. À l'attaque, il lui est même supérieur, ayant obtenu six coups

sûrs en 14 présences lors des quatre rencontres contre les Padres. Dimanche, il a d'ailleurs réussi un jeu exceptionnel, feintant l'amorti pour ensuite pousser un roulant hors de la portée de Broderick Perkins, le premier but des Padres.

Gates, Little, avec Wallace Johnson comme réserviste, les Expos posséderont d'ici quelques années le meilleur duo défensif de la Ligue nationale au centre du terrain. R.M.

Le Soviétique Smirnov grièvement blessé Le champion olympique du fleuret dans le coma

ROME (d'après AFP) — L'état de santé du Soviétique Vladimir Smirnov, blessé hier midi lors des championnats mondiaux d'escrime, s'est aggravé dans la soirée et ses conditions de santé semblaient désespérées.

Le champion olympique des Jeux de Moscou a eu une crise respiratoire vers 22 h locales (20 h GMT) et il ne pouvait plus respirer qu'avec l'assistance d'un appareil. Plus tôt, les médecins indiquaient que son état était trop grave pour risquer une opération.

L'escrimeur soviétique, champion olympique du fleuret, a été admis à la polyclinique Gemelli de Rome après avoir été atteint au visage lors des championnats du monde, hier matin. L'accident s'est produit au cours d'un assaut contre l'Allemand de l'Ouest

Matthias Behr, dans le cadre des compétitions par équipes. La lame du fleuret de Behr s'est brisée en deux et est passée au travers du masque de l'infortuné Smirnov, pénétrant juste au-dessus de l'oeil gauche.

«L'escrimeur soviétique est toujours dans le coma, ont déclaré hier soir les médecins de la clinique Gemelli. Pour le moment, son état est trop grave pour qu'une opération ait pu être tentée aujourd'hui (hier).»

La décision d'opérer la blessure serait faite ce matin. La lame brisée du fleuret de Behr a pénétré dans l'orbite gauche de Smirnov, près du nez, mais sans endommager l'oeil.

Malgré toutes les protections, un accident reste possible en escrime, mais dans un cas extrême. Celui dont a été

victime Smirnov s'inscrit dans l'éventualité la plus dangereuse et que l'on ne peut prévoir: la rupture d'une lame.

Toutes les lames, fleuret et épée, sont mouchetées. Elles ne peuvent pénétrer par la pointe, malgré l'énorme force exercée à l'extrémité lors d'un assaut. Malheureusement, lorsqu'une lame se brise, elle se casse en biseau, devenant ainsi une arme perforante. C'est alors que se produit l'accident. Les protections ne sont plus totalement efficaces.

Lorsqu'un fleuret se brise et devient perforant, il peut transpercer le gilet protecteur dont l'escrimeur est revêtu. Ce gilet (ou veste) est matalassé et une lame normale ne peut le pénétrer. Il protège également la gorge par une sorte de col roulé. La tête de l'escrimeur est protégée par

un casque grillagé se terminant par une bavette constituante une seconde protection de la gorge.

Lorsqu'une lame se brise en biseau, elle peut alors pénétrer dans le plastron de protection à l'image d'un poignard que l'on enfonce dans un matelas.

Un accident de ce genre s'est produit en 1980 aux Jeux olympiques de Moscou où le fleuret brisé de l'adversaire s'est fiché dans la poitrine du Soviétique Vladimir Lipieski.

Il arrive parfois que la lame brisée se glisse entre la bavette du casque et que malgré le col roulé de protection elle atteigne la gorge. L'hiver dernier, un tel accident est survenu à Paris, lors du challenge Monal à l'épée, au Roumain Szabo.

Enfin, et c'est ce qui est ar-

rivé au Soviétique Vladimir Smirnov, le fleuret de son adversaire a touché le plastron de protection, il s'est brisé aux deux tiers de sa longueur. Selon l'arbitre, le reste de la lame a remonté, perforant le grillage du casque et pénétré dans l'oeil du malheureux concurrent.

En compétitions, le Soviétique Viktor Kropovoukov a conquis le titre individuel au sabre aux championnats du monde d'escrime, confirmant la nette domination soviétique.

En finale, tôt hier matin, le double champion olympique de Moscou et de Montréal a battu son compatriote Andrei Alchan 10 touchés à 2. La mé-

daille de bronze est revenue au Hongrois Imre Gedovari aux dépens de l'Italien Giovanni Scalzo 10-4.

Avant Kropovoukov, les deux premières médailles d'or des championnats sont allées à des escrimeurs d'URSS.

En fleuret individuel, Alexandre Romankov a gagné le titre messieurs tandis que Nailia Giliazova remportait le titre féminin.

Dimanche, le Québécois Jean-Paul Banos, de Chibougamau, a enregistré la meilleure performance jamais produite par un Canadien à l'escrime en s'avouant vaincu en demi-finale des épreuves de sabres au championnat mondial de cette discipline.

BASEBALL

Ligue Nationale

Table with columns: Dimanche, listing teams and scores.



Les frappeurs

(Partie d'hier non comprise)

Table with columns: Player name, statistics.

Les lanceurs

Table with columns: Player name, statistics.

LIGUE NATIONALE

Section Est

Table with columns: Team, g, p, moy., diff.

Section Ouest

Table with columns: Team, g, p, moy., diff.

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est

Table with columns: Team, g, p, moy., diff.

Section Ouest

Table with columns: Team, g, p, moy., diff.

Record du 100 m brasse

MISSION VIEJO, Californie (d'après AFP) — L'Américain Steve Lundquist a établi hier soir un nouveau record du monde du 100 mètres brasse en 1:02.62.

L'ancienne marque, détenue depuis 1977 par l'Allemand de l'Ouest Gerald Moerk, était de 1:02.86.

Lundquist a réussi son exploit lors des épreuves de sélection américaines tenues à Mission Viejo, en Californie.

Tennis junior: les favoris vainqueurs

Les favoris l'ont emporté hier lors de la première journée de compétitions du tournoi de tennis junior «La voie lactée», hier.

Philippe Leblanc, Daniel Sirois, Charles Gauthier, Francis Camarara, Daniel Tanguay, André Moreau, Eric Girard, Christian Prescott et Hugh Kwok, entres autres, ont remporté leur match préliminaire au Centre Claude-Robillard. Ce tournoi, commandité par l'Office des producteurs de lait du Québec, réunit les meilleures raquettes junior de la province. Ce matin, le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, procédera à l'ouverture officielle du tournoi et la cérémonie sera suivie d'un match hors concours entre Réjean Genois et le vétéran François Godbout, à 11 h 30.

Le Canada s'inscrit à la Coupe America

MONTREAL (AFP) — Le Canada participera, pour la première fois depuis un siècle, à la Coupe America, en septembre 1983, avec le «Canada 1», un voilier de 12 mètres.

«Depuis un an, la technologie la plus avancée et toutes les compétences canadiennes ont été mises à contribution

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Table with columns: Dimanche, Samedi, Aujourd'hui, listing teams and scores.

LIGUE NORD-AMÉRICAINNE

Section Est

Table with columns: Team, p, g, p, bp, bc, pb, pts

Section Sud

Table with columns: Team, p, g, p, bp, bc, pb, pts

Section Ouest

Table with columns: Team, p, g, p, bp, bc, pb, pts

(Bis points sont accordés pour une victoire en temps régulier ou en prolongation, quatre points pour une victoire en contretemps. Un point boni pour chaque but compté jusqu'à un maximum de trois par match. Aucun point boni pour un but en prolongation ou en contretemps.)

Mats Wilander, sans difficulté

BAASTAD (AFP et AP) — Le Suédois Mats Wilander, vainqueur des Internationaux de France de tennis, a remporté facilement hier la finale du simple du tournoi de Baastad en Suède. Wilander a en effet battu son compatriote Henrik Sundstroem par 6-4, 6-4.

Le vainqueur de l'an dernier, le Français Thierry Tulasne, avait été éliminé sur abandon dès le premier tour par l'Argentin Gustavo Tiberti qui fut lui-même défait par Wilander en demi-finale.

Le 24 mai, Mats Wilander est devenu, à 17 ans, le plus jeune vainqueur d'un des quatre tournois les plus envieux du monde, les Internationaux de France à Roland-Garros.

Lendl à Toronto

TORONTO (PC) — Ivan Lendl de Tchécoslovaquie défendra son titre lors des Internationaux de tennis Player's de Toronto du 7 au 15 août.

Également vainqueur de ce tournoi en 1980, Lendl ne sera pas seul de cet acabit à ce tournoi doté d'une bourse globale de \$350,000, puisque les puissantes raquettes américaines John McEnroe et Jimmy Connors seront de la partie. Ce sera la première fois depuis la mi-janvier que les trois meilleurs joueurs au monde seront réunis au cours d'une même compétition.

Le Suédois Mats Wilander, les Australiens Peter McNamara et Mark Edmondson, le Polonais Wojtek Fibak, l'Israélien Shlomo Glickstein et plusieurs autres grands noms ont confirmé leur participation.

HOCKEY

Ligue Canadienne

Table with columns: Dimanche, Samedi, Vendredi, listing teams and scores.

LIGUE CANADIENNE

Section Est

Table with columns: Team, p, g, p, n, pp, pc, pts

Section Ouest

Table with columns: Team, p, g, p, n, pp, pc, pts

Advertisement for DEKABEK LTÉE featuring economic services and contact information.

Choisir Mirabel et Dorval

«Si vous laissez assez de temps aux problèmes, ils finiront par se régler d'eux-mêmes.» M. Jean-Luc Pepin a fait sienne cette réflexion de Sir John A. MacDonald. En effet, le ministre fédéral des Transports est en voie d'établir de douteux records au palmarès du pourrissement des dossiers. La question du transport aérien régional et l'avenir de Nordair — Québecair n'ont pas bougé d'un pouce depuis l'arrivée au portefeuille des Transports du député d'Ottawa-Carlton. On attend toujours une solution au problème du financement du transport des passagers par voie ferrée. Il faut dire que le ministère de M. Pepin affiche une performance exceptionnelle en matière d'inaction avec l'affaire du Nid-Du-Corbeau qui stagne depuis 1898...

Mais pour ce qui est du transport aérien, le temps joue contre Montréal. On aura beau invoquer toutes sortes d'arguments pour justifier la baisse de trafic dans la région, il n'en demeure pas moins que la confusion des politiques de Transports Canada est un facteur déterminant pour expliquer le déclin du volume d'affaires relativement aux autres grands aéroports canadiens. Le temps est maintenant venu d'une décision. Des délais supplémentaires coûteront encore plus cher tant au gouvernement fédéral qu'à l'économie montréalaise.

Prendre chacun des arguments en faveur de la fermeture de Dorval ou d'une réduction des activités à Mirabel devient un exercice bien futile. Tout a été écrit, dit et débattu sur les scénarios possibles. Députés, maires, gens d'affaires, transporteurs aériens ont fait connaître leur attachement profond à l'une ou l'autre des solutions envisagées. Aujourd'hui, force est de constater qu'il n'est plus possible d'opter entièrement pour une des deux options extrêmes. Mirabel et Dorval doivent survivre. L'arrêt des activités entraînerait une perte économique beaucoup trop considérable pour une partie ou l'autre de la région de Montréal. Mirabel fait partie du décor de la métropole québécoise. Bientôt un milliard de dollars aura été investis à cet endroit; faire marche arrière serait une manœuvre désastreuse. Les Québécois ont assez d'une usine d'eau lourde! Par ailleurs, Dorval répond à des besoins de plus en plus évidents dans les circonstances énergétiques actuelles. Plusieurs entreprises de l'Ouest de Montréal subiraient un tort irréparable advenant un ralentissement important d'activités à cet endroit.

Donc, la solution se trouve dans une formule de coexistence des installations. Tout sera dans le partage...

Il y a un choix à éviter complètement au point de départ. C'est la voie du fatalisme. «Montréal n'est plus ce qu'il était», affirment certains des technocrates du canal Rideau qui ont précisément choisi autrefois la localisation de Mirabel. Ces esprits nuageux ne croient pas en l'avenir de notre région. Résignés, ils proposent l'abandon, ce qui, en fait de compte, veut dire favoriser Toronto ou d'autres aéroports canadiens.

Il est évident qu'un choix aussi sinistre ne serait pas du tout acceptable pour les Québécois. Le fractionne-

ment du transport aérien à Montréal a coûté très cher depuis 1975. On cherche encore les prétendues retombées industrielles de Mirabel. C'est trop facile aussi aujourd'hui de s'en laver les mains, puis de hausser les épaules en disant: «La réalité économique a changé. On ne l'avait pas prévu.» Il faut maintenant assumer la réalité d'un des rêves de ces gestionnaires publics qui dessinent les contours des transports au Canada à partir de leur bureau d'Ottawa.

En matière de transport, les décisions ont des conséquences considérables pour le développement à long terme de l'économie. Un autre mauvais choix pour Mirabel-Dorval donnerait un coup fatal à cette activité motrice pour la région. La plus grande vigilance s'impose tant du côté du caucus libéral fédéral que du gouvernement du Québec.

Il n'y aura pas de décision spectaculaire dans le dossier Dorval-Mirabel. Il faudra d'abord préciser la vocation de chaque aéroport. Le partage du trafic pourra amener des compromis douloureux pour certains. Mais c'est le prix essentiel d'un choix.

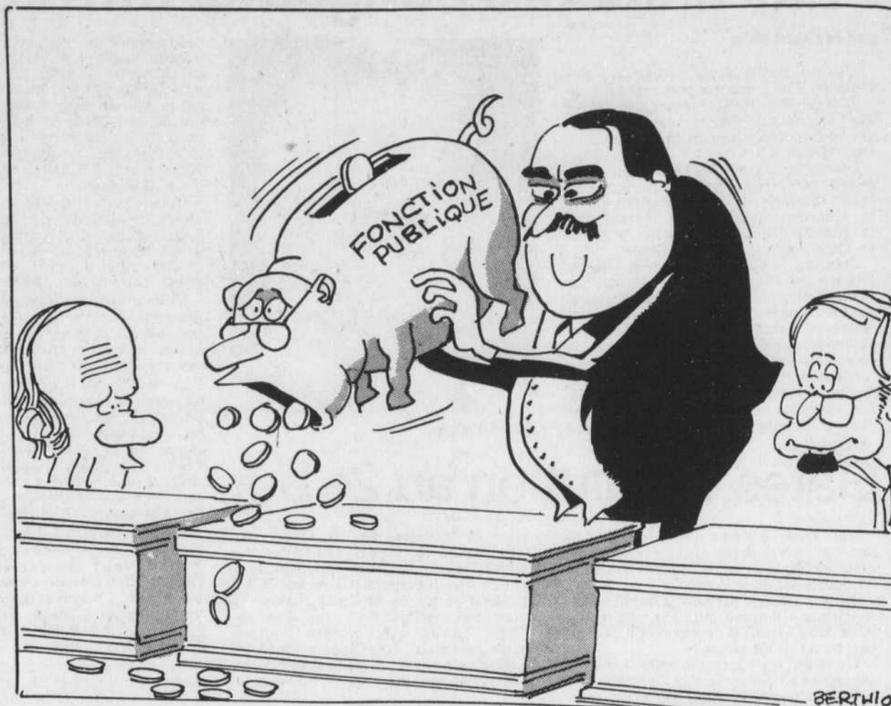
Par ailleurs, il ne faut pas s'illusionner sur l'avenir du transport aérien. L'industrie aéronautique est en pleine crise actuellement parce que ce mode de transport correspond de moins en moins à une économie en mutation et à des coûts énergétiques accrus. La croissance de ce secteur se fera à une allure réduite au cours des prochaines années et ce, jusqu'à ce qu'on trouve une solution au problème du carburant.

C'est donc du côté des activités périphériques qu'il faut chercher l'oxygène pour stimuler Mirabel et Dorval. Ottawa devra établir une liste d'activités compensatoires pour Montréal. Au premier rang, il serait bon de demander poliment mais fermement aux gens d'Air Canada de cesser d'éparpiller à l'extérieur du Québec hangars, entrepôts, centres d'entretien etc. L'ensemble des firmes privées du domaine de la construction aéronautique devrait être associée au développement du transport aérien à Montréal. De plus, Québec devra faire sa part au chapitre des infrastructures. Les liens d'accès à Ottawa, un marché potentiel de 500.000 voyageurs, devraient être considérablement améliorés. Si on attribue une vocation «cargo» à Mirabel, il faudra en faire un centre intermodal important ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Enfin, trouver une solution au problème Mirabel-Dorval demande moins de courage politique que d'imagination et d'argent! La technocratie fédérale doit assumer jusqu'au bout la paternité de son enfant. Le ministre des Transports doit faire comprendre à ses collègues du Cabinet qu'Ottawa doit payer et ramasser tous les pots cassés. Si M. Pepin n'a pas apporté de solution d'ici le début de l'automne, il devra alors laisser à un autre le soin de trancher l'affaire. Après avoir mordu la poussière dans le domaine de la réforme constitutionnelle et dans celui des transports, M. Pepin devra aller ailleurs chercher la troisième prise, avant son retrait au bâton.

Michel NADEAU

BERTHIO EN REPRISE



LETRES AU DEVOIR

Des potinages indignes du DEVOIR

Jean Basile, dans votre édition du 9 juillet, a signé une chronique télé où il commente sur deux colonnes «Première page» du 6 juillet à Radio-Canada, son article me laisse perplexe.

La majeure partie de cette émission est consacrée à la guerre du Liban, «aux prétendues atrocités israéliennes au Liban», comme il écrit en insultant les morts des deux camps. Il parle de «vieux matériel». Jugez-en: une table ronde diffusée en direct réunit deux Libanais et un Palestinien, tandis que, quelques heures auparavant, la correspondante de Radio-Canada, Madeleine Poulin, revenue exprès du Liban, interviewe l'ambassadeur d'Israël à Paris. Basile s'interroge: «À quoi cela sert-il de le présenter si l'on sait à l'avance de quelle teneur sera son discours?» Basile renouvelle le journalisme: si, désormais, vous vous doutez de ce que vous diront des invités comme Trudeau, Lévesque, La Bergerie et autres Claire Bonenfant, à quoi cela sert-il de présenter leurs discours? Selon lui, cette émission était pro-OLP car il y avait un reportage français et «la France a une politique officielle pro-OLP», comme l'on sait. Précisément, on ne le sait pas. Même que l'on est fondé à croire le contraire. La communauté juive a appelé les siens à voter pour Mitterrand dont les meilleurs amis et très proches collaborateurs, Atali, Badinter Dayan et Pontillon sont des sionistes déclarés. Mitterrand est le seul président de la 5e République à avoir visité Israël, à la grande fureur des Arabes, mais Basile doit penser que Giscard est encore au pouvoir.

Mieux, Basile fait entrer dans cette édition de «Première page» ce qui n'y figure pas: une déclaration du docteur Giannou, ce médecin canadien fait prisonnier par les Israéliens et qui en a témoigné devant le Sénat américain. Le Dr Giannou est passé au téléjournal mais votre chroniqueur illuminé ne comprend pas «pourquoi on nous a proposé une interview avec lui. On l'avait vu au canal 6». Il confond les émissions et les chaînes de télé.

Ce potinage indigne du DEVOIR finit par où avait commencé «Première page». Le premier reportage où Radio-Canada donne la parole des femmes immigrées, d'origines, de classes et d'expériences différentes: une Grecque, une Vietnamiennne, une Guatémaltèque et une Haïtienne. Les thèmes en sont le logement, l'emploi et la langue. Ne pas parler de racisme alors que ces Canadiennes de nouvelle souche insistent sur ce sujet aurait constitué une faute professionnelle.

Qu'à cela ne tienne, le tout est expédié en quelques lignes et on ne saura rien du contenu. Il ne fut question de racisme que durant 3 minutes 35 sur 15, mais le perspicace Basile tranche: «Comme l'interviewer était noir, on a beaucoup parlé de racisme.» Il se trouve que je traite régulièrement de sujets divers dans plusieurs médias. Mais votre chroniqueur en est resté aux associations primaires genre: «Comme l'interviewer est femme, il sera beaucoup question de sexisme.»

Il faut souhaiter que les reporters soient jugés à ce qu'ils font, l'information. Par ailleurs, les lecteurs du DEVOIR ont droit à une meilleure considération et attendent des personnes qui rendent compte des programmes radio-TV un minimum de rigueur.

Montréal, 19 juillet

Léo KALINDA

Festival-jazz: une autre note

Si l'on en croit les journaux, le dernier festival de jazz de Montréal a remporté un succès sans précédent tant sur le plan artistique que sur celui de la participation du public.

Il est indéniable que le festival a attiré beaucoup de gens, mais il faut voir à quel prix. Les véritables amateurs n'ont pu qu'être déçus par les carences de la programmation: des grands noms, certes, mais souvent à leur déclin ou dans des phases de leur carrière où l'exigence n'est certes pas la norme et aussi des étonnantes nulli-

tés comme Maynard Ferguson ou Cleo Laine qui n'étaient pas plus à leur place que Spyro Gira l'an dernier. Avec l'absence de Dexter Gordon, il fallait se rabattre sur Willie Dixon, Betty Carter, Ornette Coleman et Winton Marsalis (lequel a donné à mon avis le meilleur concert du festival). Je n'oubliais pas non plus l'excellent Fraser McPherson accompagné du guitariste Oliver Gannon qui ont joué une musique proche de Zoot Sims et Stan Getz, riche d'une subtilité qui a manqué dans la plupart des autres prestations. À leur habitude, Charlie Biddle et Oliver Jones ont également très bien joué. Au crédit du festival, j'ajouterais également les films qu'on y a présentés. Le choix était souvent judicieux.

Rarement la presse a été aussi unanime (aussi patement unanime) pour louer sans discernement un événement de ce genre. Les comptes rendus ont été en quelques jours à Alain Simard, le pdg du festival, une réputation de Norman Granz québécois. Aucun mot n'a été glissé dans les journaux sur les nombreuses faiblesses du festival et surtout sur l'agressivité de l'organisation. Il fallait entendre la voix impayable de l'annonceur, type CJMS, qui chaque soir nous répétait les mêmes directives: ne pas nous lever, ne pas prendre des photos, ne pas fumer, etc., mais surtout acheter les nombreux folioclés à l'emblème du festival. Ce qui est supportable pour un soir (et qui peut faire rire) ne l'est pas pour toute la durée d'un festival.

En terminant, puis-je ajouter que l'objectif de M. Simard «de rejoindre un public de plus en plus large» est très inquiétant. Jusqu'où se rendra-t-on?

Sylvain ARCHAMBAULT
Montréal, juillet

La création d'un État palestinien

Depuis l'invasion israélienne au Liban, je ne comprends pas pourquoi les Américains ne profitent pas de la situation de catastrophe pour forcer «à chaud» un règlement du conflit sur la seule base valable, soit celle de la double reconnaissance: que les Arabes et les Palestiniens reconnaissent le droit aux Israéliens de vivre en sécurité à l'intérieur de leurs frontières et que, réciproquement, ceux-ci reconnaissent aux Palestiniens le droit de se constituer en un État indépendant.

Depuis que les Syriens ont refusé d'accueillir les fédajins enfermés dans le four de Beyrouth-Ouest et que s'estompe jour après jour l'espoir de leur retrait, la tentation sera grande du côté israélien de se livrer à un monstrueux carnage des résistants palestiniens.

À moins que les Américains préfèrent cette cruelle avenue, il me semble que les principales conditions sont réunies pour amener toutes les parties à envisager sérieusement la création d'un État Palestinien. C'est là, à mon avis, la seule solution réaliste et durable pour éventuellement mettre un terme au conflit israélo-palestinien.

Il est sûr et certain que des objections vont être formulées de la part des principaux intéressés. Il se pourrait bien que l'on réalise que les Palestiniens et les Arabes, croyant que le nombre, le temps et l'espace jouent en leur faveur, ne veulent pas d'un État Palestinien malgré leurs déclarations de façade et que la seule chose qui leur importe finalement c'est la destruction de l'État d'Israël et le retour aux statuts d'avant 1948.

Il se pourrait également que la Syrie, la Jordanie et le Liban, auxquels il faudrait peut-être amputer une mince bande de territoire pour permettre la constitution d'un État Palestinien, résistent à cette solution, de crainte de voir progresser à leur porte un État Arabe ingénieur et prospère (ceux qui connaissent le dynamisme des Palestiniens de la diaspora savent de quoi je parle), qui pourrait leur porter ombrage. Quant à Israël, il craindra bien sûr l'apparition à ses frontières d'un pays composé de gens avec lesquels il est en guerre depuis 40 ans. Ne s'efface pas ainsi, du simple revers de la main, un passé chargé de rancœur et d'amertume.

Malgré ces écueils, les Américains doivent saisir cette chance unique qui leur est offerte dans les circonstances actuelles, car ils sont les seuls à détenir la clef permettant l'ouverture de pourparlers constructifs sur le conflit au Moyen-Orient.

Le gouvernement canadien pourrait

faire les pressions qui s'imposent auprès de Washington et des capitales du Moyen-Orient avec lesquelles l'entretiens des rapports diplomatiques, mais quand on connaît le peu d'imagination de celui qui se trouve à la tête du ministère des Affaires extérieures, je crois que c'est trop demander au faible et chancelant Mark McGuigan de faire un geste qui sort de l'ordinaire.

Charles-Robert DIONNE

Québec, 14 juillet

Un exercice de déclassification?

(Lettre adressée à M. Jean-Noël Tremblay, président de la Fédération des cégéps.)

À la mi-juin, l'association des animateurs et animatrices socio-culturels de cégep du Québec a pris connaissance du Rapport final du comité sur la classification.

Ce rapport d'un comité formé depuis le début de 1981 par le ministère de l'Éducation du Québec et la Fédération des cégéps propose de remplacer les animateurs socio-culturels par des techniciens en loisirs.

La même médecine est administrée à divers autres corps d'emploi de professionnels (exemple: conseiller en affaires étudiantes, attaché d'administration, etc.) et aussi d'employés de soutien. Le rapport du comité sur la classification est en fait un exercice de reclassification et de déqualification professionnelle. C'est qu'il projette que des postes (qui existent en fonction de satisfaire des besoins des usagers de cégep) soient remplis par des personnels moins diplômés et exigeant une rémunération moindre. En même temps, on peut voir que le comité désire des personnels moins autonomes et plus soumis.

Or, dans le cas de relations personnelles d'aide comme sont appelés à la faire les animateurs, l'autonomie professionnelle est un élément intrinsèque de la qualification. Le comité, selon nos informations, n'a que peu étudié sur le terrain le travail des animateurs et des autres personnels concernés. Aucune consultation n'a été effectuée auprès de nos membres et des personnels et des usagers des collèges. C'est que le comité avait peut-être ses conclusions en poche dès sa première rencontre. Nous pensons aussi que le comité devrait interroger des universités qui offrent des formations en animation (animation culturelle, récréologie, travail social, génagogie, andragogie, etc.) et les cégeps qui sont spécialisés en technique de loisirs. Ce n'est pas par hasard qu'une telle hiérarchisation professionnelle existe!

Si l'objectif véritable de votre comité est la déclassification, alors nous enjoinçons les Fédérations syndicales de professionnels d'alerter les troupes et le branle-bas de combat car il y va de notre survie. De même, nous demandons aux départements universitaires d'animation et à leurs étudiants en formation de prendre connaissance de ce projet et de le rejeter.

Si l'objectif de ceux qui ont formé le comité est désintéressé et sans enjeux immédiats, alors il serait bon de faire un moratoire sur la question jusqu'à ce que la prochaine convention collective soit signée et de procéder à des consultations en profondeur auprès des intéressés, des personnels et des usagers de collège et des autres de formations universitaires.

Jean ST-ARNAUD,
pour l'exécutif de l'Association
des animateurs et animatrices
de cégeps

Sainte-Thérèse, 7 juillet

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur; \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0856. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Vulnérables et ignorants

Comportement classique, la première excuse venue cherche déjà à camoufler le racisme qui sévit dans l'industrie du taxi à Montréal. Parce que certains chauffeurs haïtiens l'ont eux-mêmes suggéré entre autres explications à l'explosion des derniers jours, on se plaît à croire que toute cette histoire tient au trop grand nombre de permis de taxi dans la métropole. L'industrie du taxi a ses problèmes, il est vrai, mais ils n'expliquent jamais le racisme de la clientèle, étalé en pleine lumière tant dans ses comportements quotidiens — l'exigence d'un chauffeur «blanc» par exemple — que dans ses commentaires qui affligent les ondes via les «lignes ouvertes» depuis qu'il a éclaté cette affaire.

On a tendance, devant la preuve aussi claire d'un racisme ordinaire, à s'égarer dans un vieux débat défensif. Les Québécois sont-ils racistes? Pas plus, mais certainement pas moins que d'autres, c'est la seule réponse et elle n'avance à rien. Les raisons historiques et sociologiques qui expliquent que le problème du taxi soit plus virulent dans l'Est de Montréal, donc chez la clientèle francophone, sont relativement simples à décortiquer. Mais il ne suffit pas de se psychanalyser ou de battre sa coulpe. Trop de Québécois s'imaginent, après cet exercice léniifiant, que nous vivons dans une société désormais ouverte et que les flambées raciales ne sont que les restes d'un enfermement révolu. Ces flambées nous indiquent au contraire que la collectivité québécoise est l'une

des moins bien armées pour faire face à ce mal sans frontières.

Les Américains, que nous regardons souvent de haut en méprisant le racisme ouvert qui a marqué leur histoire et qui continue de faire chez eux ses ravages, se sont dotés d'un imposant appareil de coercition pour obtenir ce que d'illusoirs changements de mentalité auraient fait attendre des éternités. La volonté de combattre le racisme, même si les résultats sont loin d'être à la hauteur des espoirs, et même si elle n'est chez plusieurs que conviction de surface, fait partie de leur machine législative, judiciaire, politique. Au Québec, au Canada, on s'est donné plus de mal pour combattre le sexisme, dans la réforme des lois, de la représentation des groupes, des recours, que pour prévenir la discrimination raciale. Car on s'en croyait préservé. On a bien inscrit, dans les chartes des droits, l'interdiction de la discrimination pour ce motif, mais on l'a fait machinalement, parce que cela allait de soi. Ainsi, quand le mal éclate, quand l'oppression la plus fondamentale de toutes — on ne peut rien à sa couleur — s'exerce au grand jour, le réseau de prévention, de surveillance, de sanction, paraît dans toute sa fragilité.

On s'accroche à la Commission des droits de la personne, en lui demandant de redresser tous les torts. Avec ses moyens limités, elle fait déjà beaucoup. Elle peut, comme elle le faisait déjà en septembre 1981, signer des protocoles d'entente avec des compagnies de taxi

pour mettre fin à des pratiques discriminatoires. Elle peut, comme elle entend le faire bientôt, lancer une enquête avec audiences publiques, méthode qui aide à la sensibilisation des citoyens.

Mais c'est l'ensemble des corps sociaux, gouvernements, syndicats, associations et mouvements de toutes sortes qui doivent faire l'effort d'intégrer cette préoccupation à toutes leurs actions.

Le système d'éducation en est un exemple. On purge les manuels des stéréotypes familiaux, mais on tolère que les programmes d'histoire moderne se limitent, en pratique, à l'histoire du monde blanc. Les syndicats d'enseignants dénoncent maintes oppressions détestables à travers le monde mais négligent de se donner un programme pour combattre les pratiques pédagogiques qui font de la race une cause de handicap scolaire, dans leurs propres écoles. On prépare à Québec une vaste réforme scolaire en prenant pour acquis que les classes d'accueil suffisent à assurer la transition vers une confortable mixité quotidienne. On s'abîme dans des conflits de langues, de confessions religieuses, et on ne voit pas les divisions raciales qui se consolident dans les cours de récréation.

Nos analyses, en somme, nos perceptions du monde et de notre milieu n'intègrent pas la prévention du racisme. Cela nous rend vulnérables, et nous garde ignorants.

Lise BISSONNETTE

Le français m'épuise...

par Jean Francoeur

Lorsque j'ai lu dans un récent bulletin de l'Office de la langue française ce titre, bien en évidence dans le haut d'une page: «La francisation progresse dans la région de Québec», je n'ai pas été autrement surpris.

C'était fatal, que je me suis dit. Cela devait arriver. Compte tenu du nombre de francophones qu'on trouve là-bas près de Québec, on ne voit pas trop comment l'Office aurait pu arrêter le progrès.

J'estime même qu'il est pratiquement inévitable que le mouvement en vienne à toucher Montréal. Il faudra tous y passer, un jour ou l'autre, alors le plus tôt sera le mieux. Telle est ma conclusion: apprenons vite cette langue dans laquelle nous devons bientôt travailler, puisque la loi nous y oblige et que les tribunaux, à plusieurs reprises, en ont confirmé la validité.

Je me suis mis au français. D'abord par la télévision. Il m'en coûtait de m'arracher à Radio-Québec, mais j'ai tourné le bouton jusqu'à la chaîne TVFQ-99. Le premier contact m'a laissé perplexe. Côté langue, ce n'est pas si dissemblable; mais c'est la substance des choses, je crois, qui m'échappait. Je risais à contre-temps, et m'attendais alors que le public s'esclaffait. Cela pourrait se corriger, pensais-je, par la lecture de journaux publiés là-bas.

Effectivement, beaucoup de ressemblances aussi. Des passages entiers seraient publiés écrits et publiés de ce côté-ci de l'Atlantique. En revanche, que d'énigmes dans ces colonnes, que

de références obscures. A croire que les journalistes y écrivent pour un public d'intiés. Ainsi ces allusions répétées à un certain «10 mai 1981» continuent de m'être complètement inintelligibles. Au Portugal, on voit des rues qui portent le nom de «25 avril 1974»; au Québec, on tourne des films ainsi nommés: «15 nov. 1976». Mais un 10 mai? Comme s'il s'était vraiment passé quelque chose un 10 mai en France!

BIBLIOTHÈQUE

Qu'on en juge plutôt par ces propos publiés en manchette de tous les journaux du matin et attribués à François Mitterrand: «Les taux élevés d'intérêt aux États-Unis sont responsables du marasme de l'économie française.» Quelles sont ces manières de pelletter sa neige sale dans la cour du voisin? Giscard n'aurait pas mieux dit.

Où encore ce communiqué d'un syndicat d'enseignants: «Ce ne sont pas aux travailleurs à porter seuls le fardeau de la crise.» Décidément, pensais-je, j'aurais quelque peine à m'habituer à ces façons tout à fait inédites de poser les problèmes.

Car, pour parfaire ma francisation, j'avais opté pour les grands moyens: l'immersion totale, et décidé d'un séjour en France.

Débarqué là-bas, j'ai mieux compris les objectifs de notre Office de la langue française et davantage pris la mesure des obstacles que nos franciseurs rencontraient sur leur route. Le français,

cela s'entend à la rigueur, cela se lit et y mettant un peu du sien, mais il faut aussi apprendre à le parler.

Je m'y suis essayé. Rude épreuve. Je n'avais pas aussitôt ouvert la bouche qu'on me disait: «Pardon?» Ou encore, on répondait en anglais à une question que je n'avais pas même encore réussi à formuler tout à fait. D'autres fois, je faisais l'effort de bien détacher chaque syllabe de chaque mot, bien distinctement. Mais cela m'enlevait tout naturel. «Ah! monsieur est belge. Cela s'entend», me disait-on pour me mettre tout à fait à l'aise.

Et pourtant, je vous le jure, je comprenais une très grande partie de ce qui se disait autour de moi. Car, il faut le dire, quand un Français et un Québécois s'attablent pour causer, ils finissent par adopter, plus ou moins spontanément, une sorte de troisième langue par laquelle ils parviennent à communiquer. Mais qu'arrive un deuxième Français et qu'il engage la conversation avec le premier, alors là c'est foutu. Perdu le Québécois, lâché, largué, en pleine chute libre. Et tout cela avec des mots dont l'assonance est pourtant bien française, ce qui n'empêche qu'on ne les trouve dans aucun dictionnaire.

On regrette alors de ne pas avoir à portée de voix un autre Québécois. Vous verriez, en se mettant de connivence, comment nous pourrions aussi, à notre tour, vous les larguer les deux Français.

Où donc, l'Office entend de nous franciser. J'ai déjà moins peur, avec cette bonne longueur d'avance que j'ai prise:

L'école actuelle et l'école proposée

Tableau comparatif préparé par le ministère de l'Éducation du Québec

L'OBJECTIF fondamental du Livre blanc sur la réforme scolaire est de faire de l'école, le pivot du système scolaire, et de la commission scolaire, une administration régionale de planification, de coordination et de gestion de certains services communs aux écoles de son territoire.

Les moyens privilégiés mis de l'avant pour réaliser cet objectif sont de deux ordres:

1) modifier fondamentalement la structure de représentation politique au niveau de la commission et la dynamique d'élaboration et d'adoption des décisions qui affectent les écoles;

2) décentraliser le plus gros des pouvoirs en matière de pédagogie aux écoles et réaménager les pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières de façon à harmoniser les décisions de la commission scolaire aux besoins exprimés dans les projets éducatifs des écoles.

Ces deux ordres de moyens ont pour effet d'accroître de façon significative la marge de manoeuvre des écoles à l'intérieur des grands encadrements définis par le gouvernement et le ministre de l'Éducation.

Les petites écoles qui le désirent pourront réaliser les objectifs découlant de cette nouvelle distribution des pouvoirs par voie de regroupement ou par voie de délégation à la commission scolaire (coopérative de service) selon les modalités qu'elles détermineront.

En outre, l'utilisation de la marge de manoeuvre des écoles assurera l'émergence d'une attitude responsable de leurs agents par leur contribution dans la planification, la réalisation et l'évaluation de leur projet éducatif local.

Voici en quoi consiste cette marge de manoeuvre dans chacun des grands encadrements:

A. Encadrement pédagogique défini par le régime pédagogique

École actuelle

Les articles 32.4 et 54.6 de la Loi sur l'instruction publique introduits par le chapitre 80 des lois de 1979 (Loi 71) accordent au Directeur de l'école et au conseil d'orientation une partie seulement des compétences nécessaires à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de son projet éducatif. Et ces différents pouvoirs doivent être exercés conformément aux politiques et aux règlements de la commission scolaire.

Ce lien de subordination et de conformité a pour effet, dans plusieurs cas, d'assujettir le projet éducatif aux orientations de la commission scolaire et de rendre plus limitées la marge de manoeuvre et l'autonomie de l'école.

Régime pédagogique

L'école s'assure de l'application du régime pédagogique selon les modalités définies par la commission scolaire.

La commission scolaire peut déterminer et orienter l'application du régime pédagogique dans les écoles.

Programmes d'études

La commission scolaire voit à l'application des programmes du ministère, les enrichit et les adapte sur les besoins du milieu.

La commission scolaire élabore les programmes locaux et les fait approuver par le ministre et les comités professionnels.

Programmes de services complémentaires

La commission scolaire élabore des programmes de services complémentaires, personnels et collectifs, et répartit ces services entre les écoles.

Méthodes pédagogiques

La commission scolaire décide de l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques après consultation du syndicat.

Manuels scolaires

Le Directeur d'école choisit les manuels scolaires et le matériel didactique conformément aux critères établis par la commission scolaire.

Évaluation pédagogique

La commission scolaire établit et supervise un système d'évaluation pédagogique.

Calendrier scolaire

La commission scolaire établit le calendrier scolaire de chaque école, dont les jours fériés, les journées pédagogiques, l'horaire des classes, etc...

Régie interne

Le Directeur de l'école ou le conseil d'orientation peuvent faire des règlements concernant la régie interne de l'école et la discipline des élèves. Ces règlements doivent être conformes aux règlements de la commission scolaire.

Services à la communauté

La commission scolaire peut offrir des services socio-culturels et sportifs à la communauté, dont les services de garderie.

Fermeture de l'école

La commission scolaire établit une politique de maintien et de fermeture des écoles.

École proposée

Le Livre blanc sur la réforme scolaire propose dans chaque école un conseil d'école composé majoritairement de parents et de représentants de la communauté locale, auxquels peuvent s'adjoindre des représentants du personnel et des élèves du 2^e cycle du secondaire. Le Directeur de l'école devient l'exécutif auprès du conseil comme le Directeur général l'est auprès de la commission scolaire. Il n'existe plus de lien de subordination entre le Directeur général de la commission scolaire et le Directeur de l'école. Tous les pouvoirs en matière de pédagogie ne sont plus exercés en conformité avec la politique et les règlements de la commission scolaire. La commission scolaire ne peut déterminer et encadrer les orientations de l'école, son projet éducatif.

Régime pédagogique

L'école détermine les modalités d'application du régime pédagogique et voit à son application dans ses locaux.

La commission scolaire a un rôle de planification en répartissant les cours prescrits par le régime pédagogique et de contrôle de la conformité des décisions de l'école avec le règlement du gouvernement.

Programmes d'études

L'école voit à l'application des programmes d'études, les enrichit et les adapte selon les besoins de la communauté locale.

L'école élabore ses programmes locaux selon les priorités de la communauté qu'elle sert.

Programmes de services complémentaires

L'école élabore ses programmes de services complémentaires, personnels et collectifs, selon les besoins de la communauté qu'elle sert. Elle peut signer des ententes avec d'autres écoles pour la dispensation de certains de ces services.

Méthodes pédagogiques

L'école choisit les méthodes pédagogiques après consultation des enseignants ou du comité pédagogique, s'il y a lieu.

Manuels scolaires

L'école choisit les manuels scolaires et le matériel didactique après consultation des enseignants ou du comité pédagogique, s'il y a lieu.

Évaluation pédagogique

L'école établit son système d'évaluation pédagogique après consultation des enseignants ou du comité pédagogique, s'il y a lieu.

Calendrier scolaire

L'école établit son calendrier scolaire dans le cadre des politiques de la commission scolaire en matière de transport et de répartition des cours prescrits par le régime pédagogique.

Régie interne

Le conseil d'école peut établir les règles de régie interne de l'école et la discipline des élèves. Il peut demander à la commission scolaire de relocaliser un élève dans une autre école pour son bien.

Services à la communauté

L'école peut organiser ou favoriser l'organisation de services à la communauté. L'école est communautaire.

Fermeture de l'école

Une fois établie la carte des corporations-écoles sur le territoire, la commission scolaire ne peut décider de la fermeture d'une bâtisse affectée à une école dans son acte constitutif avant 5 ans.



B. Encadrement des ressources humaines défini par les conventions collectives et la Politique administrative et salariale.

École actuelle

Dans le cadre des ententes nationales, la commission scolaire négocie localement les clauses qui affectent la stabilité du personnel de l'école et son projet éducatif. C'est de plus la commission scolaire qui détermine la politique de gestion du personnel dans le cadre des conventions collectives et de la politique administrative et salariale du gouvernement.

Le directeur de l'école

C'est la commission scolaire qui affecte les directeurs d'école et détermine la durée de leurs mandats. Ces directeurs d'école ont stabilité d'emploi comme directeur d'école et ils ne peuvent être réaffectés à leur corps d'emploi d'origine sans perte d'ancienneté.

L'affectation du personnel

C'est la commission scolaire qui négocie avec le syndicat local les règles d'affectation du personnel dans les écoles.

La distribution des tâches

La commission scolaire établit les règles de gestion du personnel et le directeur de l'école assure l'application de ces règles sous l'autorité du directeur général de la commission scolaire.

Gestion du personnel

C'est la commission scolaire qui négocie avec le syndicat local les règles de distribution des tâches dans le cadre des clauses de l'entente nationale.

C. Encadrement des ressources matérielles

École actuelle

La commission scolaire a la pleine propriété des équipements. C'est elle qui en assure les règles d'utilisation, d'entretien et de disposition. Elle a entière discrétion sur le maintien ou la fermeture des bâtisses.

L'école n'existe pas comme entité juridique. Ce qui existe, ce sont des bâtisses et des communautés qui se forment à l'intérieur de ces bâtisses.

Utilisation des locaux

Le directeur de l'école ou le conseil d'orientation peut réglementer l'utilisation des locaux sous réserve des pouvoirs de la commission scolaire. Dans les faits, la plupart du temps, la commission scolaire élabore des règles qui laissent une marge de manoeuvre réduite à l'école.

Entretien

La commission scolaire a la charge des réparations mineures et des réparations majeures des bâtisses; elle a en outre la charge de l'entretien ménager de tous les équipements scolaires.

Amélioration et transformation

La commission scolaire élabore ses plans et projets d'immobilisations selon ses priorités.

École proposée

Il n'y aura plus de négociation locale. Les écoles pourront par ailleurs définir avec leur personnel des arrangements locaux de certaines clauses des ententes nationales.

La politique de gestion du personnel sera encore définie par la commission scolaire mais après consultation des écoles.

Le directeur de l'école

L'école choisira son directeur d'école parmi une liste de candidats établie par la commission scolaire. Le directeur aura un mandat de 5 ans au terme duquel l'école pourra le résilier par un vote des 2/3 tenu à une réunion spéciale. En cours de mandat, le conseil d'école peut résilier le mandat de son directeur pour cause juste et suffisante par un vote des 2/3 tenu à une réunion spéciale.

Le directeur d'école a pour seul patron le conseil d'école. Il est l'exécutif de l'école auprès du conseil.

L'affectation du personnel

L'école élaborera son plan d'effectif pour chaque catégorie de personnel. Ce plan devra tenir compte des règles budgétaires et des règles de l'entente nationale concernant la formation des groupes et la tâche.

La commission scolaire continuera d'affecter le personnel dans les écoles tout en tenant compte des besoins des écoles exprimés dans ses plans d'effectifs.

La distribution des tâches

L'école établira, après consultation du personnel, un système de répartition des tâches dans son école dans le cadre d'une tâche globale négociée à l'échelle nationale.

Gestion du personnel

La commission scolaire établira une politique de gestion du personnel, après consultation des écoles. Le directeur de l'école sera responsable devant le conseil d'école de l'application de cette politique.

Ecole proposée

L'école devient une corporation au sens du code civil, une personne morale. Elle est créée par un acte constitutif décerné par le ministre. Cet acte constitutif fixe son nom, son statut linguistique et l'adresse de ses locaux.

La corporation-école acquiert de par son acte constitutif un démembrement du droit réel de propriété sur les locaux qui lui sont affectés. Elle est usufruitière de ses locaux pour une durée minimale de 5 ans.

Utilisation des locaux

L'école peut réglementer l'utilisation de ses locaux: services aux élèves, services aux adultes, services à la communauté.

Elle peut louer pour un terme d'un an sans approbation de la commission scolaire et pour un terme supérieur avec l'autorisation de la commission scolaire.

L'école utilise à sa discrétion les revenus nets de location comme un revenu propre.

Entretien

L'école aura la charge de l'entretien de ses locaux et la charge des réparations mineures, obligations propres de l'usufruitier.

Amélioration et transformation

L'école soumettra à la commission scolaire ses projets d'amélioration, d'agrandissement et de transformation de ses locaux. La commission scolaire devra en tenir compte dans son budget d'immobilisations.

D. Encadrement des ressources financières

École actuelle

Le Directeur de l'école soumet à l'approbation de la commission scolaire le budget de l'école et lui en rend compte.

Mais l'école n'a aucun revenu propre. Elle n'existe pas comme entité juridique.

Le budget de l'école est déterminé en dernière analyse par la commission scolaire. Cette décentralisation, ou plutôt cette déconcentration, varie considérablement d'une commission scolaire à l'autre.

Structures politiques

Il n'existe pas au niveau de l'école d'organisme politique élu. Le directeur de l'école est le chef de la communauté qui se forme dans une bâtisse donnée et il est sous l'autorité hiérarchique du Directeur général de la commission scolaire. Le comité d'école n'a pas de lien direct avec la commission scolaire et n'a que des pouvoirs consultatifs.

La commission scolaire est régie par un conseil de commissaires élu au suffrage universel et un comité exécutif nommé par les membres du conseil des commissaires.

Élaboration des politiques

Le directeur de l'école participe à l'élaboration des objectifs, politiques et programmation de la commission scolaire. Il assiste à la table de gestion du Directeur général.

Adoption des politiques

C'est les conseils de commissaires ou le comité exécutif qui adopte les décisions de la commission scolaire. Sur certains sujets, il peut être tenu de consulter le comité des parents ou le comité d'école.

Conclusion

Il est important, pour conclure, de souligner que la commission devra adopter des actions dans le cadre de politiques écrites élaborées avec la participation des écoles, selon des mécanismes adoptés par les écoles, et adoptées par le conseil d'administration après consultation des écoles.

Toutes les décisions que prendra la commission scolaire dans l'exercice de ses pouvoirs de planification et de coordination devront être prises dans le cadre de politiques écrites. Ces politiques seront des règlements. Elles pourront contenir des orientations générales, des objectifs généraux et particuliers, des mesures concrètes, voire des règles précises. Il appartiendra à chaque commission scolaire de définir avec ses écoles le type d'aménagements qui leur conviennent. Ces politiques auront un caractère obligatoire tant pour le comité exécutif de la commission scolaire que pour chaque conseil d'école.

Les politiques de la commission scolaire seront les suivantes:

- Politique de répartition des cours prescrits par le régime pédagogique dans les écoles;
- Politique d'inscription des élèves devant tenir compte du choix des parents;
- Politique d'adaptation scolaire adoptée sur recommandation d'un comité consultatif spécialisé;
- Politique de développement de l'enseignement professionnel;
- Politique de transport scolaire adoptée sur recommandation d'un comité consultatif du transport scolaire;
- Politique d'entretien, d'utilisation et de disposition des biens meubles et immeubles;
- Politique relative à l'achat, au maintien et au remplacement du matériel didactique, des manuels scolaires et des autres biens mobiliers;
- Politique de gestion du personnel scolaire;
- Politique de répartition des allocations budgétaires entre les écoles.

LE DEVOIR

**ABONNEZ-VOUS
844-3361**

Dans le tiers monde des Algonquins / Rapide-des-Cèdres

Suite de la première page

rière fédérale de la Santé et du Bien-être social se sont rendus sur les lieux.

Le rapport de l'agent d'hygiène et celui du directeur de zone du service de santé aux Amérindiens sont éloquents.

« Il a été impossible d'analyser l'eau potable en provenance des deux sources situées à proximité du campement car la quantité de solides en suspension faisait que celle-ci ressemblait plutôt à de la vase. Par conséquent, nous interdisions l'utilisation de cette eau pour la consommation humaine », écrivait M. Jean-Luc Archambault il y a cinq ans.

« Il est urgent de contacter le propriétaire de la scierie afin d'obtenir la permission de s'approvisionner en eau potable à un robinet extérieur où l'eau a été filtrée et chlorée », poursuivait-il.

Le directeur de zone du service de santé aux Amérindiens, M. Denis Langevin, en rendant compte de ce rapport aux intéressés, écrivait, toujours à l'automne de 1977: « La situation qui prévaut actuellement peut amener à tout moment le déclenchement d'une épidémie très dangereuse, sans compter les problèmes individuels expérimentés par les gens qui vivent dans de telles conditions sanitaires ».

« Nous sommes actuellement complices impuissants d'une situation dangereuse et votre aide est indispensable », ajoutait M. Langevin.

Rien n'a été fait depuis. À Québec, au Sagami (Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et Inuit), on ignorait même il y a un mois la présence d'Algonquins à Rapide-des-Cèdres. Malgré toutes leurs démarches, rien n'avait filtré de leur demande d'aide à travers la filière du gouvernement. Pas une oreille compatissante n'a prêté attention à leurs cris.

Ces gens, dit-on au Sagami en parlant

de Rapide-des-Cèdres, sont dans un espace de «trou bureaucratique» où tout le monde peut se défilier et se décharger de ses responsabilités sur le dos d'un autre.

« Comme individu », de commenter un porte-parole du Sagami, M. Claude Picard, « je trouve ça injustifiable, mais comme fonctionnaire, je ne sais pas ce qu'on peut faire ou dire ».

« C'est intolérable, mais c'est toléré quand même. On se heurte à la machine, mais qui doit intervenir? Nous faisons tous le même constat. Je ne vois pas de solution ».

Dans la déchéance qu'ils vivent quotidiennement, les Algonquins de Rapide-des-Cèdres gardent la tête haute. Trois d'entre eux seulement ont trouvé du travail, à la scierie qui les menace de ses déchets. Matin et après-midi, ils traversent le champ de sciure de bois, leur casque jaune de travailleur sur la tête, pour aller boire une tasse de thé chez eux, durant les quelques minutes de répit que leur accorde leur patron.

La plupart des enfants de Rapide-des-Cèdres sont envoyés à l'école de la réserve du lac Simon. Quelques-uns fréquentent l'école de la ville-usine de Lebel-sur-Quévillon. Ceux qui restent sur les lieux jouent dans les branches, les déchets de planches, poursuivent un chiot ou donnent inlassablement des coups de pied dans un ballon.

L'injustice qu'ils vivent quotidiennement ne leur a pas ôté le goût du plaisir. Mais la misère qu'ils côtoient les a touchés dans leur santé. Chaque hiver, dans leurs cabanes mal chauffées, mal isolées, ils sont les innocentes victimes de divers maux, malaises et maladies que les médecins jugent bon de traiter à doses massives d'antibiotiques, à tel point que la plupart d'entre eux, dès l'âge de cinq ans, ont développé une résistance aux antibiotiques communs.

À force d'otites, leur ouïe est affaiblie.



Les Algonquins de Rapide-des-Cèdres sont installés depuis toujours sur une rive de la rivière Bell, mais on les considère maintenant comme des squatters sur le terrain de la scierie Forex qui les envahit chaque jour un peu plus. (Photolaser CP)

Une enquête récente menée dans une école a permis de déceler plusieurs cas de quasi-surdité. Les difficultés d'apprentissage des enfants, que l'on croyait plus lents que les autres et qui en souffraient,

étaient tout simplement attribuables à des tympanes abîmés, irrémédiablement.

Le dur climat de l'Abitibi les marque aussi dans leurs figures. La plupart d'entre eux ont souffert d'engelures, et

leurs pommettes portent les traces des brûlures du froid.

Au Rapide-des-Cèdres, les rives empaquetées de la rivière Bell ne sont même pas accueillantes aux enfants. L'usine de

chlore-alkali de la Domtar, qui déversait du mercure dans les eaux de la rivière, a fermé ses portes depuis trois ans environ. Mais le mercure est encore là, et des relevés réguliers doivent être effectués pour déterminer à quel degré les eaux sont encore empoisonnées.

Ceux qui se sont préoccupés de la question, et du sort des Algonquins de la région, sont sceptiques. La Domtar, disent-ils, n'hésitait pas à truquer les résultats des analyses dans le passé pour cacher la vérité. La même chose pourrait se passer maintenant.

Il y a à peu près autant de cèdres au Rapide-des-Cèdres qu'on peut encore en trouver au Liban. Les autres sont sans doute passés à la scierie. Quelques poissons consentent encore à affronter les eaux polluées de la rivière, mais leur chair est altérée, et les Algonquins n'en veulent pas.

Les forêts avoisinantes ont été dévastées et par les bûcherons de la scierie et par ceux de la Domtar qui fabrique du carton à son usine de Lebel-sur-Quévillon. La chasse ne peut même pas agrémenter leur menu, qui se résume à toutes ces choses qui sont néfastes à leur santé.

Dans l'adversité, ces Algonquins de Rapide-des-Cèdres, note le coordonnateur des services sociaux autochtones, M. Vincent Sivi, à Amos, n'ont rien perdu de leur dignité. Curieusement, l'alkool fait moins de ravage au Rapide-des-Cèdres qu'ailleurs chez les Algonquins.

Il voient leurs enfants, exilés à la réserve du lac Simon, et souhaitent un jour pouvoir connaître une vie meilleure. Si la scierie continue au même rythme à l'envahir, ils devront quitter cette terre qui a figuré d'apocalypse. En attendant, ils n'ont même pas d'eau potable, et la scierie qui les rongé ne peut ou ne veut les faire boire.

(À suivre)

Les autorités ont interdit aux avions de survoler le volcan Galunggung L'Indonésie est une poudrière sismique

DJAKARTA (AP) — Les nuages de cendres volcaniques qu'en 10 semaines ont affrontés trois avions de ligne soulignent combien l'Indonésie est une des régions géologiques les plus instables du globe.

Depuis le 4 avril, le volcan Galunggung (2.790 mètres) est entré en éruption et a fait plus de 100.000 sinistrés.

Des cendres provenant du volcan, qui s'étaient introduites dans deux de ses quatre moteurs, ont obligé un Boeing 747 de la Singapore Airlines, avec 251 personnes à bord, à faire un atterrissage d'urgence la semaine dernière.

Le 25 juin, la même mésaventure est arrivée à un Boeing 747 des British Airways, dont les quatre moteurs se sont arrêtés et qui a dû descendre de 7.500 mètres avant de pouvoir les remettre en

marche. Trois de ses moteurs ont dû être changés avant que l'avion puisse repartir. Le 6 mai, un DC-9 de la compagnie indonésienne Garuda est demeuré immobilisé deux jours au sol, après avoir traversé des débris volcaniques. Les moteurs n'avaient pas souffert, mais il a fallu remplacer les vitres du poste de pilotage, piquées par des cendres chaudes.

Le 18 mai de l'air Rusmin Nurjadin a interdit, désormais, le survol du Galunggung.

L'Indonésie connaît une moyenne de 10 éruptions volcaniques par an. Le pays possède au moins 500 volcans, dont 127 sont en activité, parmi lesquels 70 sont classés type 'A', parce que, dans le passé, ils sont entrés en éruption.

Dans tout l'archipel, seule Bornéo (appelée maintenant Kalimantan) n'a pas de

volcan. Le mont Terapi, dans le centre de Java, passe pour le volcan de type 'A' le plus actif. Il émet constamment de la fumée, vomit de la lave et crache des cendres presque chaque année. En outre, la poussée du magma le fait grandir. Selon les autorités, il culminait à 2.911 mètres en 1977. Son altitude est aujourd'hui de 2.965 mètres.

L'éruption la plus meurtrière a été celle du mont Tambora, sur l'île de Sumbawa, à l'ouest de Bali, qui, en 1815, a fait 92.000 morts.

La plus célèbre est celle du Krakatoa, qui se produisit le 27 août 1883 et que l'on dit avoir été la plus forte explosion naturelle des temps modernes. Elle fit 36.000 morts.

Le Krakatoa et trois plus petites îles du détroit de la Sonde, entre Java et Sumatra, sautèrent et le bruit de l'explosion fut entendu à 4.000 km de distance. On a estimé que 27 millions de tonnes de débris avaient été projetées dans l'atmosphère, au point de provoquer, en faisant écran à la lumière solaire, une baisse de température dans l'hémisphère austral.

Le Krakatoa fume toujours. En 1978, on l'a entendu gronder et, d'après les spécialistes, l'énergie libérée alors correspondait à celle de la bombe d'Hiroshima.

L'éruption récente la plus meurtrière a été celle du mont Agung, à Bali, qui, en 1963, a fait 1.022 morts. Pour les Balinais, les esprits de la montagne se sont mis en colère parce qu'ils avaient été négligés.

Mais des éruptions moins importantes se produisent régulièrement en Indonésie. Le cratère du Sinila, dans le centre de Java, est entré en éruption en février 1979 pour la quatrième fois depuis 1928. Cent quatre-vingt deux personnes ont été asphyxiées par des émissions de gaz délétères.

En juillet 1977, un séisme s'est produit à Bali, qui a fait plus de 500 morts. Deux mois plus tôt, 850 personnes au moins avaient trouvé la mort à Iran Jaya (l'ancienne Nouvelle-Guinée occidentale), à la suite d'un tremblement de terre.

Dans un pays où les volcans en activité font partie du paysage et où les secousses telluriques sont choses courantes, la question n'est pas de savoir si un nouveau désastre va se produire, mais quand.

Reagan

menter leur capacité de destruction et leur rayon d'action, des sous-munitions explosives, des billes inertes ou des fléchettes d'acier.

Ces armes particulièrement mortelles sont conçues pour être utilisées contre des concentrations de troupes d'infanterie et de nombreuses armées dans le monde en sous-détachés.

Selon l'encyclopédie «Jane's», des armes de ce type, «cluster bombs» en anglais, ont été livrées par les États-Unis à Israël à la condition, rappelle le message israélien au secrétaire d'Etat George Schultz, de n'être utilisées que «contre des armées régulières et des objectifs militaires précis».

Il s'agit de la bombe aérienne MK-20 Rockeye conçue spécialement pour la lutte anti-char. D'un poids de 227 kg, cette bombe contient 247 grenades ou petites bombes qui explosent au contact. Un nouveau modèle de rockeye a été mis au point depuis 1977. Il est polyvalent — anti-char et anti-personnel — et est muni de 717 grenades au lieu de 247.

Il existe également d'autres armes à dispersion, mais on ignore si l'armée israélienne en possède.

Par ailleurs, le porte-parole du département d'Etat a affirmé hier qu'il n'était «pas question» que M. Khaled El Hassan, membre du conseil national palestinien, et proche collaborateur de Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'O.L.P., soit reçu par des responsables américains au cours de son séjour à Washington.

«Nous ne rencontrerons pas des membres de l'O.L.P. tant que celle-ci n'aura pas reconnu le droit à l'existence d'Israël et accepté les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité» de l'ONU, a

déclaré M. Dean Fischer.

Le nouveau secrétaire d'Etat américain George Shultz s'apprêtait hier soir à demander à ses homologues saoudien et syrien de faire tout leur possible pour trouver une nouvelle terre d'accueil pour les combattants palestiniens de Beyrouth, a encore indiqué le département d'Etat.

«Il est impératif, selon un haut responsable du département d'Etat ayant requis l'anonymat, de trouver rapidement une solution à ce problème, qui demeure le principal obstacle à la réussite des négociations intensives en cours au Liban».

Les États-Unis «souhaitent obtenir une aide du monde arabe pour tenter de résoudre ce problème pressant», a ajouté le porte-parole. M. Fischer s'est toutefois refusé à commenter les informations selon lesquelles le premier ministre israélien Menahem Begin aurait indiqué que sa patience a des limites.

«Nous ne rencontrerons pas des membres de l'O.L.P. tant que celle-ci n'aura pas reconnu le droit à l'existence d'Israël et accepté les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité» de l'ONU, a

Par ailleurs, le porte-parole du département d'Etat a affirmé hier qu'il n'était «pas question» que M. Khaled El Hassan, membre du conseil national palestinien, et proche collaborateur de Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'O.L.P., soit reçu par des responsables américains au cours de son séjour à Washington.

«Nous ne rencontrerons pas des membres de l'O.L.P. tant que celle-ci n'aura pas reconnu le droit à l'existence d'Israël et accepté les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité» de l'ONU, a

Le gouvernement américain a de nouveau critiqué hier le renforcement du blocus alimentaire de Beyrouth-Ouest par les forces israéliennes, qui a, selon M. Fischer, créé une situation «grave».

«Nous ne sommes pas satisfaits de cette mesure et nous avons clairement exposé notre position à ce sujet au gouvernement israélien», a déclaré le porte-parole.

L'armée israélienne a également annoncé la libération de quelque 220 jeunes fadavin, capturés pendant l'offensive au Sud-Liban.

Les adolescents, âgés de 12 à 16 ans et surnommés les «RPG Kids» (les enfants du lance-grenade) par la presse israélienne, vont être remis à la Croix-Rouge internationale.

A Bruxelles, les ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne ont estimé qu'une initiative européenne séparée au Liban n'était pas sou-

haitable tant que les États-Unis poursuivent leurs efforts de médiation.

Les dix ont néanmoins décidé de faire pression sur Washington pour persuader les dirigeants américains de tenir davantage compte de l'opinion des Palestiniens.

A Damas, le président Hafez El-Assad a affirmé que les troupes syriennes ne quitteraient pas le Liban avant l'armée israélienne.

Clark

Pour M. Bussièrès, le déficit qui est de \$19,5 milliards au lieu des \$10 milliards prévus l'automne dernier est le résultat direct d'un «ralentissement économique beaucoup plus prononcé que prévu».

«Vulgairement, on pourrait dire que tout le monde s'est trompé... le gouvernement aussi», a laissé tomber M. Bussièrès qui tout en assurant qu'Ottawa demeure «fidèle à sa politique de réduction de son déficit à moyen et long termes» a signalé que le gouvernement fédéral allait emprunter \$4 milliards supplémentaires, un coussin pour «faire face aux imprévus» a-t-il expliqué.

«L'économie n'a pas besoin d'un coussin, elle a besoin d'une rampe de lancement», a répliqué M. Clark, écorchant au passage M. Bussièrès qualifié de «frappeur désigné par le ministre MacEachern» qui craignait de venir lui-même défendre son bill. «Si le ministre avait un peu d'honneur, il démissionnerait de son poste», a dit M. Clark.

«Avec l'actuel déficit, la dette publique est de \$14.300 par contribuable. C'est là le prix à payer pour le gaspillage», a déclaré M. Clark. Selon lui, chaque Canadien a un fardeau annuel de \$700 à supporter pour financer la dette de son gouvernement.

Au cours des 14 années du régime libéral, les dépenses gouvernementales ont sextuplé, a fait valoir M. Clark, invitant le gouvernement à battre en retraite sur sa politique énergétique qui a occasionné la fuite de milliards de dollars d'investissement vers l'étranger.

Calculs

chasser, avec des moyens singulièrement modestes, les forces irakiennes, les dirigeants de Téhéran cherchent de toute évidence à cueillir des fruits supplémentaires de leur «victoire de Vally». Ils renoncèrent dès lors à un postulat, qu'ils n'ont cessé de défendre, selon lequel «la révolution n'est pas exportable comme un vulgaire produit commercial.» Leur objectif de guerre est désormais d'aider le peuple irakien à renverser le régime oppresseur de Saddam (Husseini). L'imam Khomeiny a appelé la population à se soulever et les soldats à retourner leurs armes contre leurs chefs.

Des calculs politico-stratégiques l'ont emporté sur une doctrine somme toute sainte puisqu'elle a fait ses preuves sous d'autres cieux et dans d'autres circonstances. Les dirigeants de Téhéran estiment sans doute qu'ils pourront aisément remporter de nouvelles victoires, l'armée irakienne ayant été décimée au cours des derniers vingt-deux mois de guerre: elle a perdu, selon des estimations occidentales soixante mille soldats et officiers, tués ou blessés, sans compter les quarante-deux mille prisonniers aux mains des Iraniens. En d'autres termes, un militaire sur quatre environ a été mis hors de combat.

Une armée vaincue est potentiellement menaçante pour le régime en place. Les dirigeants de Téhéran misent dès lors sur un coup d'Etat à Bagdad qui couronnerait de succès leur entreprise. L'idéal pour eux serait qu'un soulèvement populaire serve de détonateur à la «révolution islamique» qu'ils appellent de leurs vœux. Ils comptent pour cela essentiellement sur les chiites du sud de l'Irak (60% de la population de la République basiste), qui s'estiment lésés par la minorité sunnite qui gouverne à Bagdad.

Ces calculs, analogues à ceux qui incitent M. Saddam Hussein à déclencher l'invasion de l'Iran en septembre 1980, sont douteux dans la mesure où ils ne tiennent pas compte d'autres facteurs qui peuvent, à la longue, prédominer.

En effet, tout comme les Arabes du Khouzistan n'ont pas volé au secours de leur «frères» venant d'Irak, les chiites du sud de la Mésopotamie pourraient bien ne pas prêter main-forte à leurs coreligionnaires persans. Le nationalisme demeure, des deux côtés de la frontière, un élément central de la psychologie populaire.

Il n'est pas sûr non plus, dans les conditions actuelles, que l'armée baasiste se rebelle alors que le sol national est envahi par des forces étrangères. D'autant plus qu'elle ne semble pas avoir perdu son mordant, à en juger par la résistance qu'elle oppose autour de Bassorah, et par les bombardements de villes iraniennes qu'elle a effectués au cours des trente dernières heures.

Le régime de Bagdad est, certes, isolé sur le plan intérieur et doit compter avec des oppositions multiples — nationaliste, communiste, islamique — qui, théoriquement, devraient se réjouir des coups de boutoir que l'Iran s'apprête à assener aux dirigeants baasistes. Mais là encore les choses ne sont pas simples.

D'une manière générale, il n'est jamais glorieux de se faire «libérer» par une force étrangère. En l'espèce, les partis et les organisations laïques, kur-

des ou arabes n'ont, en outre, aucune envie de voir Téhéran installer à Bagdad un gouvernement islamique qui ne tardera pas à mettre hors la loi tous ceux qui n'adhèrent pas aux conceptions khomeinistes, comme cela s'est déjà produit dans la République islamique. A tout prendre, l'opposition laïque en Irak préférerait que les forces iraniennes ne remportent pas une victoire décisive et qu'elles se limitent à affaiblir davantage le régime de Bagdad. Elle se chargerait alors de le renverser à son propre profit.

Beaucoup dépend bien entendu de l'évolution des hostilités en cours et de la vigueur des réactions internationales régionales qu'elles susciteront. L'opinion arabe est sans doute divisée, c'est le moins que l'on puisse dire, sur l'opportunité de cette guerre.

Dégoutés par la passivité des régimes arabes face à l'invasion israélienne du Liban, certains seront tentés de partager l'opinion exprimée par l'imam Khomeiny selon laquelle «la libération de la Palestine» passe par la suppression de gouvernements qualifiés de «complices d'Israël et de l'impérialisme». Ce concept, que l'aile radicale de mouvements nationalistes arabes défendait dans les années qui ont suivi la débâcle de juin 1967, a sans doute ses adeptes. En revanche, de nombreux Arabes ne comprendront pas que l'Iran se livre à une «opération de diversion» qui, dans l'immédiat, ne peut être profitable qu'à Israël.

Déjà plusieurs États arabes conservateurs du Golfe, s'estimant directement menacés par l'offensive de Téhéran, demandent la convocation d'un sommet qui examinerait en priorité la guerre du Golfe. Réunis à Nicosie, en principe pour définir leur position à l'égard de l'invasion israélienne, les représentants de cinquante-trois pays non alignés sont contraints, aujourd'hui, de discuter d'un conflit qui menace l'intégrité territoriale de l'Irak, auquel revient cette année la présidence du mouvement des non-alignés. Devant le désarroi que les divisions suscitent par l'initiative guerrière de Téhéran, Israël pourrait être tenté de renouer à la négociation en cours pour assener un coup fatal à l'O.L.P.

Il n'est pas exclu, en effet, que le gouvernement de Jérusalem estime avoir les mains libres pour donner l'assaut à Beyrouth à un moment où les inquiétudes de Washington se détournent du Liban pour se porter vers la région du Golfe, jugée beaucoup plus «vitale» pour les intérêts occidentaux. Il est sans doute prématuré de craindre l'extension de la révolution khomeiniste aux royaumes et aux emirats pétroliers. Mais ils ne sont pas, loin de là, invulnérables compte tenu de l'archaïsme, du moins pour certains d'entre eux, de leurs systèmes politiques et du discrédit qui les frappe en raison de leur refus, ou de leur impuissance, de se porter au secours du Liban.

Washington et ses alliés arabes du Golfe ont une raison supplémentaire de s'alarmer: l'éventuelle chute du régime de M. Saddam Hussein permettrait en cause l'équilibre régional au profit de pays hostiles aux États-Unis ou alliés de l'U.R.S.S. La monarchie jordanienne, notamment, en sortirait affaiblie face à la Syrie qui ne tarderait pas à forger un axe Damas-Bagdad-Le Koweït, en particulier, se trouverait pris en tenaille entre l'Irak et l'Iran, sans pouvoir compter sur le

soutien de l'Arabie Saoudite, elle-même sur la défensive.

On n'en est pas encore là. Mais si les menaces devaient se préciser, certains pays du Golfe seraient vraisemblablement amenés à faire appel à l'aide américaine. L'imam Khomeiny aura ainsi démontré sa thèse suivant laquelle les régimes arabes conservateurs ne sont que des «laquais de l'impérialisme américain», mais il aura contribué à renforcer l'influence des États-Unis dans l'ensemble de la région. Sans peut-être, pour autant, atteindre ses propres objectifs.

Longueuil et Laval à sec

Après Laval, c'est au tour de la municipalité de Longueuil de demander à la population de réduire au minimum l'utilisation de l'eau potable.

Une pénurie d'eau sévit en effet dans cette ville en raison de la sécheresse. Les municipalités demandent aux résidents de ne pas gaspiller l'eau, notamment par l'arrosage des pelouses, le remplissage des piscines et le lavage des voitures.

20 juillet

par la PC et l'AP

1981: par suite d'une intensification des combats au Sud-Liban, le président Reagan diffère la livraison à Israël de chasseurs-bombardiers américains.

1980: l'hopitalien Fulvia, ravagé par un incendie, coule au large des Canaries, iranien, alors que les otages de l'ambassade américaine de Téhéran entame leur 39e semaine de captivité.

1978: soulèvement en Bolivie contre le gouvernement du président Hugo Banzer Suarez.

1977: le Conseil de sécurité approuve l'admission du Vietnam aux Nations Unies.

1975: les Khmers rouges ouvrent le feu sur des centaines de Cambodgiens qui tentent de se réfugier en Thaïlande.

1974: d'importantes forces turques débarquent à Chypre.

1973: détournement sur Doubaï d'un avion des Japan Airlines avec 135 personnes à bord.

1970: après l'évacuation de 721 personnes qui se trouvaient à bord, le paquebot norvégien Fulvia, ravagé par un incendie, coule au large des Canaries.

1969: le module lunaire d'Apollo 11 atterrit dans la mer de la Tranquillité; l'astronome américain Neil Armstrong est le premier homme à mettre le pied sur la lune.

1962: la conférence de Genève garantit la neutralité du Laos.

1964: une armistice est signée à Genève dans le cadre duquel les Français doivent évacuer le Nord-Vietnam et le Vietnam du Sud-Vietnam, le Cambodge et le Laos; la France s'engage, en outre, à respecter l'indépendance des trois pays d'Indochine.

1951: assassinat à Jérusalem du roi Abdallah de Jordanie.

1947: les forces hollandaises lancent une nouvelle offensive à Java contre les nationalistes indonésiens.

1944: attentat manqué contre Hitler.

1938: le traité de Montreux restaure la souveraineté turque sur les détroits des Dardanelles et du Bosphore.

1903: le Maroc cède à la France le contrôle de ses frontières.

1866: les Autrichiens détruisent la flotte italienne au large de Lissa (Italie).

1858: entré dans la Plombières (Vosges) entre Napoléon III et Cavour sur l'unification de l'Italie.

Décès

DAUNAIS, Lionel. — À St-Laurent. Le 18 juillet 1982 à l'âge de 80 ans, est décédé M. Lionel Daunais, artiste renommé, époux de Fernande Gauthier. Outre son épouse il laisse ses enfants, Jean (époux de Jacqueline Barraud), Francine (épouse de Jean Bourdeau), Louise (épouse de François Grenier) ainsi que 9 petits-enfants. Les funérailles auront lieu le mercredi 21 juillet. Le convoi funéraire partira des salons Urzel Bourque Lié & M.R. Deslauriers, 790 boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 10 h 00, et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Visites mardi de 19 à 22 heures.

LUSIGNAN, Lucien. — À l'Hôpital Général d'Ottawa. Le 18 juillet 1982 à l'âge de 79 ans, est décédé M. Lucien Lusignan, célibataire, autrefois bibliothécaire au Parlement fédéral. Il laisse dans le deuil ses sœurs, Marcelle Moniale, Bénédicte de Ste-Marthe-sur-Lac, Renée (Mme Raymond Dery) de Pointe-Claire, Claire (Mme veuve Edouard de Passillé) de Beauport, 2 frères, Roger (époux de Cécile Thibert), Guy (époux de Marcelle Caron) de Longueuil. La dépouille mortelle est exposée au salon Ed Darche & Fils Inc., 505 Curé-Poirier ouest, Longueuil. Les funérailles auront lieu mercredi à 10 h 00 à l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOTTE, Hélène. — À Montréal. Le 17 juillet 1982 à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Arthur Marcotte née Hélène Labille. Elle laisse ses enfants, Numa (époux de Cecil Darveau), Fabienne (épouse de René Gosselin) et Eric, ses 3 petits-enfants, Richard, Annie et Isabelle. Les funérailles auront lieu le jeudi 22 juillet. Le convoi funéraire partira du salon Urzel Bourque Lié, 2095 de Salaberry, pour se rendre à l'église St-Gaëtan où le service sera célébré à 10 h 00, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARÉ, Berthe Soeur. — À Montréal. Le 19 juillet 1982, est décédée Soeur Berthe Paré des Soeurs Marie Réparatrice. Outre sa famille religieuse elle laisse son frère Jacques Paré et ses sœurs Marguerite et Marie-Alice de St-Hubert. Les funérailles auront lieu au 1025 Mont-Royal ouest, le mardi 20 juillet à 2 h 00 p.m.

Notre-Dame accède au rang de basilique

par Marie Laurier

Un lecteur vigilant nous souligne que l'église Notre-Dame porte maintenant le titre de «basilique», un détail qui nous avait échappé même s'il avait été signalé, mais discrètement, dans LE DEVOIR du samedi, 5 juin.

Joint hier au téléphone, M. Bernard Lecavalier p.s.s., curé de la Basilique Notre-Dame, a confirmé cette récente appellation du temple de la place d'Armes en précisant qu'elle sera officiellement reconnue au cours d'une cérémonie grandiose le jour de l'Assomption, fête patronale de Notre-Dame. L'événement sera présidé par Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, qui proclamera l'élevation de l'église Notre-Dame au titre de «basilique mineure» par le pape Jean-Paul II.

La «nouvelle» basilique a été érigée en 1823 mais la paroisse Notre-Dame existe depuis 1657 et est la plus ancienne de Montréal qui s'appelaient alors Ville-Marie. Notre-Dame devient «basilique» en raison de sa valeur historique et artistique, ainsi que du faste des cérémonies reli-

gieuses qui s'y déroulent. M. Lecavalier rappelle qu'elle a été le lieu de nombreuses funérailles d'hommes d'Etat et que son architecture, la profusion d'oeuvres d'art sacré et la tenue de concerts de grande musique y attirent de plus en plus de citoyens et de touristes. La chapelle du Sacré-Coeur, qui fut l'objet d'un sérieux incendie il y a quelques années, a été entièrement renouée et on a recommencé à y célébrer la messe le midi et des mariages le samedi.